



Programme TFCA de la SADC 2023-2033

TFCA





TFCA

Southern African Development Community (SADC) Secretariat
Plot 54385 CBD Square
Private/Bag 0095
Gaborone, Botswana
Tel: +267 395 1863
Email: registry@sadc.int
Website: www.sadc.int

ISBN: 978-99968-998-7-4

Communauté de développement de l'Afrique austral (SADC)

Programme TFCA de la SADC 2023-2033

© SADC, 2023

Citation: Southern African Development Community (SADC) TFCA Programme 2023 - 2033, Gaborone, Botswana

About SADC

The Southern African Development Community (SADC) is an organisation founded and maintained by countries in southern Africa that aim to further the socio-economic, political and security cooperation among its Member States and foster regional integration in order to achieve peace, stability and wealth. The Member States are: Angola, Botswana, Union of Comoros, the Democratic Republic of Congo, Eswatini, Lesotho, Madagascar, Malawi, Mauritius, Mozambique, Namibia, Seychelles, South Africa, United Republic of Tanzania, Zambia and Zimbabwe.

Table des matières

Liste des abréviations	v
Liste des figures et tableaux	iv
FOREWARD	vi
EXECUTIVE SUMMARY	ix
1 INTRODUCTION	1
1.1 Zones de conservation transfrontalières	2
1.2 Révision du programme TFCA de la SADC	2
1.3 Méthodologie et approche.....	2
1.4 Réalisation des objectifs du programme TFCA 2013 de la SADC	4
1.5 Principales menaces pesant sur la conservation des ressources marines et terrestres	6
1.6 Résumé des principaux thèmes et domaines d'action identifiés dans l'analyse de la situation.....	8
1.7 L'analyse SWOT en tant que résultat de l'analyse situationnelle	10
2 SECTION 2 : CADRE POLITIQUE ET JURIDIQUE.....	11
2.1 Politique mondiale et implications pour le programme TFCA de la SADC	11
2.1.1 Agenda 2030 pour le développement durable.....	11
2.1.2 Cadre mondial pour la biodiversité Kunming-Montréal	12
2.2 Politique de l'Union africaine et implications pour le programme TFCA de la SADC.....	13
2.2.1 Agenda 2063 - L'Afrique que nous voulons	13
2.3 Politique régionale et implications pour le programme TFCA de la SADC	14
2.3.1 Programme indicatif régional de développement stratégique de la SADC.....	14
3 ORIENTATION STRATÉGIQUE DU PROGRAMME	15
3.1 Vision et mission	15
3.2 Principes directeurs	15
3.3 La théorie du changement.....	16
3.3.1 Entrées.....	16
3.3.2 Catégories d'activités transversales	17
3.3.3 Hypothèses.....	17
3.4 Liens entre le programme TFCA actuel et le programme TFCA révisé de la SADC.....	17
4 OBJECTIFS ET ACTIVITÉS DU PROGRAMME	20
4.1 Objet de chaque objectif.....	21
4.2 Identification des niveaux de mise en œuvre et des rôles.....	22
4.3 Objectif 1 : Gestion intégrée et efficace des paysages terrestres et marins transfrontaliers	23
4.4 Objectif 2 : Amélioration du bien-être et des moyens de subsistance des populations grâce à l'agriculture, à la faune, à la pêche, à la sylviculture, au tourisme et à d'autres secteurs	28
4.5 Objectif 3 : renforcement de la gouvernance, des partenariats multisectoriels et de l'intégration régionale	35
4.6 Objectif 4 : Financement durable à long terme des TFCA assuré.....	39
4.7 Objectif 5 : renforcement des compétences et des capacités et amélioration de la gestion des connaissances.....	44

5 CATÉGORIES ET LISTES TFCA.....	48
5.1 Processus de création et de développement des TFCA	48
5.2 Catégories TFCA	49
5.2.1 Classification globale	49
5.2.2 TFCA de la SADC	49
5.2.3 Catégories révisées de TFCA de la SADC	52
5.3 Processus d'inscription sur la liste TFCA	53
6 RÔLES ET RESPONSABILITÉS EN MATIÈRE DE MISE EN ŒUVRE	56
6.1 Structure institutionnelle du programme TFCA de la SADC.....	56
6.2 Rôles des parties prenantes	57
6.2.1 Secrétariat de la SADC.....	57
6.2.2 États membres	58
6.2.3 TFCA	58
6.2.4 Comité directeur du réseau TFCA de la SADC	58
6.2.5 Les communautés locales.....	58
6.2.6 Organisations non gouvernementales et partenaires de coopération internationale.....	58
6.2.7 Secteur privé	59
6.2.8 Académie	59
7 PRINCIPES ET PROCESSUS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION.....	60
7.1 Évaluation	61
7.2 Chaîne de résultats	61
7.3 Processus de suivi et d'évaluation.....	62

Annexe 1

1. 2023-2033 SADC TFCA PROGRAMME : PLAN D'ACTION CHIFFRÉ	64
1.1 Vue d'ensemble	64
1.2 Mise en œuvre du programme TFCA de la SADC.....	64
1.3 Méthodologie et approche.....	64
2. RÉSUMÉ DES INVESTISSEMENTS NÉCESSAIRES POUR LES ACTIONS PRESCRITES ET RECOMMANDÉES POUR LE SECRÉTARIAT DE LA SADC	65
2.1 Objectif 1 : Gestion intégrée et efficace des paysages terrestres et marins transfrontaliers	66
2.2 Objectif 2 : Amélioration du bien-être et des moyens de subsistance des populations grâce à l'agriculture, à la faune, à la pêche, à la sylviculture, au tourisme et à d'autres secteurs	72
2.3 Objectif 3 : Renforcement de la gouvernance, des partenariats multisectoriels et de l'intégration régionale	83
2.4 Objectif 4 : Financement durable à long terme des TFCA assuré.....	89
2.5 Objectif 5 : amélioration des compétences, développement des capacités et amélioration de la gestion des connaissances	96

Annexe 2 Références	102
----------------------------------	------------

Liste des Figures et Tableaux

Liste des Figures

Figure 1 Piliers fondamentaux des TFCA de la SADC ix

Figure 2 Théorie du changement appliquée au programme révisé de la SADC TFCA x

Figure 3 Les trois piliers des ACFT de la SADC 2

Figure 4 Méthodologie et approche 3

Figure 5 Composante 1 : Plaidoyer et harmonisation 4

Figure 6 Composante 2 : Amélioration des mécanismes de financement pour les TFCA 4

Figure 7 Composante 3 : Renforcement des capacités des parties prenantes de l'ACTA 4

Figure 8 Volet 4 : Systèmes de gestion des données et des connaissances 5

Figure 9 Composante 5 : Amélioration des moyens de subsistance locaux 5

Figure 10 Composante 6 : Réduction de la vulnérabilité des écosystèmes 6

Figure 11 Composante 7 : Développement des TFCA en produits touristiques régionaux commercialisables 6

Figure 12 Principales menaces pour la conservation dans les TFCA terrestres (nombre de répondants) 7

Figure 13 Principales menaces pour la conservation dans les TFCA côtières et marines (nombre de répondants) (%) 7

Figure 14 Principales menaces pour la conservation : Analyse comparative : TFCA terrestres et marines (%) 8

Figure 15 Analyse SWOT 10

Figure 16 Cadre mondial pour la biodiversité Kunming-Montréal 13

Figure 17 Cadre du programme TFCA 2023-2033 de la SADC 18

Figure 18 Intégration des programmes actuels et révisés 19

Figure 19 Structure institutionnelle du programme TFCA de la SADC 57

Figure 20 Processus et procédures de la MEL 62

Liste des Tableaux

Tableau 1 : Les objectifs de développement durable et leurs implications pour le programme TFCA de la SADC 9

Tableau 2 : Objectifs du GBF et ses implications pour le programme TFCA de la SADC 11

Tableau 3 : L'Agenda 2063 et ses implications pour le programme TFCA de la SADC 12

Tableau 4 : RISDP et ses implications pour le programme TFCA de la SADC 13

Tableau 5 : Théorie du changement appliquée au programme révisé de la SADC TFCA 14

Tableau 6 : Liste des TFCA par catégorie (A, B et C) selon le programme TFCA 2013 de la SADC 51

Tableau 7 : Liste des TFCA par catégorie (A, B et C) sur la base du programme TFCA révisé de la SADC : Mars 2023 55

Acronyms

ACM	Gestion adaptative et collaborative
APAC	African Protected Areas Congress (Congrès africain des aires protégées)
BSA	Boundless Southern Africa (Afrique du Sud sans frontières)
CBD	Convention on Biological Diversity (Convention sur la diversité biologique)
CBNRM	Community Based Natural Resource Management (Gestion communautaire des ressources naturelles)
C-NRM	Climate Resilience and Natural Resource Management (Résilience climatique et gestion des ressources naturelles)
CAP	Costed Action Plan (Plan d'action chiffré)
COP	Conference of Parties (Conférence des parties)
EAE	Espèces exotiques envahissantes
EM	États membres
FANR	Food Agriculture and Natural Resources (Alimentation, agriculture et ressources naturelles)
FF	Facilité de financement
GBF	Global Biodiversity Framework (Cadre mondial pour la biodiversité)
GEF	Global Environment Facility (Fonds pour l'environnement Mondial)
GIT	Gestion intégrée des terres
GIZ	German Agency for International Cooperation (Agence allemande pour la coopération internationale)
GVTC	Virunga Transboundary Collaboration (Collaboration transfrontalière des Grands Virunga)
HWC	Human Wildlife Conflict (Conflit entre l'homme et la faune)
ICP	International Cooperating Partners (partenaires coopérants internationaux)
IPBES	Intergovernmental Platform on Biodiversity and Ecosystem Services (Plate-forme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques)
IPLC	Indigenous People and Local Communities (Peuples autochtones et communautés locales)
IUCN	International Union for the Conservation of Nature (Union internationale pour la conservation de la nature)
IWT	International Wildlife Trade (Commerce illégal d'espèces sauvages)
JMA	Joint Management Area (Zone de gestion commune)
KPA	Key Performance Area (Domaine de performance clé)
LEAP	Law Enforcement and Anti-Poaching (Stratégie d'application de la loi et de lutte contre le braconnage)
LT	Long terme
M&E	Monitoring and Evaluation (Suivi et évaluation)
MAB	Man and the Biosphere Programme (Programme sur l'homme et la biosphère)
MEL	Monitoring and Evaluation Learning System (Système de suivi, d'évaluation et d'apprentissage)
METT	Management Effectiveness Tracking Tool (Outil de suivi de l'efficacité de la gestion)
MOU	Memorandum of Understanding (Protocole d'accord)
MT	Moyen terme
NBSAP	National Biodiversity Strategies and Action Plans (Stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité)
NDC	Nationally Determined Contributions (Contributions déterminées au niveau national)
OBR	Organismes de bassin
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
PA	Protected Area (Zone protégée)
PAT	Performance Assessment Tool (Outil d'évaluation des performances)
PME	Petites, moyennes et microentreprises
PPP	Partenariat public-privé
RDC	République démocratique du Congo
RISDP	Regional Indicative Strategic Development Plan (Plan indicatif régional de développement stratégique)
SADC	Southern African Development Community (Communauté de développement de l'Afrique australe)
SAR	Situation Analysis Report (Rapport d'analyse de situation)
SDG	Sustainable Development Goals (Objectifs de développement durable)
SIG	Système d'information géographique
SOKNOT	Southern Kenya Northern Tanzania Landscape (Paysage du sud du Kenya et du nord de la Tanzanie)
SOP	Standard Operating Procedures (Procédures opérationnelles normalisées)
ST	Short Term (Court terme)
TBCSG	Transboundary Conservation Specialist Group (Groupe de spécialistes de la conservation transfrontalière)
TBNRM	Transboundary Natural Resource Management (Gestion transfrontalière des ressources naturelles)
TBPA	Transboundary Protected Areas (Zones protégées transfrontalières)
TFCA	Transfrontier Conservation Area (Zone de conservation transfrontalière)
TFCMA	Transfrontier Conservation Marine Area (Aire marine transfrontalière de conservation)
TNA	Training Needs Analysis (Analyse des besoins en formation)
TOR	Terms of Reference (Termes de référence)
UNCCD	United Nations Convention to Combat Desertification (Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification)
UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organisation (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture)
UNFCCC	United Nations Framework Convention on Climate Change (Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques)
USAID	United States Agency for International Development (Agence des États-Unis pour le développement international)
WCPA	World Commission on Protected Areas (Commission mondiale des aires protégées)
WEF	World Economic Forum (Forum économique Mondial)

Avant-propos

La région de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) est dotée de ressources naturelles, immenses et diversifiées au sein des écosystèmes aquatiques, côtiers et terrestres qui revêtent une importance considérable pour la Région et pour le monde, à la fois en matière de conservation de la diversité biologique et dans une dynamique de développement social et économique. En effet, l'économie régionale continue de dépendre énormément des ressources naturelles telles que les terres arables, l'eau, la foresterie, la pêche et la vie sauvage et des ressources minérales. En outre, pour les communautés rurales, qui représentent la majorité de notre population humaine, ces ressources naturelles constituent les premiers moyens de subsistance. De ce fait, le développement de l'économie de la région, la transformation sociale et l'industrialisation reposent fondamentalement sur les ressources physiques et biologiques.



Or, la nature peine de plus en plus à fournir des biens et services vitaux provenant de son écosystème, cette capacité étant réduite par l'impact des humains et face à ce constat, la région de la SADC l'admet : la conservation réussie et l'utilisation durable des ressources transfrontalières partagées de la Région sont essentielles à notre intégration régionale et cette question est au cœur de l'approche concernant les aires de conservation transfrontalières (TFCA). Le concept des aires de conservation transfrontalières reconnaît que la gestion conjointe des ressources naturelles partagées à travers les frontières internationales peut promouvoir la paix et la stabilité, favoriser la conservation durable et l'utilisation des ressources naturelles, et offrir en même temps des opportunités de développement social et économique ainsi que traiter les questions liées à la sécurité alimentaire et nutritionnelle. *Cette approche se fonde sur trois piliers :*

1. **La conservation de l'environnement :** soutenir l'intégrité des grands écosystèmes, au-delà des frontières artificielles et utiliser de manière durable les ressources naturelles.
2. **L'intégration régionale :** réunir deux ou plusieurs États membres qui sont chargés de gérer conjointement les ressources naturelles partagées, d'œuvrer vers une harmonisation des exigences juridiques et de démontrer une coopération active dans la résolution d'autres questions liées à la conservation transfrontalière.
3. **Le développement socio-économique :** ce développement vise principalement les communautés affectées par la mise en place et l'opérationnalisation des aires de conservation transfrontalières, et concerne aussi l'engagement du secteur privé, ce qui permet de garantir que la conservation régionale, les moyens de subsistance et la croissance économique vont de pair et assurent une situation avantageuse à toutes les parties.

L'engagement politique à haut niveau en faveur de la coopération transfrontalière est inscrit dans la Vision du Traité de la SADC, « *Un avenir commun pour tous les pays et peuples de l'Afrique australe* » et anime la volonté de mettre fin à la pauvreté cachée et à la marginalisation des communautés vivant dans et autour des aires protégées et des aires de conservation. Parmi d'autres instruments régionaux importants qui orientent la mise en œuvre des processus liés aux aires de conservation transfrontalières dans notre Région, figurent les Protocoles sur la gestion de l'environnement pour le développement durable, la pêche, la foresterie, l'industrie, la coopération politique en matière de défense et de sécurité, les systèmes de cours d'eau partagés, le tourisme, ainsi que les protocoles concernant la conservation et la lutte contre le braconnage de la faune.

Par ailleurs, en établissant et en mettant en œuvre le programme TFCA de la SADC (2013), les États membres de la SADC ont prouvé l'efficacité des aires de conservation transfrontalières dans une approche progressive et ont renforcé cette stratégie qui vise à résoudre les difficultés liées à la conservation, ainsi qu'à renforcer la place des ressources naturelles dans le développement économique et social de la Région. Grâce à la collaboration SADC - GIZ au titre du programme de gestion du climat et des ressources naturelles, financé par le gouvernement allemand, les États membres de la SADC ont révisé et élaboré leur nouveau Programme TFCA de la SADC (2023 -2033) et son plan d'action chiffré, avec l'objectif de répondre à la problématique concernant la conservation de la biodiversité dans la Région et dans le monde. Le Programme TFCA de la SADC (2023 -2033), partie intégrante de la mise en œuvre du Plan indicatif régional de développement stratégique de la SADC (2020 - 2030), vise cinq (5) objectifs majeurs, à savoir :

- (i) la gestion intégrée et efficace des paysages et des paysages marins transfrontaliers ;
- (ii) l'amélioration du bien-être et des moyens de subsistance des populations par l'agriculture, la pêche, la foresterie, le tourisme et d'autres activités ;
- (iii) le renforcement de la gouvernance, des partenariats multisectoriels et de l'intégration régionale ;
- (iv) la sécurisation du financement durable à long terme pour les aires de conservation transfrontalières ; et
- (v) le renforcement des compétences et des capacités, ainsi que de l'amélioration de la gestion des connaissances.

Le Secrétariat de la SADC tient à saluer la volonté politique des États membres de la SADC, des communautés, de l'académie, du secteur privé, des organisations de la société civile à promouvoir les activités et les fonctions des aires de conservation transfrontalières (TFCA) au fil d'un parcours passionnant qui découle de plus de 20 ans de collaboration avec divers partenaires, à savoir le gouvernement fédéral allemand, l'Union européenne (UE), le Département de l'environnement



du Royaume-Uni, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds mondial pour la nature ou WWF, l'Agence américaine pour le développement international (USAID), la FAO, la Banque mondiale (BM) et le PPF pour le soutien technique et financier qu'ils nous ont apporté et qui a contribué au développement et à la mise en œuvre du Programme des TFCA de la SADC dans la Région.

Monsieur Elias M. Magosi
Secrétaire Exécutif de la SADC



Résumé exécutif

L'importance d'une approche transfrontalière et multipartite pour gérer et guider la manière de faire face aux nombreux défis persistants auxquels sont confrontés l'environnement et le développement durable est de plus en plus reconnue. Les aires de conservation transfrontalières (TFCA) en Afrique australe sont des paysages terrestres et marins uniques qui se prêtent bien à la mise en œuvre collaborative et coordonnée de plusieurs accords multilatéraux sur l'environnement à l'appui des objectifs de développement durable (SDG) et de la création d'un monde équitable, neutre en carbone et respectueux de la nature.

La conservation des écosystèmes transfrontaliers est soumise à une série de régimes politiques, juridiques, de gouvernance et de gestion, qui englobent divers systèmes sociaux, culturels et économiques. Plusieurs protocoles et stratégies de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) ont créé un environnement favorable à la création et au développement des TFCA dans la région de la SADC. Le protocole de la SADC sur la conservation de la faune et de la flore sauvages et l'application de la loi a été approuvé par les États membres en 1999 et définit les TFCA comme la zone ou la composante d'une grande région écologique qui chevauche les frontières de deux pays ou plus, englobant une ou plusieurs zones protégées, ainsi qu'une zone d'utilisation de ressources multiples. L'un des principaux objectifs des TFCA est de gérer en collaboration les ressources naturelles et culturelles partagées au-delà des frontières internationales afin d'améliorer la conservation de la biodiversité et le développement socio-économique¹.

L'approbation du programme TFCA 2013 de la SADC a renforcé les efforts des États membres pour établir et développer des TFCA en collaboration avec des partenaires nationaux, régionaux et internationaux. Le Secrétariat de la SADC a apporté son soutien, mobilisé des ressources financières et techniques, et facilité les plateformes de partage des connaissances et de collaboration au niveau régional.

Les trois piliers des TFCA de la SADC sont les suivants : (i) favoriser l'intégration régionale entre deux ou plusieurs États membres (EM) pour gérer les ressources naturelles partagées, réaliser des progrès vers l'harmonisation juridique et la coopération active dans la résolution des questions liées à la conservation transfrontalière dans la région; (ii) la gestion transfrontalière des ressources naturelles et culturelles partagées; et (iii) le développement socio-économique basé sur l'utilisation durable des ressources naturelles par les communautés vivant dans et à côté des TFCA, comme le montre le graphique ci-dessous.



Figure 1: Piliers fondamentaux des TFCA de la SADC

¹ <https://www.sadc.int/pillars/transfrontier-conservation-areas>

En 2021, les ministres responsables de l'environnement, des ressources naturelles et du tourisme ont demandé l'examen du programme TFCA 2013 de la SADC afin de réfléchir aux enseignements tirés et, le cas échéant, de réviser le programme en tenant compte des principaux défis et opportunités identifiés aux niveaux local, national, régional et mondial. L'examen du programme TFCA 2013 de la SADC a fourni des informations précieuses sur les investissements significatifs réalisés et les réalisations observées, ainsi que sur les faiblesses et les menaces mises en évidence, qui devraient être traitées pour assurer une amélioration continue des TFCA dans toute l'Afrique australe. Un élément clé du programme révisé est l'élaboration d'une orientation stratégique pour l'avenir avec des rôles explicitement définis en matière de responsabilité pour le Secrétariat de la SADC, pour les États membres et au niveau des TFCA.

Cette version révisée du Programme TFCA 2023-2033 a été élaborée par le biais d'un processus inclusif et étendu d'engagement des parties prenantes, de synthèse et d'analyse. La théorie du changement découle de la vision du programme TFCA de la SADC, qui est de développer *un réseau de classe mondiale de paysages terrestres et marins transfrontaliers gérés de manière durable dans l'ensemble de la SADC et au profit de celle-ci*. La théorie du changement détaille le processus de développement de la vision, ainsi que son alignement sur les domaines de résultats clés décrits dans le plan indicatif régional de développement stratégique (RISDP) de la SADC et le cadre mondial pour la biodiversité Kunming-Montréal (GBF).

La mission du programme TFCA 2023-2033 de la SADC est de *soutenir un réseau fonctionnel et intégré d'aires de conservation transfrontalières où les ressources naturelles et culturelles partagées sont cogérées de manière durable, conservées et reconnues comme fondement du développement économique, du bien-être humain et de l'amélioration de la résilience des personnes vivant à l'intérieur et autour des TFCA*.

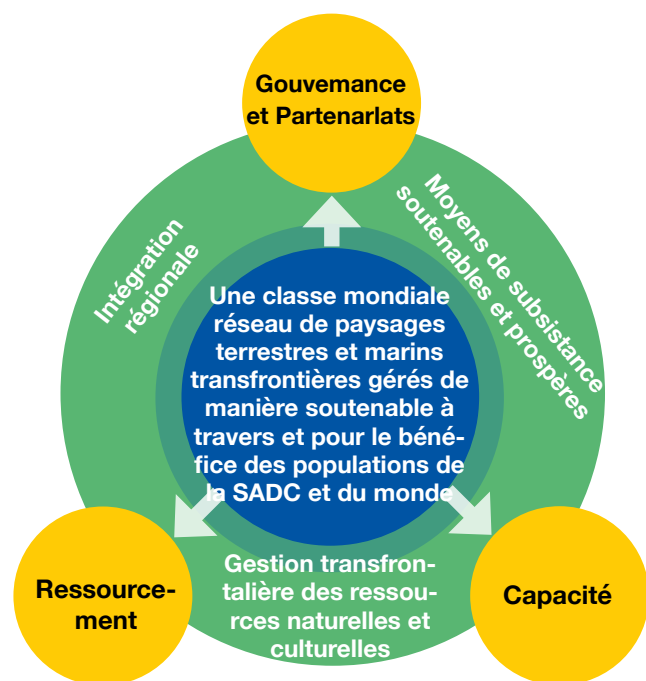


Figure 2: Théorie du changement appliquée au programme révisé de la SADC TFCA

À cet effet, **cinq objectifs** ont été élaborés conjointement en vue de réaliser la vision du programme TFCA de la SADC.

OBJECTIF 1 : Gestion intégrée et efficace des paysages terrestres et marins transfrontaliers

La gestion transfrontalière des ressources naturelles est un outil important dans les approches globales des paysages terrestres et marins pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles. Dans les TFCA terrestres, la gestion intégrée des terres (GIT) est une approche de plus en plus populaire et innovante de la gestion des terres qui permet de réduire les conflits liés à l'utilisation des terres, d'autonomiser les communautés, de lutter contre le changement climatique, de soutenir la sécurité de l'eau et de l'alimentation et d'atteindre les objectifs de développement à l'échelle du paysage.

Les TFCA marines poursuivent généralement plusieurs objectifs généraux, notamment le renforcement de l'intégration et de la coopération régionales, la protection et le rétablissement des fonctions écologiques clés perturbées par les limitations des utilisations et des principes de gestion opposés, la promotion des liens culturels, le développement des communautés et la promotion de la croissance du secteur touristique, en particulier l'écotourisme et les entreprises basées sur les ressources naturelles. Ces objectifs communs devraient être poursuivis au moyen de plans opérationnels ou de gestion conjoints, d'exercices collaboratifs d'application de la loi, de surveillance et de recherche écologiques, de partage de données ainsi que d'harmonisation des politiques et des réglementations.

OBJECTIF 2 : Amélioration du bien-être et des moyens de subsistance des populations grâce à l'agriculture, à la faune, à la pêche, à la sylviculture, au tourisme et à d'autres secteurs

Le programme de la SADC visant à faire progresser les TFCA comprenait un élément d'une grande importance, à savoir les moyens de subsistance locaux, dont l'un des points centraux était l'amélioration des moyens de subsistance locaux. Le rapport d'analyse de la situation (SAR) souligne l'importance des communautés rurales qui dépendent des ressources naturelles pour le bétail, la production alimentaire, les cultures de rapport, le bois de chauffage, les fruits organiques, les herbes sauvages et la viande de gibier pour leur survie. Le fait de comprendre que les communautés basées à l'intérieur et autour des TFCA dépendent largement des ressources naturelles environnantes pour assurer leurs moyens de subsistance, souligne l'importance de leur rôle critique dans la mise en œuvre d'un écosystème TFCA réussi et durable. Des dispositions ont été prises pour élaborer des stratégies visant à garantir et à développer l'emploi et les moyens de subsistance dans les économies verte et bleue. Ces stratégies seront complétées par une assistance technique visant à soutenir le développement des entreprises et l'expansion des petites entreprises et des coopératives. En outre, il est prudent de proposer divers produits et expériences de tourisme durable afin d'accroître l'attrait et la valeur des TFCA, tout en accordant une attention particulière à l'atténuation efficace et durable des menaces, des conflits et des risques que les communautés locales vivant dans les TFCA et à proximité doivent supporter.

OBJECTIF 3 : Renforcement de la gouvernance, des partenariats multisectoriels et de l'intégration régionale

La création de chaque TFCA repose sur des partenariats entre les gouvernements, les organisations non gouvernementales (ONG), les communautés locales, le secteur privé et d'autres acteurs clés. Si les principales parties prenantes sont les gouvernements et les agences de mise en œuvre concernés, les partenaires internationaux coopérants (PIC) et les ONG ont largement contribué à soutenir la mise en œuvre des TFCA. Cependant, la mise en œuvre du programme TFCA reste la prérogative des États membres de la SADC et, par conséquent, à moins qu'il n'y ait une volonté politique, une adhésion et une acceptation au niveau national, les processus de développement des TFCA peuvent être entravés. Le programme TFCA de la SADC vise à influencer le changement des pratiques en matière de conservation et de gestion des ressources naturelles partagées et préconise l'harmonisation des cadres politiques et juridiques, facilitant ainsi le développement de normes, de procédures et de lignes directrices régionales pour résoudre les disparités et les conflits entre les politiques et les lois des pays de la SADC dans le cadre du développement des TFCA. L'amélioration des politiques et de la législation est la base d'une gestion efficace et effective des TFCA existantes et de l'expansion du réseau des TFCA dans la région de la SADC.

OBJECTIF 4 : Financement durable à long terme pour les TFCA

Les TFCA sont très bien placées pour produire de multiples avantages liés à l'agriculture, aux moyens de subsistance, à la conservation et au climat au niveau du paysage, afin de parvenir à une croissance verte inclusive. Cependant, le manque de financement durable pour les activités de création, de développement et de gestion reste un défi majeur pour les TFCA. Les États membres et les PIC sont les principaux bailleurs de fonds des programmes dans les paysages des TFCA. Une variété de mécanismes financiers innovants émergent et sont particulièrement pertinents dans le contexte des approches de gestion intégrée des paysages terrestres et marins qui constituent le cœur des TFCA. Le programme TFCA de la SADC vise donc à accroître la capacité d'une série de parties prenantes à tirer parti des nouvelles possibilités de financement des paysages, à plaider en faveur de la capitalisation du mécanisme de financement TFCA de la SADC (FF) et à entamer les préparatifs en vue de développer une réserve de projets au profit des paysages terrestres et marins des TFCA.

OBJECTIF 5 : Renforcement des compétences et des capacités et amélioration de la gestion des connaissances

Le renforcement du capital humain dans les paysages de la TFCA a été identifié comme une voie de développement essentielle qui pourrait conduire à des résultats significatifs en matière de conservation et de moyens de subsistance. Pour garantir une allocation efficace des ressources, il convient de définir des exigences claires en matière de formation et d'établir des critères de sélection transparents pour le développement des compétences. Un facteur important à prendre en compte est le renforcement des systèmes de connaissances indigènes. Un programme de recherche mieux coordonné et plus étendu dans les TFCA a été désigné comme une opportunité importante pour le développement professionnel des étudiants basés dans la région, tandis que l'application des résultats de la recherche est soulignée comme étant un facteur critique dans le processus de gestion adaptative. Un effort concerté pour exploiter les multiples avantages d'une gestion efficace des connaissances est articulé.

La mise en œuvre du programme TFCA 2023-2033 de la SADC s'effectue à trois niveaux distincts, à savoir au **niveau régional de la SADC**, au **niveau des États membres** et au **niveau de chaque TFCA**. À chacun de ces niveaux, il existe des modalités de mise en œuvre et de partenariat établies avec un large éventail de parties prenantes, sur lesquelles les activités décrites dans ce programme cherchent à s'appuyer.

Dans le cadre du processus de révision du Programme TFCA 2013 de la SADC, une série d'ateliers a été organisée avec les États membres de la SADC afin de solliciter des contributions et de développer un consensus sur le processus de catégorisation et d'inscription des TFCA de la SADC, ainsi que d'examiner les critères liés à la fonctionnalité des TFCA. Sur la base

des résultats des discussions, les définitions révisées des catégories de TFCA sont les suivantes:

- **Catégorie A - Formalisée** : Il s'agit d'ACTA dotées d'un mandat légal avec des limites clairement définies et établies par un **accord contraignant** pour le développement de l'ACTA par les États membres.
- **Catégorie B - Proposée** : TFCA ayant signé un **protocole d'accord** (MOU) et une description de l'emplacement proposé. Les protocoles d'accord prévoient un arrangement **provisoire** qui facilite les négociations en vue de la signature d'un accord contraignant visant à établir officiellement l'ACTA concernée.
- **Catégorie C - Conceptuelle** : Il s'agit d'ACTA pour lesquelles les États membres ont officiellement l'**intention** de créer une ACTA, mais aucun accord contraignant ou protocole d'accord provisoire n'a été mis en place.

Le Secrétariat de la SADC a un rôle important à jouer dans la supervision de l'avancement de la création des TFCA. Dans le cadre du processus d'inscription, le secrétariat de la SADC demandera donc aux États membres une mise à jour au moins tous les deux (2) ans avant la réunion ministérielle conjointe pour l'environnement, les ressources naturelles et le tourisme, en leur demandant de soumettre tout nouvel accord TFCA, tout protocole d'accord provisoire ou toute lettre d'intention. Les États membres sont tenus de respecter les points suivants :

Catégories A et B

- Les États membres soumettent tout nouvel accord ou protocole d'accord provisoire au secrétariat de la SADC, soit de leur propre initiative, soit à la suite d'une demande d'information du secrétariat de la SADC.

Catégorie C

- Les États membres doivent envoyer une lettre d'intention signée conjointement, accompagnée de tout document justificatif (par exemple, note conceptuelle, outil de diagnostic de l'Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN) pour les planificateurs de la conservation transfrontalière², plan de mise en œuvre), soit de leur propre initiative, soit à la suite d'une demande d'information du secrétariat de la SADC.

Le système de suivi, d'évaluation et d'apprentissage du programme TFCA de la SADC est conçu dans le but d'améliorer les performances du programme et de renforcer l'apprentissage. Le suivi, l'évaluation et l'apprentissage s'effectuent par le biais de systèmes continus d'établissement de rapports et d'engagement avec une grande variété de parties prenantes, afin de garantir une vue d'ensemble permettant d'examiner à la fois les progrès accomplis dans la mise en œuvre et le niveau auquel cette mise en œuvre a permis de progresser vers les objectifs stratégiques du programme.

² Outil de diagnostic de l'IUCN pour les planificateurs de la conservation transfrontalière



Category A (formalised TFCA's)

1. **/Ai/Ais - Richtersveld TP** (2003)
(Namibia/South Africa)
2. **Chimanimani TFCA** (2001)
(Mozambique/Zimbabwe)
3. **Great Limpopo TFCA** (2002)
(Mozambique/South Africa/Zimbabwe)
4. **Iona-Skeleton Coast TFCA** (2018)
(Angola/Namibia)
5. **Kavango Zambezi TFCA** (2001)
(Angola/Botswana/Namibia/Zambia/Zimbabwe)
6. **Kgalagadi TP** (1999)
(Botswana/South Africa)

7. **Lubombo TFCA** (2000)
(Mozambique/South Africa/eSwatini)

8. **Malawi-Zambia TFCA** (2015)
(Malawi-Zambia)
9. **Maloti -Drakensberg TFCA** (2001)
(Lesotho/South Africa)

10. **Niassa-Selous TFCA** (2015)
(Mozambique/Tanzania)

Category B (proposed TFCA's)

11. **Greater Mapungubwe TFCA** (2006)
(Botswana/South Africa/Zimbabwe)
12. **Lower Zambezi-Mana Pools TFCA** (2023)
(Zambia/Zimbabwe)

1 Introduction

1.1 ZONES DE CONSERVATION TRANSFRONTALIÈRES

Il existe plus de 220 zones de conservation transfrontalières (TFCA) dans le monde, qui en sont à différents stades de développement et de mise en œuvre. Les gouvernements souverains ont commencé à collaborer à la création d'aires de conservation transfrontalières dès le début des années 1930 afin d'accroître la connectivité des paysages et d'améliorer les résultats en matière de conservation dans les écosystèmes divisés par des frontières politiques. Environ un tiers de tous les sites terrestres riches en biodiversité chevauchent les frontières internationales, et l'importance critique des aires marines transfrontalières de conservation est également de plus en plus reconnue.³

La conservation transfrontalière encourage la gestion coopérative des ressources naturelles partagées afin d'atteindre les objectifs de conservation au-delà des frontières internationales et de garantir des avantages aux personnes vivant dans ces paysages terrestres et marins de conservation. La conservation des écosystèmes transfrontaliers est soumise à toute une série de régimes politiques, juridiques, de gouvernance et de gestion, ainsi qu'à divers systèmes sociaux, culturels et économiques.

Le réseau mondial des aires protégées transfrontalières a été lancé en 2003 lors du cinquième congrès mondial des parcs de l'IUCN à Durban, en Afrique du Sud. L'objectif du réseau était de servir de référentiel pour toutes les informations relatives aux zones protégées transfrontalières, de permettre l'échange d'informations et d'améliorer la communication entre les différentes parties prenantes à travers le monde. Ce réseau mondial est animé par le groupe de spécialistes de la conservation transfrontalière (TBCSG) de la Commission mondiale des aires protégées (CMAP) de l'IUCN, qui a changé de nom en 2009 pour devenir le groupe de travail sur les aires protégées transfrontalières. La mission du TBCSG est de : *"promouvoir et encourager la conservation transfrontalière pour la conservation de la nature avec les services écosystémiques associés et les valeurs culturelles tout en promouvant la paix et la coopération entre les nations en améliorant les connaissances et les capacités pour une planification et une gestion efficaces des zones de conservation transfrontalières, conformément au plan d'action de Durban et au programme de travail de la Convention sur la diversité biologique (CDB) sur les zones protégées (ZP)".*⁴

Le protocole de la SADC sur la conservation de la faune sauvage et l'application de la loi a été approuvé par les États membres en 1999 afin d'établir des approches communes en matière de conservation et d'utilisation durable des ressources de la faune sauvage. L'un des principaux objectifs du protocole est la conservation des ressources partagées de la faune et de la flore sauvages par l'établissement de TFCA, définies comme *"une zone ou une composante d'une grande région écologique qui chevauche les frontières de deux pays ou plus, englobant une ou plusieurs zones protégées, ainsi que de multiples zones d'utilisation des ressources"*.⁵

Le parc transfrontalier de Kgalagadi, considéré comme la première TFCA de la SADC et de l'Afrique, a été officiellement créé en 1999. Depuis, d'autres TFCA ont vu le jour dans la région de la SADC. Au départ, le concept de TFCA a été mis en œuvre principalement de manière bilatérale entre les États membres de la SADC. Avec le temps, les États membres ont vu le Secrétariat de la SADC jouer un rôle important dans la mobilisation des ressources financières et techniques, ainsi que dans le soutien au partage des connaissances et à la collaboration au niveau régional. L'approbation du programme TFCA 2013 de la SADC a facilité et soutenu les efforts des États membres pour établir et développer des TFCA en collaboration avec des partenaires nationaux, régionaux et internationaux. L'objectif du programme était de *"faire de la SADC un réseau fonctionnel et intégré d'ACTA où les ressources naturelles partagées sont cogérées et conservées de manière durable afin de favoriser le développement socio-économique et l'intégration régionale dans l'intérêt de ceux qui vivent à l'intérieur et autour des ACTA et de l'humanité dans son ensemble"*.⁶

Les trois piliers des TFCA de la SADC sont les suivants : (i) favoriser l'intégration régionale entre deux ou plusieurs États pour gérer les ressources naturelles partagées et progresser vers l'harmonisation juridique et la coopération active dans la résolution des questions relatives à la conservation transfrontalière dans la région ; (ii) la gestion transfrontalière des ressources naturelles et culturelles partagées ; et (iii) le développement socio-économique basé sur l'utilisation durable des ressources naturelles par les communautés vivant dans et à côté des TFCA.⁷

³ Fiche d'information sur la conservation transfrontalière du WWF Adria (2020)

⁴ <http://www.tbpa.net/index.php>

⁵ SADC (1999) Protocole sur la conservation de la vie sauvage et l'application de la loi. Maputo (Mozambique) : SADC

⁶ Programme TFCA de la SADC (2013)

⁷ Suivi et évaluation des TFCA : Rapport d'analyse de la situation (SADC), Gaborone, Botswana, 2020



Figure 3: Les trois piliers des TFCA de la SADC

1.2 RÉVISION DU PROGRAMME TFCA DE LA SADC

En 2021, les ministres responsables de l'environnement, des ressources naturelles et du tourisme ont approuvé une note conceptuelle appelant à l'examen du programme TFCA 2013 de la SADC après avoir constaté la nécessité de réfléchir aux enseignements tirés et, le cas échéant, de redéfinir un nouveau programme en tenant compte des éléments suivants :

- S'aligner sur les objectifs mondiaux et les objectifs de développement durable ;
- S'aligner sur le RISDP 2020-2030 de la SADC et sur d'autres protocoles, stratégies et programmes connexes de la SADC ;
- Inclure un élément clé sur la gestion partagée des ressources naturelles ;
- Définir une procédure claire pour l'inscription des TFCA sur la liste de la SADC, afin de soutenir l'expansion continue du réseau des TFCA de la SADC ;
- Définir clairement la manière dont les TFCA doivent être répertoriées lorsqu'elles impliquent également des partenaires non-SADC ; et
- Envisager de mettre à jour les définitions des trois catégories d'ACTA.

L'examen du programme TFCA 2013 de la SADC a été entrepris en 2022 et 2023, au cours d'une période où des décisions clés d'importance mondiale ont été prises lors des conférences des parties (COP) des trois conventions de Rio - sur la biodiversité, le changement climatique et la désertification. Le cadre mondial pour la biodiversité (CMB) de Kunming-Montréal, qui articule 23 cibles réparties sur quatre objectifs en vue d'une vision 2050 de "vivre en harmonie avec la nature", a été adopté lors de la COP15 de la Convention sur la diversité biologique (CDB) en 2022⁸. Les accords clés⁹ lors de la COP27 de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (UNFCCC) comprenaient : (i) la création d'un fonds dédié aux pertes et dommages ; (ii) le maintien d'une intention claire de maintenir 1,5 degré Celsius à portée de main ; (iii) la responsabilisation des entreprises et des institutions ; (iv) la mobilisation d'un soutien financier plus important pour les pays en développement et (v) le pivot vers la mise en œuvre des engagements en matière de climat. Dans le cadre de la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD), la COP15 a décidé de renforcer la résistance à la sécheresse, de réduire la dégradation des terres et d'investir dans les efforts de restauration. Les liens entre les terres et d'autres questions clés en matière de durabilité, telles que le climat, la biodiversité, les emplois verts et l'égalité des sexes, ont également été discutés.¹⁰ La dégradation des terres et des écosystèmes revêt une importance particulière sur le continent africain, car elle affecte les moyens de subsistance des populations, l'identité culturelle, les connaissances traditionnelles des communautés et la capacité de production des économies africaines. La gestion durable, l'utilisation des ressources naturelles et le partage équitable des bénéfices font l'objet d'une attention croissante.

L'importance d'une approche transfrontalière et multipartite pour relever les nombreux défis urgents auxquels sont confrontés l'environnement et le développement durable est de plus en plus reconnue. Les TFCA d'Afrique australe sont des paysages terrestres et marins uniques qui se prêtent bien à la mise en œuvre collaborative et coordonnée de plusieurs accords multilatéraux sur l'environnement en faveur de la création d'un monde équitable, neutre en carbone et favorable à la nature, dans le cadre de la réalisation des objectifs de développement durable (SDG). Au niveau régional, cette opportunité unique peut être exploitée en ancrant une approche pratique, innovante et efficace dans la prochaine itération du programme TFCA de la SADC.

Le programme TFCA 2023-2033 de la SADC s'appuie sur l'investissement significatif qui a été fait dans divers TFCA à travers l'Afrique australe depuis 1999 et sur l'expérience et les connaissances qui ont été générées dans la mise en œuvre du premier programme TFCA de la SADC qui a été adopté par les États membres en 2013.

1.3 MÉTHODOLOGIE ET APPROCHE

Un processus en deux phases a été suivi pour formuler le programme TFCA révisé de la SADC. Un large éventail de contributions a été sollicité pour développer une analyse de situation éclairée. Un projet de cadre pour le programme TFCA révisé de la SADC a ensuite été élaboré et présenté aux États membres lors d'un atelier consultatif pour examen et contributions supplémentaires.

⁸ CBD/COP/15/L.25 (2022) Cadre mondial pour la biodiversité Kunming-Montréal

⁹ <https://unfccc.int/process-and-meetings/conferences>

¹⁰ <https://unccd.int/resources/publications>

Rapport d'analyse de situation (SAR)

- Décisions des ministres de la SADC chargés des ressources naturelles, de l'environnement et du tourisme et d'autres comités ministériels de la SADC concernant les TFCA de la SADC ;
- Les activités du programme TFCA sont entreprises à trois niveaux distincts : (i) par l'unité TFCA au sein de la Direction de l'alimentation, de l'agriculture et des ressources naturelles (FANR) du Secrétariat de la SADC avec le soutien des PIC ; (ii) par les États membres qui sont parties à divers accords TFCA et leurs partenaires respectifs des secteurs public et privé et des communautés locales ; et (iii) par les structures TFCA individuelles ;
- Engagements bilatéraux avec les points focaux nationaux du TFCA et les parties prenantes concernées des États membres, ainsi qu'avec deux (2) secrétariats du TFCA ;
- Analyse des politiques, cadres, stratégies et programmes mondiaux, continentaux et régionaux de la SADC qui sont pertinents et applicables aux travaux entrepris dans les TFCA de la SADC ;
- Vue d'ensemble de la littérature, des rapports et autres sources pertinentes, ainsi que des résultats des réunions et activités du réseau TFCA de la SADC ;
- Une enquête en ligne pour déterminer les perceptions, les idées, les opportunités et les défis, avec 145 réponses d'un large éventail de praticiens de l'ACTA ; et
- Ateliers consultatifs thématiques et discussions de groupe sur le suivi et l'évaluation, la gestion transfrontalière des zones côtières et marines, le financement durable à long terme des TFCA, et les catégories et processus d'inscription des TFCA.

Cadre révisé du programme TFCA de la SADC

- Un atelier consultatif virtuel auquel ont participé les États membres de la SADC et d'autres parties prenantes clés afin de présenter le projet de rapport d'analyse de la situation et le projet de cadre pour le programme TFCA révisé de la SADC s'est tenu les 1er et 2 février 2023.
- Un deuxième atelier consultatif en personne auquel ont participé les États membres de la SADC et les représentants de l'ACTA s'est tenu les 13 et 14 mars 2023. Des contributions ont été obtenues pour l'élaboration de la théorie du changement pour le programme révisé, les objectifs et les activités du programme, ainsi que le cadre révisé et le processus de catégorisation et d'inscription des TFCA.

Un résumé de la méthodologie et de l'approche suivies est présenté ci-dessous.

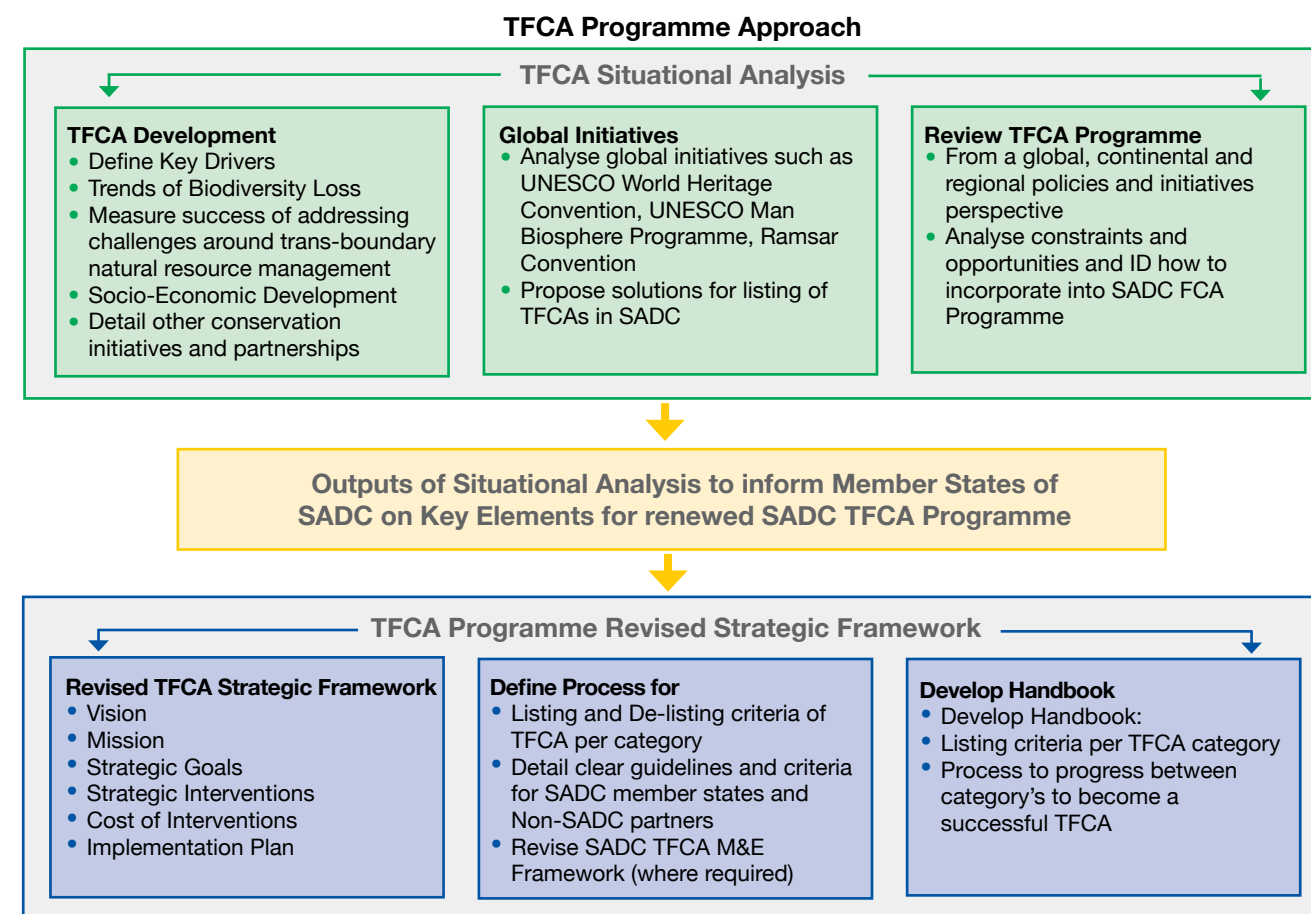


Figure 4: Méthodologie et approche

1.4 RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME TFCA 2013 DE LA SADC

Les diagrammes au verso fournissent une vue d'ensemble et une évaluation de la réalisation des objectifs de chacun des sept volets du programme 2013. Ces données ont été obtenues grâce à l'enquête auprès des parties prenantes, complétée par une série d'engagements auprès de ces dernières, et à l'analyse documentaire réalisée dans le cadre du processus d'analyse de la situation.

Une brève synthèse de chacun des éléments est présentée ci-dessous.

Composante 1 : plaidoyer et harmonisation

Le développement des TFCA est la prérogative des États membres de la SADC et, par conséquent, s'il n'y a pas de volonté politique et d'acceptation au niveau national, les processus de développement des TFCA risquent d'être bloqués. Le programme TFCA de la SADC vise à influencer le changement des pratiques en matière de conservation et de gestion des ressources naturelles partagées et préconise l'harmonisation des cadres politiques et juridiques, facilitant ainsi le développement de normes, de procédures et de lignes directrices régionales pour résoudre les disparités et les conflits entre les politiques et les lois des pays de la SADC en matière de développement des TFCA. L'amélioration des politiques et de la législation est la base d'une gestion efficace et effective des TFCA existantes et de l'expansion du réseau des TFCA dans la région de la SADC.

Objectifs de la composante du programme TFCA de la SADC (2013)	Pleinement atteint	Partiellement atteint	Lancés	Progrès limités
1. Plaidoyer et harmonisation				
1.1 Promouvoir la volonté politique à l'appui du développement des TFCA				
1.2 Soutenir l'harmonisation des cadres stratégiques et juridiques pour				
1.3 Promouvoir le dialogue intersectoriel sur les développements des TFCA aux niveaux national et régional				

Figure 5: Composante 1 : Plaidoyer et harmonisation

Composante 2 : Amélioration des mécanismes de financement pour les TFCA

Le manque de financement pour le développement, la gestion et la mise en œuvre des TFCA constitue un défi majeur pour de nombreux pays de la région de la SADC. Le soutien financier et technique fourni par les États membres de la SADC et les partenaires internationaux de coopération (PIC) est essentiel pour assurer le développement et la gestion durables des TFCA dans la région. Récemment, certains PIC ont réorienté leur soutien en passant d'une coopération bilatérale à une coopération technique et financière régionale. Dans les deux cas, la SADC peut faciliter l'accès aux ressources financières, soit en initiant et en soutenant le dialogue bilatéral entre les États membres et les PIC, soit en acquérant des fonds au niveau régional. D'autres mécanismes de financement innovants doivent être explorés, y compris la création d'un fonds régional spécifique pour le développement des TFCA dans la région de la SADC.

Objectifs de la composante du programme TFCA de la SADC (2013)	Pleinement atteint	Partiellement atteint	Lancés	Progrès limités
2. Renforcement des mécanismes de financement des TFCA				
2.1 Élaborer des mécanismes de financement durables pour les TFCA				

Figure 6: Composante 2 : Amélioration des mécanismes de financement pour les TFCA

Volet 3 : Renforcement des capacités

Le renforcement des capacités des principales parties prenantes de l'ACTA est un élément important pour la réussite du développement de l'ACTA. Les efforts de renforcement des capacités doivent tirer parti de l'expertise existante et être menés en étroite coordination et coopération avec les institutions nationales et régionales. Sur la base des résultats de l'enquête, le renforcement des capacités pour assurer le succès du développement et de la gestion des TFCA a été partiellement atteint.

Objectifs de la composante du programme TFCA de la SADC (2013)	Pleinement atteint	Partiellement atteint	Lancés	Progrès limités
3. Renforcer les capacités des intervenants des TFCA				
3.1 Renforcer les capacités de développement et de gestion des TFCA				

Figure 7: Composante 3 : Renforcement des capacités des parties prenantes de l'ACTA

Volet 4 : Systèmes de gestion des données et des connaissances

Le Réseau TFCA de la SADC a été créé en 2013 en tant que forum fonctionnel des parties prenantes TFCA. Le Réseau est supervisé par un Comité directeur composé des points focaux TFCA des États membres de la SADC et du Secrétariat de la SADC. L'objectif du Réseau est de surmonter les défis de la TFCA par le biais de l'apprentissage partagé, de la gestion des connaissances et de la collaboration. Les résultats de l'enquête montrent que les objectifs des composantes ont été partiellement atteints, comme le montre l'image ci-dessous.

Objectifs de la composante du programme TFCA de la SADC (2013)	Pleinement atteint	Partiellement atteint	Lancés	Progrès limités
4. Systèmes de gestion des données et des connaissances				
4.1 Établir des plateformes pour la gestion des données et des connaissances et l'échange d'information				
4.2 Établir des cadres de suivi et d'évaluation pour l'élaboration et la Gestion des TFCA au niveau régional et des TFCA				

Figure 8: Volet 4 : Systèmes de gestion des données et des connaissances

Volet 5 : Amélioration des moyens de subsistance locaux

Les moyens de subsistance de millions de personnes vivant à l'intérieur et autour des TFCA sont étroitement liés à l'intégrité de la biodiversité, y compris des écosystèmes conservés dans les TFCA. Outre l'utilisation des terres pour l'élevage et l'entretien du bétail, les cultures vivrières et les cultures de rapport, les communautés rurales exploitent également les ressources naturelles à des fins de subsistance et à des fins commerciales. Les États membres reconnaissent que les premiers bénéficiaires des TFCA doivent être ces communautés rurales qui ont un droit intrinsèque à être impliquées dans les processus de prise de décision concernant les TFCA. L'augmentation des investissements privés et publics dans les infrastructures transfrontalières et les projets touristiques dans les TFCA peut également contribuer de manière significative à l'amélioration des économies locales. La facilitation de l'accès transfrontalier aux marchés locaux et régionaux peut accroître les revenus des ménages. Le programme TFCA de la SADC reconnaît également que les segments les plus vulnérables de la population, par exemple les femmes, les jeunes et les personnes vivant avec un handicap ou le VIH/SIDA, doivent faire l'objet d'une attention particulière dans le cadre de ces programmes.

Objectifs de la composante du programme TFCA de la SADC (2013)	Pleinement atteint	Partiellement atteint	Lancés	Progrès limités
5. Renforcement des moyens de subsistance locaux				
5.1 Habilitier les communautés locales, en particulier les femmes, à participer aux processus décisionnels de la TFCA				
5.2 Faciliter les investissements publics et privés dans les projets transfrontaliers d'infrastructure, de commerce et de tourisme				
5.3 Accroître les possibilités d'investissement dans des activités génératrices de revenus pour les collectivités locales				
5.4 Faciliter l'intégration de l'égalité entre les sexes, du VIH/sida et d'autres questions liées à la santé dans le développement des TFCA				

Figure 9: Volet 5 : Amélioration des moyens de subsistance locaux

Volet 6 : Réduction de la vulnérabilité des écosystèmes et des populations aux effets du changement climatique

La région de la SADC est vulnérable aux effets de la variabilité et du changement climatiques. On s'attend à ce que les températures dans la région augmentent d'environ 3 degrés Celsius d'ici 2080, tandis que les précipitations devraient diminuer, entraînant une augmentation des phénomènes météorologiques extrêmes tels que les sécheresses et les inondations. Même une augmentation de seulement 2 degrés Celsius aura un impact négatif sur les TFCA et leur contribution au développement économique et à la réduction de la pauvreté en affectant la biodiversité, la fourniture de services écosystémiques, l'écotourisme, l'agriculture et la sécurité alimentaire, la sécurité de l'eau et le bien-être des personnes vivant dans les TFCA.

L'objectif de la composante relative à la réduction de la vulnérabilité des écosystèmes et des populations aux effets du changement climatique a été formulé de manière à soutenir l'élaboration de mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique au sein des TFCA.

Objectifs de la composante du programme TFCA de la SADC (2013)	Pleinement atteint	Partiellement atteint	Lancés	Progrès limités
6. Réduire la vulnérabilité des écosystèmes et des personnes aux effets du changement climatique				
6.1 Appuyer l'élaboration de mesures d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques dans les TFCA				

Figure 10: Composante 6 : Réduction de la vulnérabilité des écosystèmes

Composante 7 : Développement des TFCA en produits touristiques régionaux commercialisables

Les TFCA pourraient promouvoir l'intégration régionale, le tourisme coopératif et le développement rural en transformant les TFCA en produits touristiques régionaux commercialisables. La raison en est que les pays coopèrent déjà pour gérer les TFCA en tant qu'unités consolidées et ont mis en place des structures de gouvernance communes pour la conservation et le développement du tourisme. En outre, de nombreuses destinations touristiques de renom sont situées dans les TFCA de la SADC et le développement du tourisme au niveau des TFCA offre un vaste potentiel de création d'emplois dans ces zones en grande partie rurales et marginalisées.

Objectifs de la composante du programme TFCA de la SADC (2013)	Pleinement atteint	Partiellement atteint	Lancés	Progrès limités
7. Développement des TFCA en produits touristiques régionaux commercialisables				
7.1 Increase the value and volume of sustainable nature-based tourism flows to the region				
7.2 Inculcate more equitable partnerships between private sector and communities in the tourism industry				

Figure 11: Composante 7 : Développement des TFCA en produits touristiques régionaux commercialisables

Volet 8 : Gestion durable des ressources naturelles et culturelles partagées

La gestion collaborative des ressources naturelles et culturelles partagées à travers les frontières internationales pour une meilleure conservation de la biodiversité, le renforcement des liens culturels et le développement socio-économique est à la base de la création des TFCA. Cela permet aux ACTA d'être des véhicules efficaces pour encourager la coopération et l'intégration régionales et renforcer le développement socio-économique grâce à l'utilisation durable des ressources naturelles et culturelles partagées.

Bien que cet aspect n'ait pas été formulé comme une composante autonome explicite du programme TFCA 2013 de la SADC et qu'il n'ait donc pas été évalué, il a été souligné par les parties prenantes comme une composante clé de la planification, de l'établissement et de la gestion des TFCA. La gestion durable des ressources naturelles partagées est considérée comme un élément transversal très important et est donc considérée comme la huitième composante du programme TFCA de la SADC, dont les objectifs découlent du Protocole sur la conservation de la faune et de la flore sauvages et l'application de la loi (1999).

Dans le cadre du processus de développement du cadre de suivi et d'évaluation (S&E) des TFCA de la SADC¹¹, la composante 8 : Gérer durablement les ressources naturelles partagées dans les TFCA a été ajoutée pour fournir une introduction utile à la section 4, comme le soulignent les objectifs suivants :

- Promouvoir la conservation des ressources fauniques et forestières communes ;
- Promouvoir l'utilisation et la gestion durables des ressources fauniques et forestières partagées ;
- Améliorer la programmation de la conservation et de la gestion des ressources naturelles ; et
- Appliquer les instruments juridiques disponibles pour la conservation.

1.5 PRINCIPALES MENACES PESANT SUR LA CONSERVATION MARINE ET TERRESTRE CONSERVATION

D'après la vaste enquête menée auprès des parties prenantes (n = 145, dont 60 % travaillent dans des zones marines côtières), les activités suivantes constituent les principales menaces pour les TFCA marines et côtières : le changement climatique, la pollution, le braconnage, le commerce illégal et l'utilisation non durable des ressources naturelles. La plupart des personnes interrogées considèrent que le maintien et la réhabilitation des eaux stratégiques et des écosystèmes marins sont très importants pour les aires marines de conservation transfrontalières (AMCT).

Les principales menaces pour la conservation dans les TFCA terrestres (telles que perçues par les personnes interrogées dans le cadre de l'enquête en ligne) sont les conflits entre l'homme et la faune, suivis par le changement climatique, le braconnage et le commerce illégal d'espèces sauvages, la perte de connectivité des écosystèmes ainsi qu'une mauvaise planification et gestion de l'utilisation des terres.

¹¹ Cadre de suivi et d'évaluation de la SADC TFCA (2017)

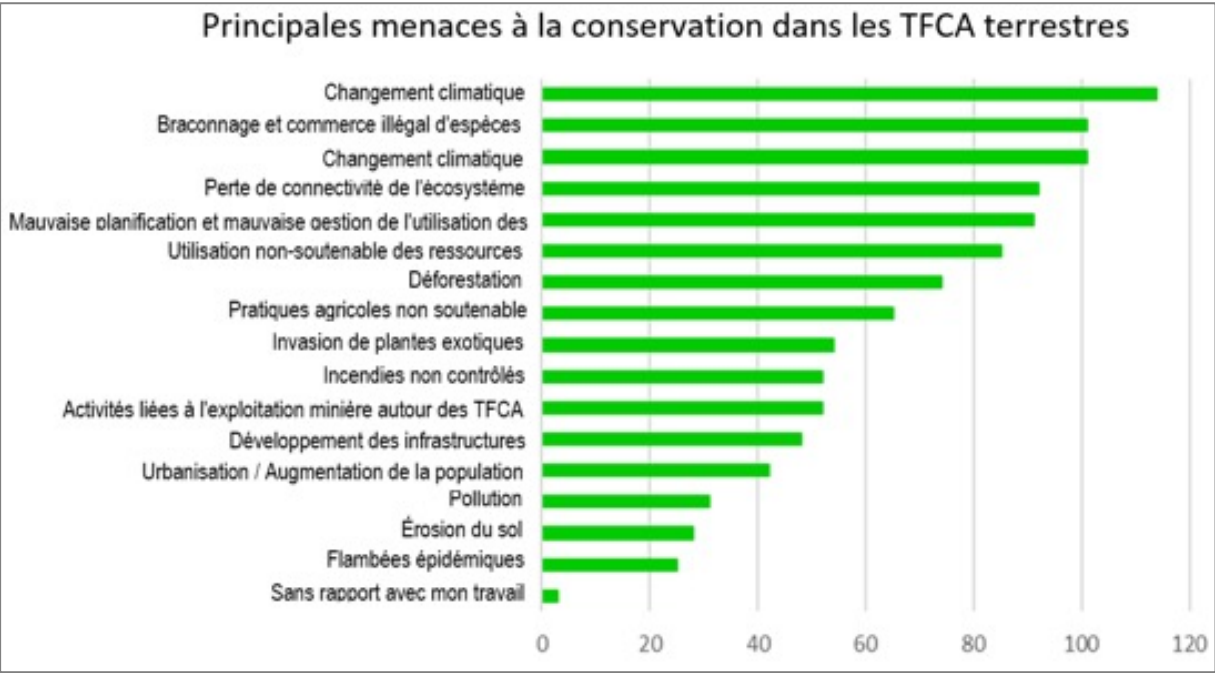


Figure 12: Principales menaces pour la conservation dans les TFCA terrestres (nombre de répondants)

Les principales menaces pour la conservation dans les TFCA côtières et marines (telles que perçues par les répondants à l'enquête en ligne) sont le changement climatique, la pollution, le braconnage et le commerce illégal d'espèces sauvages, l'utilisation non durable des ressources naturelles et la destruction ou la perte d'habitats, comme le montre le tableau ci-dessous.

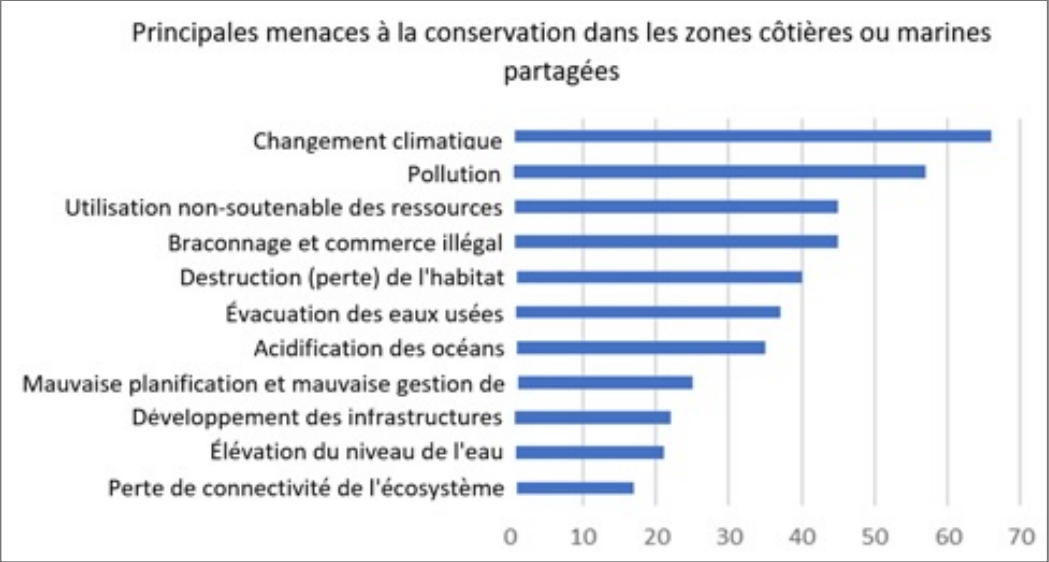


Figure 13: Principales menaces pour la conservation dans les TFCA côtières et marines (nombre de répondants)

Compte tenu des résultats des figures 12 et 13, les principales menaces (telles que perçues par les répondants à l'enquête en ligne) pesant sur la conservation des TFCA terrestres et marines ont été comparées afin de déterminer s'il existe une ou plusieurs corrélations dans les ensembles de données. Il est évident que quatre menaces majeures ont un impact sur les TFCA terrestres et marines, à savoir :

- Le changement climatique ;
- Le braconnage et le commerce illégal d'espèces sauvages ;
- l'utilisation non durable des ressources naturelles ; et
- La perte d'écosystème ou la destruction de l'habitat.

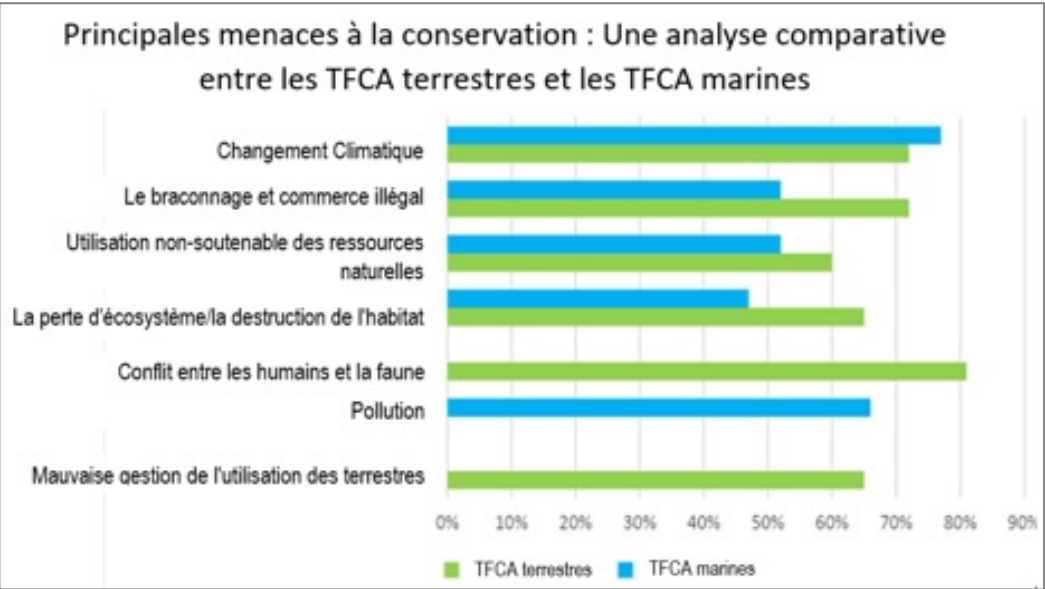


Figure 14: Principales menaces pour la conservation : Analyse comparative : TFCA terrestres et marines (%)

1.6 RÉSUMÉ DES PRINCIPAUX THÈMES ET DOMAINES D'ACTION IDENTIFIÉS DANS L'ANALYSE DE LA SITUATION

Based on the review of the 2013 SADC TFCA Programme, the table below summarises the key thematic and focus areas that guided the design and development of the revised TFCA Programme.

N°	Domaine thématique	Domaine d'action clé
1.	Gestion partagée des ressources naturelles et culturelles	• Gestion intégrée et efficace des paysages terrestres et marins transfrontaliers • L'atténuation du changement climatique et l'adaptation à celui-ci • Gestion des habitats et des espèces • Création de corridors écologiques et de zones de dispersion de la faune et de la flore • Approche intégrée de la conservation de la biodiversité en eau douce • Approche intégrée de la conservation de la biodiversité côtière et marine • Lutte contre le commerce illégal d'espèces sauvages et le braconnage
2.	Amélioration du bien-être et des moyens de subsistance des populations	• Soutenir le développement d'économies vertes et bleues résilientes • Créer un environnement propice au commerce et améliorer les liens avec les marchés • Alignement des cadres politiques et des stratégies sur les besoins des communautés • Développement et expansion des petites entreprises et des coopératives • Développement du tourisme, des investissements et des marchés • Atténuation des conflits entre l'homme et la faune et soutien à la coexistence • Sécurité alimentaire et hydrique • Réduction des risques de catastrophes
3.	Gouvernance, partenariats multisectoriels et intégration régionale	• Volonté politique de soutenir le développement des TFCA • Amélioration de la coordination, de la gestion et de la mise en œuvre des TFCA • Harmonisation des cadres politiques et juridiques • Plates-formes de gouvernance multipartites efficaces

N°	Domaine thématique	Domaine d'action clé
4.	Finance durable	• Renforcement des capacités pour assurer un financement durable • Facilité de financement de la SADC TFCA dotée de ressources et de capacités • Développement et sécurisation des investissements pour les pipelines de projets • Développement de mécanismes financiers innovants et évolutifs
5.	Compétences, développement des capacités et gestion des connaissances	• Développement et soutien de la communauté de pratiques • Programmes de formation alignés sur l'analyse des besoins de formation intersectorielle actualisée et élargie • Documentation des pratiques en matière de savoirs autochtones • Développement conjoint de la recherche pour soutenir la prise de décision fondée sur des données probantes • La gestion des connaissances, le suivi et l'évaluation, et l'apprentissage.
6.	Thèmes transversaux	• Atténuation du changement climatique, adaptation et transition juste • La gestion et l'utilisation durable des ressources naturelles transfrontalières • La nature au service des communautés locales, en particulier des femmes et des jeunes

Table 1: Résumé des principaux thèmes et domaines d'intervention identifiés dans l'analyse de la situation

1.7 L'ANALYSE SWOT COMME RÉSULTAT DE L'ANALYSE SITUATIONNELLE

Une analyse SWOT de haut niveau a été entreprise lors de la révision du rapport d'analyse de la situation (SAR) de 2013 afin d'identifier les facteurs qui peuvent avoir un impact sur la croissance et le fonctionnement efficace des TFCA. Elle fournit également des informations utiles qui pourraient éclairer le processus de développement stratégique de ce programme. L'objectif de l'AFOM est donc d'éclairer la prise de décision et de transformer les menaces en opportunités et les faiblesses en forces.

STRENGTHS	WEAKNESSES
• Conservation of Shared Natural / Wildlife Resources • Significant investment made in TFCAs since 1999 • Promotion and re-establishment of transboundary cultural linkages • Finance facility provided financial support to various TFCAs • Size of the current TFCA estate is in excess of 152 million hectares • Projects are instituted to ease transboundary movement of tourists and wildlife • SADC Secretariat's efficiency in building the TFCA estate through various programmes, projects, strategies and interventions • SADC TFCA Network: growing and active community of practitioners • Effective mechanism to combat illicit transboundary wildlife crime • Platform for learning, knowledge sharing and exchange of information • Coordination mechanism to convene a diverse range of stakeholders and interested parties • Ability of Marine TFCAs to foster conservation and protection of marine biodiversity, while strengthening community development and contributing to local/regional economies through tourism and involvement of the private sector	• Limited benefit flows to local communities, including effective inclusion in governance structures • Lack of effective implementation 'on the ground' of strategies developed • Inadequate coordination between Member States and other stakeholder groups • Lack of sufficient capital / financing instruments • Funding seemed to be skewed towards established TFCAs • Over-reliance on donor funding / limited contributions received from Member States • Lack of human resources and skills at TFCA level • Frequent changes in political leaderships at Member State level • Lack of functional M&E system, standardised reporting and baselines for indicators • Lack of awareness of TFCAFF • Need to enhance information dissemination • Marine and coastal TFCAs at poor level of implementation

moving from the current state of TFCAs to a transformed future state . . . *bridging the gap*

OPPORTUNITIES	THREATS
• Sustainable Co-Managed TFCAs aligned to SDGs (sustainable use focus) • Income generating project opportunities to enhance livelihoods in and around TFCAs implicate increase in economic activities, job opportunities etc. • Redesigned Category Listing of TFCAs could increase growth / continued expansion Focus on expanding marine / ocean TFCAs pose various opportunities for TFCAs • Learning exchanges / skills development / capacity building • Gender and youth equality would create equal opportunities for all • OECMs could be used as expansion plan for TFCAs / PAs / buffer zones / corridors • Improved Joint Transboundary Management and Operations • Promotion of cross-sectoral dialogue • Effective partnerships with scientists, educational institutions, NGOs, ICPs etc. • Improved cooperation between public and private sectors inclusive of civil society • Improved co-existence between humans and wildlife to reduce HWC • Improved governance processes / environmental justice • Majority of coastal Member States embraced the concept and committed to developing strong "Blue Economies"	• Each Member State has their own judicial systems which impede on transboundary law enforcement activities and convictions • Judicial system and sovereignty beyond wildlife crime • Land and ecosystem degradation • Natural resource risks (climate change / biodiversity loss / pollution / AIP / fires etc) • Illegal harvesting and trade of wildlife products (animals and plants) • Poaching • Lack of political will from some Member States / need for stronger Member State commitment • Impact of pandemics and its effects on revenue generation mechanisms for TFCAs • Natural disasters (prevention and mitigation) • Lack of effective resourcing and financing mechanisms • Impact of climate change on terrestrial landscapes and seascapes • Impact of climate change, pollution, poaching and illegal wildlife trade, unsustainable use of natural resources and habitat destruction or loss on Marine TCAs

Figure 15: Analyse SWOT



2 Cadre Politique et Juridique

2.1 POLITIQUE MONDIALE ET IMPLICATIONS POUR LE PROGRAMME TFCA DE LA SADC

2.1.1 Agenda 2030 pour le développement durable

L'Agenda 2030 pour le développement durable a été adopté par tous les États membres de l'Organisation des Nations unies (ONU) en 2015 et a fourni un plan directeur partagé pour la paix et la prospérité des personnes et de la planète. Dix-sept (17) SDG constituent la base d'un partenariat mondial qui reconnaît que la fin de la pauvreté doit soutenir des stratégies visant à améliorer la santé et l'éducation, à réduire les inégalités et à favoriser la croissance économique, tout en luttant contre le changement climatique et en sécurisant le capital naturel qui soutient la vie sur terre.

Les SDG englobent quatre piliers clés, à savoir l'inclusion sociale (objectifs 1 à 7), la croissance économique (objectifs 8 à 11), la responsabilité environnementale (objectifs 12 à 15) et la gouvernance (objectifs 16 et 17). Le plan indicatif régional de développement stratégique de la SADC (2020-2030) aligne le programme de développement de la SADC sur les SDG des Nations unies.

Implications pour le programme TFCA de la SADC

Les résultats d'une enquête sur les SDG prioritaires à prendre en compte dans la conception du programme révisé ont permis de dégager des priorités claires, dont la majeure partie concerne l'inclusion sociale, suivie de la responsabilité environnementale.

Priorité SDG	Implications pour le programme TFCA de la SADC
Inclusion sociale SDG 1 : Pas de pauvreté SDG 2 : Faim zéro SDG 3 : Bonne santé et bien-être SDG 4 : Une éducation de qualité SDG 6 : Eau propre et assainissement	L'amélioration des moyens de subsistance des communautés locales vivant à l'intérieur et autour des TFCA est une priorité essentielle. Ces principaux bénéficiaires devraient être impliqués, par le biais de processus participatifs et transparents, dans l'élaboration de programmes portant sur des aspects tels que l'éradication de la pauvreté, l'amélioration de la sécurité alimentaire et l'accès aux possibilités d'éducation.
Croissance économique SDG 8 : Travail décent et croissance économique	Le développement de sources de revenus et de moyens de subsistance durables, cohérents et diversifiés est crucial et devrait être considéré comme une priorité d'investissement élevée. Les opportunités dans les économies bleue, verte et circulaire sont particulièrement appropriées.
Responsabilité environnementale SDG 13 : Action pour le climat SDG 14 : La vie sous l'eau (*) SDG 15 : La vie sur terre	Les piliers de l'inclusion sociale et de la croissance économique dépendent du capital naturel qui soutient la vie sur terre. Des paysages terrestres et marins sûrs et prospères, conservés et utilisés de manière durable, renforcent la résilience face aux effets du changement climatique.

Tableau 1: Les SDG et leurs implications pour le programme TFCA de la SADC

2.1.2 Cadre mondial pour la biodiversité Kunming-Montréal

La Convention sur la diversité biologique (CDB) est un traité multilatéral qui poursuit trois objectifs principaux : (i) la conservation de la diversité biologique (biodiversité) ; (ii) l'utilisation durable de ses éléments ; et (iii) le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques. La Convention a été ratifiée par 196 pays. La CDB couvre la biodiversité au niveau des écosystèmes, des espèces et des ressources génétiques.

En vertu de la convention, les gouvernements s'engagent à conserver et à utiliser durablement la biodiversité. Ils sont tenus d'élaborer des stratégies et des plans d'action nationaux en faveur de la biodiversité (SPANB) et de les intégrer dans des plans nationaux plus vastes en matière d'environnement et de développement, ce dernier point étant désigné comme l'intégration de la biodiversité. L'"*approche écosystémique de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité*" est utilisée comme cadre d'action, dans lequel tous les biens et services fournis par la biodiversité dans les écosystèmes sont pris en compte.

Implications pour le programme TFCA de la SADC

Le cadre du GBF comprend quatre objectifs et 23 cibles orientées vers l'action et définit un plan ambitieux pour mettre en œuvre une action à grande échelle afin de transformer la relation de la société avec la biodiversité.

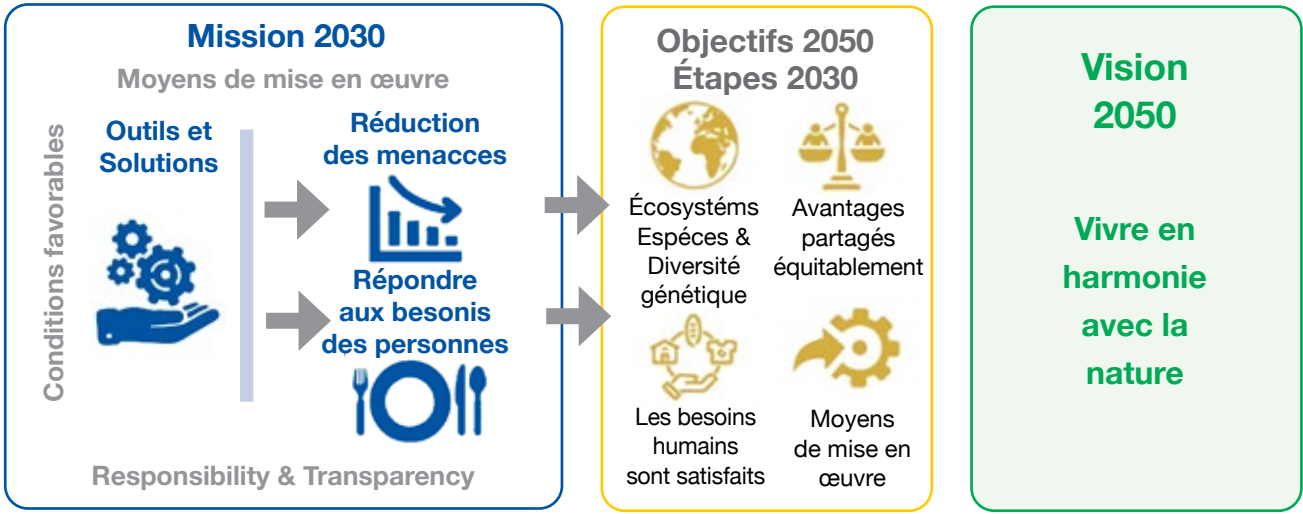


Figure 16: Cadre mondial pour la biodiversité Kunming-Montréal

2.2 POLITIQUE DE L'UNION AFRICAINE ET IMPLICATIONS POUR LE PROGRAMME TFCA DE LA SADC

2.2.1 Agenda 2063 - L'Afrique que nous voulons

L'Agenda 2063 de l'Union africaine est un ensemble d'initiatives proposées et actuellement mises en œuvre par l'Union africaine. Les objectifs déclarés de l'Agenda sont le développement économique, l'intégration politique, l'amélioration de la démocratie et de la justice, l'établissement de la sécurité et de la paix, le renforcement de l'identité culturelle, l'égalité des sexes et l'indépendance politique vis-à-vis des puissances étrangères.

Implications pour le programme TFCA de la SADC

Sept (7) aspirations et vingt (20) objectifs ont été définis dans le cadre de l'Agenda 2063. Un certain nombre de résultats du programme TFCA révisé de la SADC pourraient être alignés pour contribuer à leur réalisation.

Aspirations de l'Agenda 2063	Implications pour le programme TFCA de la SADC
Une Afrique prospère, fondée sur la croissance inclusive et le développement durable	Un alignement clair sur les initiatives qui se concentrent sur une croissance économique durable et inclusive qui débloque les activités génératrices de revenus. L'accent devrait être mis sur la diversification économique et la résilience. L'accent doit être mis sur la lutte contre la pauvreté, les inégalités et la faim. Un accent ciblé sur l'éducation et la science, la technologie et l'innovation dans une perspective de développement des compétences.
Une Afrique de la bonne gouvernance, de la démocratie, du respect des droits de l'homme, de la justice et de l'État de droit	L'accent est mis sur le renforcement des institutions et de l'encadrement et sur le soutien au développement participatif et aux structures de gouvernance locale.
L'Afrique avec une identité culturelle forte, un patrimoine commun, des valeurs et une éthique	L'accent est mis sur les valeurs culturelles et la Renaissance africaine, ainsi que sur l'appréciation des opportunités offertes par le patrimoine culturel, les arts créatifs et les entreprises associées.
Une Afrique dont le développement est axé sur les personnes, s'appuyant sur le potentiel offert par les Africains, en particulier les femmes et les jeunes, et s'occupant des enfants.	La pleine égalité des sexes est prônée dans tous les domaines de la vie, avec un accent particulier sur l'autonomisation des femmes, des filles et des jeunes.

Tableau 3: L'Agenda 2063 et ses implications pour le programme TFCA de la SADC

Objectifs du GBF	Implications pour le programme TFCA de la SADC
Objectif A Conservation et restauration efficaces des écosystèmes terrestres et marins et arrêt de l'extinction des espèces menacées causée par l'homme	Les TFCA sont bien placées pour apporter une contribution substantielle au maintien, à l'amélioration ou à la restauration de l'intégrité, de la connectivité et de la résilience des écosystèmes dans les paysages terrestres et marins, grâce à des approches de planification et de gestion transfrontalières intégrées. Ces approches mettent également l'accent sur les espèces clés et menacées, ainsi que sur la diversité génétique au sein des populations d'espèces sauvages.
Objectif B Utilisation et gestion durables de la biodiversité afin de garantir que les contributions de la nature à l'homme sont appréciées, maintenues et renforcées.	La pratique établie de l'utilisation durable et de la gestion de la biodiversité est intégrée dans les approches de gestion communautaire des ressources naturelles (CBNRM) à travers les TFCA. Il convient de développer des activités qui garantissent que la contribution de la nature à l'homme est appréciée, maintenue et améliorée.
Objectif C Partage équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques et des informations sur les séquences numériques des ressources génétiques	Activités visant à garantir que les avantages monétaires et non monétaires découlant de l'utilisation des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées à l'utilisation des ressources génétiques sont partagés de manière juste et équitable.
Objectif D Des moyens adéquats de mise en œuvre du GBF doivent être accessibles à toutes les parties, en particulier aux pays les moins avancés et aux petits États insulaires en développement.	Il est essentiel de disposer de stratégies et d'approches clairement définies pour garantir des moyens adéquats de mise en œuvre du programme TFCA de la SADC. Il s'agit notamment des ressources financières, du renforcement des capacités et du capital humain, de la coopération technique et scientifique, ainsi que de l'accès aux technologies et de leur transfert.

Tableau 2: Objectifs du GBF et ses implications pour le programme TFCA de la SADC

La théorie du changement du GBF décrit comment un large éventail d'outils et de solutions doit être développé, mis en œuvre et étendu pour réduire les multiples menaces qui pèsent sur la biodiversité tout en garantissant que les besoins de la population peuvent être satisfaits grâce à l'utilisation durable de la biodiversité. Ces actions sont soutenues par des conditions favorables, des moyens de mise en œuvre adéquats - y compris des ressources financières, des capacités et des technologies - et sont étayées par les principes de responsabilité et de transparence. Il existe d'importantes possibilités d'aligner clairement le programme TFCA de la SADC afin de soutenir la réalisation des étapes 2030 et des objectifs 2050 dans le cadre de la vision globale "Vivre en harmonie avec la nature".

2.3 POLITIQUE RÉGIONALE ET IMPLICATIONS POUR LE PROGRAMME TFCA DE LA SADC

2.3.1 Programme indicatif régional de développement stratégique de la SADC

Le RISDP de la SADC est un plan stratégique décennal. Il représente une tentative ambitieuse de définir comment la SADC peut progresser au mieux vers la Vision 2050 de la SADC au cours des dix prochaines années. Cette vision pour 2050 est fondée sur la vision originale de la SADC, à savoir "un avenir commun, un avenir dans une communauté régionale qui assurera le bien-être économique, l'amélioration du niveau et de la qualité de vie, la liberté et la justice sociale, la paix et la sécurité pour les peuples de l'Afrique australe".

La vision 2050 de la SADC repose sur la paix, la sécurité et la bonne gouvernance et s'appuie sur les trois piliers suivants:

- Pilier 1 : Développement industriel et intégration des marchés.
- Pilier 2 : Développement des infrastructures à l'appui de l'intégration régionale.
- Pilier 3 : Développement du capital social et humain.

Les trois piliers sont liés à des questions transversales telles que le genre, la jeunesse, l'environnement et le changement climatique, ainsi que la gestion des risques de catastrophe.

RISDP (2020-2030) Pilier	Implications pour le programme TFCA de la SADC
Pilier fondamental : Paix, sécurité et bonne gouvernance	La gouvernance et la surveillance des TFCA offrent l'occasion de poursuivre la coopération de haut niveau entre les États membres, de renforcer les cadres régionaux de lutte contre la criminalité transnationale et le braconnage, et d'améliorer la sécurité humaine, en particulier pour les populations les plus vulnérables et les plus marginalisées.
Pilier 1 : Développement industriel et intégration des marchés	Des orientations claires sont données sur le développement d'économies bleues, vertes et circulaires interconnectées, intégrées et compétitives, développées de manière durable au profit de tous les citoyens de la SADC. L'approfondissement de l'intégration des marchés régionaux, y compris le renforcement de la coopération et de la coordination régionale dans les domaines liés au tourisme et la stimulation du tourisme transfrontalier dans les TFCA, est également mentionné.
Deuxième pilier : Développement d'infrastructures à l'appui de l'intégration régionale	Les TFCA devraient être encouragées à identifier les besoins en infrastructures régionales essentielles pour soutenir leurs priorités stratégiques.
Troisième pilier : Développement du capital social et humain	Amélioration du niveau de vie, mesurée par l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la création d'emplois et l'accès à des emplois décents.
Piliers transversaux : Genre, jeunesse, environnement et changement climatique, et gestion des risques de catastrophes	Participation accrue des femmes au développement régional ; jeunes qualifiés participant au développement socio-économique et en étant le moteur. Amélioration des approches sectorielles visant à développer la résilience au changement climatique et à renforcer la gestion des risques de catastrophe. Amélioration de la gestion de l'environnement et de l'utilisation durable des ressources naturelles, y compris les TFCA.

Tableau 4: RISDP et ses implications pour le programme TFCA de la SADC



3 Orientation stratégique du programme

Les principaux objectifs de la SADC sont le développement, la paix et la sécurité, la croissance économique, la réduction de la pauvreté, l'amélioration du niveau et de la qualité de vie des populations d'Afrique australe, ainsi que le soutien aux personnes socialement défavorisées par le biais de l'intégration régionale, fondée sur les principes de la démocratie et du développement équitable et durable. À cet effet, et grâce à un processus de consultation et de codéveloppement, l'orientation stratégique du programme 2023-2033 est détaillée dans la section ci-dessous.

3.1 VISION ET MISSION

2023-2033 Déclaration de vision : Un réseau de classe mondiale de paysages terrestres et marins transfrontaliers gérés de manière durable dans l'ensemble de la SADC et au profit de celle-ci.

2023-2033 Mission : Soutenir un réseau fonctionnel et intégré d'aires de conservation transfrontalières où les ressources naturelles et culturelles partagées sont cogérées durablement, conservées et reconnues comme fondement du développement économique, du bien-être humain et de l'amélioration de la résilience des personnes vivant à l'intérieur et autour des aires de conservation transfrontalières.

3.2 PRINCIPES DIRECTEURS

Six principes directeurs ont été identifiés pour soutenir la mise en œuvre de la vision, de la mission ainsi que des objectifs, des résultats, des produits et des activités détaillés dans ce programme révisé. L'objectif premier de ces principes directeurs est d'éclairer la prise de décision tout en tenant compte des opportunités et en atténuant les risques. Ces principes directeurs sont les suivants

1. Justice environnementale et sociale.
2. Responsabilité et transparence.
3. Exploiter l'innovation et la technologie.
4. Approche multisectorielle et inclusive.
5. Gestion adaptative fondée sur des données probantes.
6. Utilisation durable de toutes les ressources naturelles.

3.3 LA THÉORIE DU CHANGEMENT

La théorie du changement découle de la vision du programme TFCA de la SADC, qui est celle d'un réseau de classe mondiale de paysages terrestres et marins transfrontaliers gérés de manière durable dans l'ensemble de la SADC et au bénéfice de celle-ci. La théorie du changement vise à expliquer comment cette vision sera concrétisée et comment elle s'aligne sur les résultats clés du RISDP et du GBF Kunming-Montréal.

Le programme TFCA de la SADC prévoit qu'au cours des dix prochaines années, la mise en place d'un réseau solide de paysages terrestres et marins transfrontaliers gérés de manière durable dans l'ensemble de la SADC et au profit de celle-ci, contribuera à trois piliers, à savoir

1. **Harmoniser la gestion transfrontalière des ressources naturelles et culturelles de manière coordonnée et équitable.** Le programme TFCA de la SADC contribuera à une gestion intégrée et efficace des paysages terrestres et marins transfrontaliers grâce à une planification intégrée, à l'amélioration des services écosystémiques et de la gestion des espèces, ainsi qu'à l'utilisation de la gestion des connaissances et des systèmes de suivi.
2. **Grâce à la gestion transfrontalière, le programme permettra d'améliorer les résultats en matière de conservation grâce à la coordination des efforts et au renforcement des systèmes de prise de décision fondée sur des données probantes.** Le programme TFCA de la SADC mettra en place des institutions de et pour la conservation transfrontalière, en alignant les systèmes de gouvernance, en renforçant les capacités et en identifiant des sources de financement durables.
3. **Des moyens de subsistance durables, soutenus par une gouvernance efficace et équitable des ressources naturelles et des opportunités économiques qui en découlent.** Le programme TFCA de la SADC contribuera à l'amélioration des moyens de subsistance durables des populations autochtones et des communautés locales qui vivent à l'intérieur et à proximité des paysages terrestres et marins transfrontaliers, grâce à une gestion efficace, à des droits d'utilisation durable clairement définis et à la prise en compte du rôle moteur de la communauté dans la gouvernance du programme.

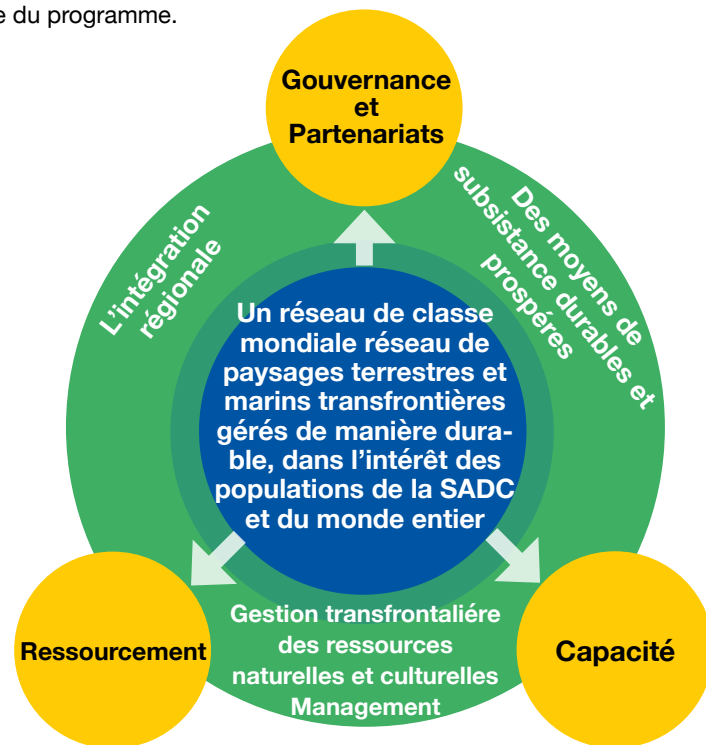


Tableau 5: Théorie du changement appliquée au programme révisé de la SADC TFCA

3.3.1 Entrées

Des apports sont nécessaires à différents niveaux pour que le programme TFCA de la SADC atteigne ses buts et objectifs. Il s'agit de ressources humaines, financières, technologiques et naturelles provenant des États membres, des TFCA elles-mêmes, des institutions de la SADC et d'une constellation d'autres partenaires techniques et de coopération, ainsi que d'autres acteurs qui ont un impact sur la réussite du programme.

Les ressources financières nécessaires à la réalisation des activités détaillées dans le programme proviendront de la facilité de financement TFCA de la SADC, de la coopération au développement bilatérale et multilatérale, des contributions des États membres des structures de la SADC et des contributions provenant d'investissements étrangers directs ou d'initiatives de partenariat public-privé (PPP).

Les activités du programme TFCA de la SADC se déroulent à plusieurs niveaux, à savoir au niveau de la SADC, au niveau du TFCA et au niveau des États membres. Le niveau de l'État membre est particulièrement important, et chaque État membre a identifié une personne de liaison appropriée pour le représenter dans le programme TFCA de la SADC. Cependant, des activités sont également menées dans et autour des TFCA individuelles, ainsi qu'au niveau de la SADC. L'alignement des ressources humaines des activités à tous les niveaux est un résultat important du programme.

Le secrétariat du programme TFCA de la SADC joue un rôle central dans la facilitation et la convocation des activités des TFCA et des États membres et peut mettre en œuvre certaines interventions qui ont des résultats au niveau régional, ou qui peuvent contribuer directement à des résultats dans d'autres endroits de l'institution de la SADC. Les rôles et responsabilités de toutes les parties prenantes sont décrits plus en détail dans la section correspondante du document de programme.

3.3.2 Thèmes transversaux

Les activités individuelles sont décrites dans la description du programme qui suit. Les trois thèmes transversaux suivants guident de manière cohérente la conception du programme :

- Atténuation du changement climatique, adaptation et transition juste.
- Gestion et utilisation durable des ressources naturelles et culturelles transfrontalières.
- La nature au bénéfice des communautés locales, en particulier des femmes et des jeunes.

3.3.3 Hypothèses

Pour que le programme TFCA 2023-2033 de la SADC soit couronné de succès, les États membres devront créer un environnement propice à la confiance, à la coordination et à l'intégration régionales, ainsi qu'à l'échange transfrontalier de personnes, d'idées et de ressources. En outre, il faut une volonté politique constante et cohérente, un engagement et une volonté d'investir des ressources dans une harmonisation continue, y compris la mise en œuvre des accords qui ont déjà été établis. En outre, les États membres doivent être en mesure de réunir plusieurs parties prenantes qui ne sont pas les principaux agents de liaison du programme, mais dont l'expérience, l'expertise et les mandats sont néanmoins nécessaires. Il faut également prendre des mesures pour minimiser les menaces qui pèsent sur la gestion des ressources naturelles transfrontalières, y compris les catastrophes naturelles. Pour que cette théorie du changement soit couronnée de succès, les conditions préalables sont les suivantes :

- Les États membres accordent la priorité, investissent et comprennent l'importance de la TFCA actuelle et future en tant que point d'ancrage essentiel de l'intégration régionale dans les SADC.
- Les ministères et les départements qui travaillent en dehors des domaines clés du programme, l'environnement et le tourisme, voient la pertinence de leurs propres missions et visions, et sont prêts à soutenir la mise en œuvre du programme.
- Les États membres sont prêts à investir dans la gestion et la collaboration transfrontalières.
- Il y aura une volonté politique de renforcer l'harmonisation sur les questions clés pour les TFCA.

3.4 LIENS ENTRE LE PROGRAMME TFCA ACTUEL ET LE PROGRAMME TFCA RÉVISÉ DE LA SADC

L'orientation stratégique du programme TFCA 2023-2033 de la SADC est représentée graphiquement ci-dessous et s'aligne sur le GBF Kunming-Montréal comme suit :

- Réduire les menaces qui pèsent sur la biodiversité de la région de la SADC (objectif 1) ;
- Répondre aux besoins des communautés vivant dans et à côté des TFCA (objectif 2) ; et
- Fournir des outils et des solutions pour mettre en œuvre le programme révisé afin de réaliser la vision exposée (objectifs 3 à 5).

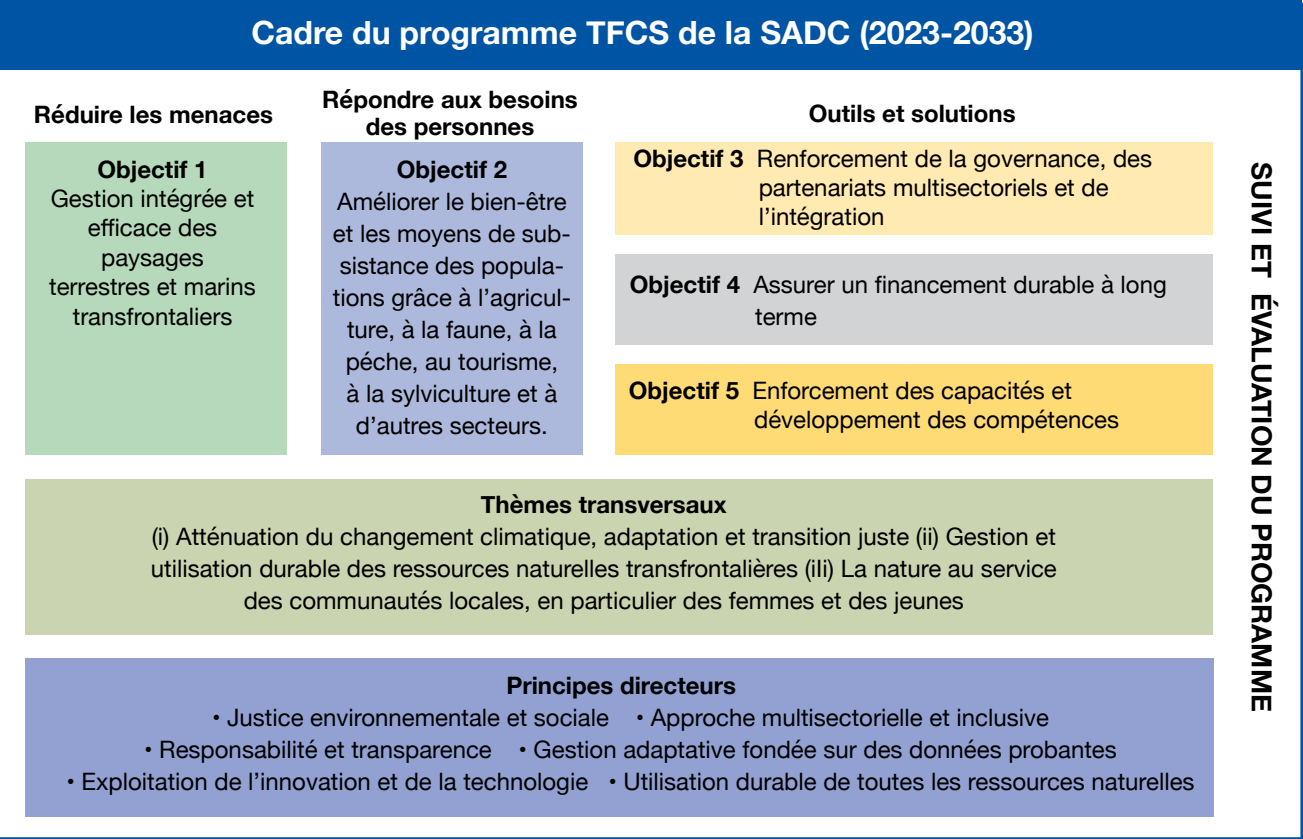


Figure 17: Cadre du programme TFCA 2023-2033 de la SADC

Le programme TFCA révisé de la SADC s'appuie sur les fondements établis depuis la création du premier parc transfrontalier dans la région en 1999, et la formalisation ultérieure d'un programme de travail régional sur les TFCA en 2013. Les sept composantes articulées dans le programme TFCA de la SADC de 2013 et une huitième composante sur la gestion durable des ressources naturelles qui a été esquissée au cours du processus de développement du cadre de suivi et d'évaluation des TFCA de la SADC, ont été rationalisées en cinq objectifs stratégiques pour le programme TFCA révisé de la SADC. Ces objectifs sont les suivants

- **Le volet 1 :** Plaidoyer et harmonisation a été intégré à l'objectif 3 : Renforcement de la gouvernance, des partenariats multisectoriels et de l'intégration régionale.
- **Le volet 2 :** renforcement des mécanismes de financement innovants a été intégré à l'objectif 4 : financement durable à long terme assuré.
- **Le volet 3 :** renforcement des capacités s'aligne sur l'objectif 5 : renforcement des capacités et développement des compétences.
- **Les composantes 4, 6 et 8 (respectivement) :** Gestion des données et des connaissances, Réduction des écosystèmes vulnérables et Gestion durable des ressources naturelles partagées ont été intégrées à l'objectif 1 : Gestion intégrée et efficace des paysages terrestres et marins transfrontaliers.
- **Les composantes 5 et 7 :** amélioration des moyens de subsistance locaux et du tourisme dans les TFCA ont été intégrées à l'objectif 2 : améliorer le bien-être et les moyens de subsistance des populations grâce à l'agriculture, à la sylviculture, à la pêche, au tourisme et à d'autres secteurs.

Le tableau ci-dessous en donne une représentation graphique.

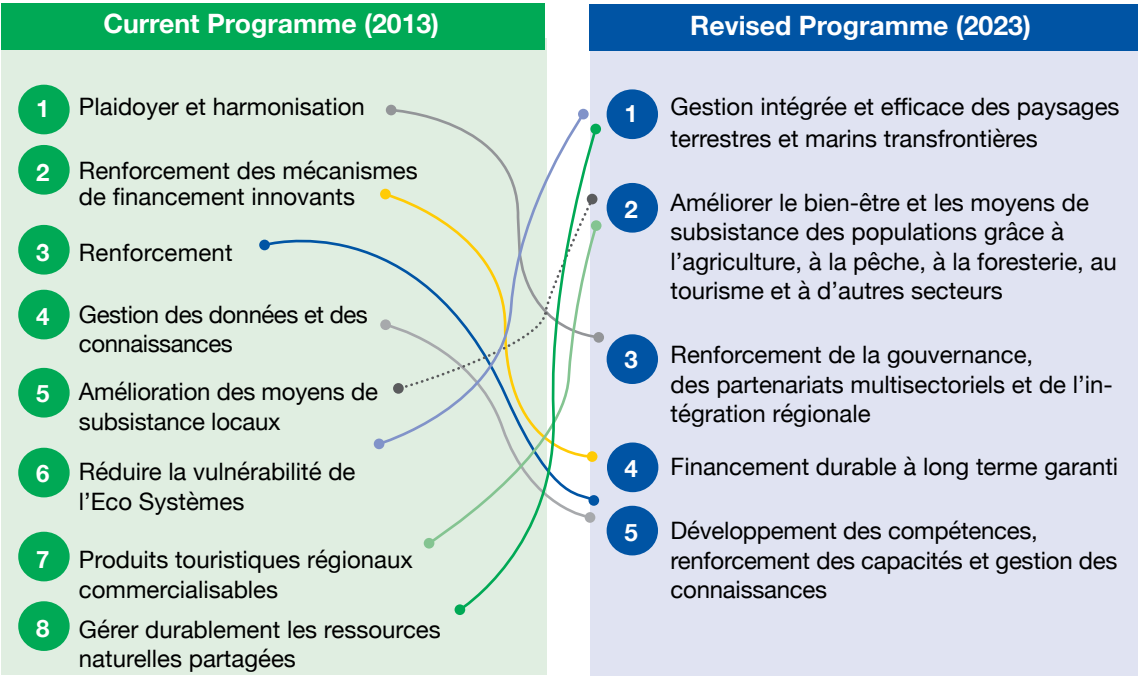


Figure 18: Intégration des programmes actuels et révisés



4 Objectifs et activités du programme

L'examen du programme 2013 des TFCA de la SADC a fourni des indications précieuses sur les investissements importants réalisés et les réalisations observées, ainsi que sur les opportunités, les faiblesses et les menaces mises en évidence — qui devraient être abordées pour assurer l'amélioration continue des TFCA dans toute l'Afrique australe. Un élément clé du programme révisé est l'élaboration de la direction stratégique pour l'avenir avec des lignes claires de responsabilité pour le Secrétariat de la SADC, pour les États membres et au niveau des TFCA.

À cet effet, les cinq objectifs identifiés et détaillés dans les sections susmentionnées seront transformés en activités, sous-activités, délais de mise en œuvre ainsi que rôles et responsabilités.

Objectif 1 : Gestion intégrée et efficace des paysages terrestres et marins transfrontaliers.

Objectif principal : Conservation et restauration des paysages terrestres et marins transfrontaliers dans la région de la SADC grâce à une approche de gestion intégrée qui exploite l'innovation technologique et la résilience au changement climatique.

Objectif 2 : Amélioration du bien-être et des moyens de subsistance des populations grâce à l'agriculture, à la faune, à la pêche, à la sylviculture, au tourisme et à d'autres secteurs.

Objectif clé : Améliorer les moyens de subsistance équitables et résilients des populations et communautés autochtones qui vivent à l'intérieur et à proximité des paysages terrestres et marins transfrontaliers grâce à une gestion efficace, à des droits clairement définis et à l'utilisation durable des ressources naturelles.

Objectif 3 : Renforcement de la gouvernance, des partenariats multisectoriels et de l'intégration régionale.

Objectif principal : Renforcer la volonté politique et mettre en place des partenariats multisectoriels pour soutenir la conservation efficace et transformatrice des paysages terrestres et marins transfrontaliers et l'impact socio-économique dans la SADC.

Objectif 4 : Financement durable à long terme pour les TFCA.

Objectif clé : Des flux de ressources innovants et durables sont identifiés, sécurisés et investis dans les activités,

programmes et entreprises positives pour la nature de l'ACTA.

Objectif 5 : Renforcement des compétences et des capacités et amélioration de la gestion des connaissances.

Objectif principal : Améliorer les capacités et les performances organisationnelles, la gestion des connaissances, le suivi, l'évaluation et l'apprentissage afin de mettre en œuvre un programme durable.

4.1 BUT DE CHAQUE OBJECTIF

Les stratégies, activités et sous-activités détaillées dans les sections suivantes visent à assurer la mise en œuvre efficace des objectifs stratégiques suivants :

OBJECTIF 1 : Gestion intégrée et efficace des paysages terrestres et marins transfrontaliers.

La gestion transfrontalière des ressources naturelles est un outil important dans les approches globales des paysages terrestres et marins pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles. Dans les TFCA terrestres, la gestion intégrée du paysage est une approche de plus en plus populaire et innovante de la gestion des terres qui réduit les conflits liés à l'utilisation des terres, responsabilise les communautés, s'attaque au changement climatique, soutient la sécurité de l'eau et de l'alimentation et atteint les objectifs de développement à l'échelle du paysage. Les TFCA marines poursuivent généralement plusieurs objectifs généraux, notamment le renforcement de l'intégration et de la coopération régionales, la protection et le rétablissement des fonctions écologiques clés perturbées par les limitations des utilisations et des principes de gestion opposés, la promotion des liens culturels, le développement des communautés et la promotion de la croissance du secteur touristique, en particulier l'écotourisme transfrontalier et les entreprises basées sur les ressources naturelles. Ces objectifs communs devraient être poursuivis par le biais de plans opérationnels conjoints ou de plans de gestion intégrée, d'opérations conjointes d'application de la loi, de surveillance et de recherche écologiques, de partage de données ainsi que d'harmonisation des politiques et des réglementations.

OBJECTIF 2 : Amélioration du bien-être et des moyens de subsistance des populations grâce à l'agriculture, à la faune, à la pêche, à la sylviculture, au tourisme et à d'autres secteurs.

L'importance des communautés rurales qui dépendent des ressources naturelles pour le bétail, la production alimentaire, les cultures de rente, le bois de chauffage, les fruits organiques, les herbes sauvages et la viande de gibier pour leur survie, a été soulignée dans le SAR. Le fait de comprendre que les communautés basées à l'intérieur et autour des TFCA dépendent des ressources naturelles environnantes pour assurer leurs moyens de subsistance, souligne l'importance de leur rôle critique dans la mise en œuvre d'un écosystème TFCA réussi et durable. Des dispositions ont été prises pour élaborer des stratégies visant à garantir et à développer l'emploi et les moyens de subsistance dans les économies verte et bleue. Ces stratégies seront complétées par une assistance technique visant à soutenir le développement des entreprises et l'expansion des petites entreprises et des coopératives. En outre, il est prudent de proposer divers produits et expériences de tourisme durable afin d'accroître l'attrait et la valeur des TFCA, tout en accordant une attention particulière à l'atténuation efficace et durable des menaces, des conflits et des risques auxquels sont confrontées les communautés locales vivant dans les TFCA et à proximité de celles-ci.

OBJECTIF 3 : Renforcement de la gouvernance, des partenariats multisectoriels et de l'intégration régionale.

La création de chaque TFCA repose sur des partenariats entre les gouvernements, les ONG, les communautés locales, le secteur privé et d'autres acteurs clés. Si les principales parties prenantes sont les gouvernements et les agences de mise en œuvre concernés, les PIC et les ONG ont largement contribué à soutenir la mise en œuvre des TFCA. Cependant, la mise en œuvre du programme TFCA reste la prérogative des États membres de la SADC et, par conséquent, à moins qu'il n'y ait une volonté politique, une adhésion et une acceptation au niveau national, les processus de développement des TFCA peuvent être entravés. Le programme TFCA de la SADC vise à influencer le changement des pratiques en matière de conservation et de gestion des ressources naturelles partagées et préconise l'harmonisation des cadres politiques et juridiques, facilitant ainsi le développement de normes, de procédures et de lignes directrices régionales pour résoudre les disparités et les conflits entre les politiques et les lois des pays de la SADC dans le cadre du développement des TFCA. L'amélioration des politiques et de la législation est la base d'une gestion efficace et effective des TFCA existantes et de l'expansion du réseau des TFCA dans la région de la SADC.

OBJECTIF 4 : Financement durable à long terme pour les TFCA.

Les TFCA sont très bien placées pour produire de multiples avantages liés à l'agriculture, aux moyens de subsistance, à la conservation et au climat au niveau du paysage, afin de parvenir à une croissance verte inclusive. Cependant, le manque de financement durable pour les activités de création, de développement et de gestion reste un défi majeur pour les TFCA. Les États membres et les PIC sont les principaux bailleurs de fonds des programmes dans les paysages des TFCA. Une variété de mécanismes financiers innovants émergent et sont particulièrement pertinents dans le contexte des approches de gestion intégrée des paysages terrestres et marins qui constituent le cœur des TFCA. Le programme TFCA de la SADC vise donc à renforcer la capacité d'une série de parties prenantes à tirer parti des nouvelles possibilités de financement des paysages, à plaider en faveur de la capitalisation du FF TFCA de la SADC et à entamer les préparatifs en vue de développer une réserve de projets au profit des paysages terrestres et marins de la TFCA.

OBJECTIF 5 : Renforcement des compétences et des capacités et amélioration de la gestion des connaissances.

Le renforcement du capital humain dans les paysages de l'ACTA a été identifié comme une voie de développement essentielle qui pourrait conduire à des résultats significatifs en matière de conservation et de moyens de subsistance. Pour garantir une allocation efficace des ressources, il convient de définir clairement les besoins en formation et d'établir des critères de sélection transparents pour le développement des compétences. Un facteur important à prendre en compte est le renforcement des systèmes de connaissances indigènes. Un programme de recherche mieux coordonné et plus étendu dans les TFCA a été identifié comme une opportunité importante pour le développement professionnel des étudiants basés dans la région, tandis que l'application des résultats de la recherche est soulignée comme étant un facteur critique dans le processus de gestion adaptative. Un effort concerté pour exploiter les multiples avantages d'une gestion efficace des connaissances est articulé.

4.2 IDENTIFICATION DES NIVEAUX DE MISE EN ŒUVRE ET DES RÔLES

Le programme TFCA 2023-2033 de la SADC sera mis en œuvre à trois niveaux :

- Au niveau régional, par l'intermédiaire du secrétariat de la SADC.
- Au niveau des États membres, par l'intermédiaire des différents États membres et de leurs structures institutionnelles et agences du secteur public (le cas échéant).
- Le niveau TFCA par le biais de leurs structures opérationnelles et de gouvernance communes formellement établies dans plusieurs pays.

À chacun de ces niveaux, il existe des modalités de mise en œuvre et de partenariat établies avec un large éventail de parties prenantes, sur lesquelles les activités décrites dans ce programme cherchent à s'appuyer.

Les rôles à jouer à ces niveaux sont décrits plus en détail afin de garantir la clarté, la cohérence et la complémentarité dans la mise en œuvre du programme.

1. **Plaidoyer** : soutenir ou suggérer publiquement l'initiative, le plan d'action et/ou formuler des recommandations.
2. **Faciliter** : aider les parties prenantes dans le cadre d'un processus visant à parvenir à un accord ou à une solution.
3. **Mise en œuvre** : agir et rendre opérationnelle la mise en œuvre de l'activité.

4.3 OBJECTIF 1 GESTION INTÉGRÉE ET EFFICACE DES PAYSAGES TERRESTRES ET MARINS TRANSFRONTALIERS

Résultats	Sortie	Activités	Année 1-3	Année 4-6	Année 7-10	Rôle
Résultat 1.1 La planification intégrée des terres et des paysages marins trans-frontaliers appliquée dans les TFCA de la SADC	Sortie 1.1.1 Élaboration et mise en œuvre de plans transfrontaliers efficaces d'atténuation et d'adaptation au changement climatique dans les TFCA	Activité 1.1.1.1 Sur la base de la stratégie et du plan d'action de la SADC sur le changement climatique et de la stratégie de préparation et de réponse aux catastrophes de la SADC, les TFCA très vulnérables au climat doivent entreprendre une évaluation de la vulnérabilité au niveau de la TFCA et des plans d'adaptation locaux pour guider la mise en œuvre des mesures d'adaptation et d'atténuation.				Avocat : SADC Mettre en œuvre : EM / TFCA
		Activité 1.1.1.2 Améliorer la gestion des TFCA par la mise en œuvre de stratégies d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets / de plans de réduction des catastrophes dans le cadre d'une gestion conjointe, de plans de développement intégrés, de plans de gestion des zones protégées et de solutions fondées sur la nature.				Avocat : SADC Mettre en œuvre : EM / TFCA
		Activité 1.1.1.3 Partager les meilleures pratiques en matière d'évaluation de la vulnérabilité climatique et de plans d'adaptation locaux, y compris celles mises en œuvre dans les TFCA de KAZA et de MAZA.				Faciliter : SADC
		Activité 1.1.1.4 Soutenir la mise en œuvre et l'intégration de la stratégie et du plan d'action de la SADC sur le changement climatique dans les TFCA.				Avocat : SADC Mettre en œuvre : EM / TFCA
		Activité 1.1.1.5 Soutenir la mise en œuvre de la stratégie nationale d'expansion des zones protégées dans le cadre de la mise en œuvre de la TFCA afin de renforcer la résilience au changement climatique et de sécuriser et gérer les biomes, les écosystèmes et les espèces menacés.				Mettre en œuvre : EM / TFCA

Résultats	Sortie	Activités	Année 1-3	Année 4-6	Année 7-10	Rôle
	Résultat 1.1.2 Planification, développement et mise en place de corridors écologiques et de zones de dispersion de la faune et de la flore, afin d'assurer la connectivité et la santé des écosystèmes	Activité 1.1.2.1 Concevoir et mettre en œuvre un programme d'apprentissage, de partage des connaissances et d'échange afin de partager les expériences et les meilleures pratiques en matière de planification, de développement et d'établissement de corridors écologiques et de zones de dispersion de la faune dans les TFCA.				Mettre en œuvre : SADC Avocat : TFCA/MS
		Activité 1.1.2.2 Mettre en place des équipes de travail nationales multipartites dans les TFCA pour aider les États membres à faciliter la planification et la mise en œuvre de corridors écologiques et de zones de dispersion de la faune sauvage : • Identifier les corridors écologiques importants • Planifier, développer et mettre en œuvre des plans de gestion conjoints pour les corridors écologiques et les zones de dispersion de la faune. • Mise en place et suivi de corridors écologiques et de zones de dispersion de la faune sauvage				Faciliter : MS Mettre en œuvre : TFCA
		Activité 1.1.2.3 Élaborer une stratégie pour aider les États membres à mettre pleinement en œuvre la convention des Nations unies sur les espèces migratrices : • Cartographier les principales espèces migratrices • Identifier et hiérarchiser les domaines clés à soutenir • Contrôler, évaluer et rendre compte de la mise en œuvre de la convention				Mettre en œuvre : SADC Avocat : TFCA / EM
		Activité 1.1.2.4 Élaborer des plans de gestion des espèces transfrontalières pour la gestion, le suivi et la recherche des principales espèces terrestres et marines				Avocat : SADC Mettre en œuvre : TFCA / EM

Résultats	Sortie	Activités	Année 1-3	Année 4-6	Année 7-10	Rôle
		Activité 1.1.2.5 Développer une boîte à outils pour le transfert de la faune de la SADC afin d'établir une approche cohérente et des principes directeurs clairs pour le mouvement de la faune à l'intérieur, à destination et en provenance des TFCA, dans le but d'obtenir des résultats basés sur la conservation. En outre, en particulier lorsqu'il s'agit d'espèces susceptibles de provoquer des conflits entre l'homme et la faune, les transferts à des fins de conservation doivent s'aligner sur les souhaits et les besoins des communautés intéressées et affectées. Les principes directeurs cherchent à se conformer aux "meilleures pratiques" dans le domaine de la gestion de la faune et de la flore sauvages et abordent les complexités potentielles dans les domaines suivants, qui concernent à la fois les animaux et les moyens de subsistance des communautés : • Considérations biologiques et écologiques • Considérations socio-économiques • Politiques législatives et réglementaires • Considérations éthiques				Mettre en œuvre : SADC Faciliter : EM / TFCA
		Résultat 1.2 La coordination trans-frontalière au sein des TFCA de la SADC permet d'assurer des services écosystémiques efficaces, y compris la gestion des habitats et des espèces.				
		Sortie 1.2.1 Une approche intégrée de la biodiversité des eaux douces soutenue par le programme TFCA de la SADC et mise en œuvre par les TFCA				
		Activité 1.2.1.1 Promouvoir et formaliser les relations entre les organismes de bassin (OB) et les TFCA par la signature de protocoles d'accord.				
		Activité 1.2.1.2 Développer des stratégies de gestion intégrée des ressources en eau douce pour les TFCA terrestres				Faciliter : MS Mettre en œuvre : TFCA
		Activité 1.2.1.3 Veiller à ce qu'une approche globale sous-tende les stratégies, les projets, y compris l'utilisation de solutions fondées sur la nature, et les programmes de surveillance concernant les eaux transfrontalières.				Faciliter : MS Mettre en œuvre : TFCA
		Activité 1.2.1.4 Mettre en œuvre une approche systématique / systématique des inventaires de base / éco-inventaires de la biodiversité au niveau du bassin (approche actuelle fragmentée)				Avocat : SADC Mettre en œuvre : EM / TFCA
		Activité 1.2.1.5 La Commission effectuera un travail d'analyse pour comprendre le rôle des TFCA dans : • Recharge des eaux souterraines • Gestion de l'eau douce • Soutien aux moyens de subsistance des communautés • Gestion des catastrophes et des risques (inondations, sécheresses, etc.)				Faciliter : SADC Mettre en œuvre : TFCA

Résultats	Sortie	Activités	Année 1-3	Année 4-6	Année 7-10	Rôle
	Résultat 1.2.2 Une approche intégrée de la biodiversité côtière et marine soutenue par le programme TFCA de la SADC et mise en œuvre par les TFCA.	Activité 1.2.2.1 La SADC doit soutenir les États membres côtiers et insulaires dans la mise en place d'un plus grand nombre de TFCA marines et côtières, en plus de la TFCA de Lubombo, en sensibilisant à l'importance des TFCA côtières et marines, en soutenant activement les discussions bilatérales, l'engagement et la poursuite de MoU ou de traités pour faire évoluer les TFCA de catégorie C vers des TFCA marines et côtières de catégorie A pleinement établies et opérationnelles.				Avocat : SADC Mettre en œuvre : EM
		Activité 1.2.2.2 Renforcer les capacités des TFCA marines et côtières au niveau régional grâce à une série de tables rondes sur une série de domaines thématiques dans le cadre des activités de la communauté de pratique du réseau TFCA de la SADC.				Faciliter : SADC Mettre en œuvre : EM
		Activité 1.2.2.3 Sensibiliser aux TFCA marines et côtières au niveau national par la mise en place de forums interdépartementaux pour le développement des TFCA au niveau des États membres.				Avocat : SADC Mettre en œuvre : EM
		Activité 1.2.2.4 Sensibiliser aux TFCA marines et côtières au niveau national par la mise en place de forums multipartites dans les TFCA à l'échelle du paysage.				Avocat : SADC Mettre en œuvre : TFCA
		Activité 1.2.2.5 Soutenir et renforcer l'engagement et la collaboration des États membres dans la composante Ponta do Ouro - Kosi Bay de la TFCA Lubombo par le biais de plans opérationnels conjoints, de la recherche scientifique et de la surveillance.				Avocat : SADC Faciliter : MS Mettre en œuvre : TFCA
	Résultat 1.2.3 Réduction du commerce illégal d'espèces sauvages et des activités de braconnage grâce à l'amélioration de l'application de la législation, à la sensibilisation et à la diversification des moyens de subsistance.	Activité 1.2.3.1 Soutenir l'application transfrontalière de la loi et la lutte contre le braconnage par la mise en œuvre de la stratégie LEAP de la CDAA, et plus particulièrement en ce qui concerne les points suivants : • Aider les secrétariats des TFCA à élaborer des procédures opérationnelles normalisées (POS) sur la manière dont le protocole d'extradition de la SADC ou les traités d'extradition bilatéraux (s'ils existent) peuvent être utilisés dans des TFCA et des sous-activités spécifiques (activité 1.6 de la stratégie LEAP de la SADC).				Mettre en œuvre : SADC Faciliter : TFCA / EM

Résultats	Sortie	Activités	Année 1-3	Année 4-6	Année 7-10	Rôle
		Activité 1.2.3.2 Développer un cadre pour établir des plans de mise en œuvre du LEAP pour les TFCA, basé sur la stratégie LEAP de la SADC 2022-32 et les sous-activités.				Mettre en œuvre : SADC Faciliter : TFCA / EM
		Activité 1.2.3.3 Coordonner et mettre en œuvre une application transfrontalière conjointe de la loi et garantir des mesures efficaces de lutte contre le braconnage dans les TFCA.				Mettre en œuvre : TFCA / EM

4.4 **OBJECTIF 2** AMÉLIORATION DU BIEN-ÊTRE ET DES MOYENS DE SUBSISTANCE DES POPULATIONS GRÂCE À L'AGRICULTURE, À LA FAUNE, À LA PÊCHE, À LA SYLVICULTURE, AU TOURISME ET À D'AUTRES SECTEURS

Résultats	Sortie	Activités	Année 1-3	Année 4-6	Année 7-10	Rôle
Résultat 2.1 Les opportunités offertes par les économies et secteurs verts et bleus contribuent à diversifier les moyens de subsistance des personnes vivant à l'intérieur et autour des TFCA.	Résultat 2.1.1 Un environnement commercial favorable est mis en place et les liens commerciaux créés pour les personnes vivant dans et autour des TFCA sont débloqués.	Activité 2.1.1.1 Entreprendre une évaluation rapide des moyens de subsistance dans toutes les TFCA qui n'ont pas de stratégie, de plan ou d'évaluation des moyens de subsistance en place. Cette évaluation devrait comprendre au minimum les éléments suivants - Niveau(x) de pauvreté des communautés vivant à l'intérieur et autour des TFCA, y compris la couverture géographique - Obtenir des données et des statistiques sur l'emploi dans les secteurs clés desservis, y compris l'emploi des femmes et des jeunes - Défis rencontrés - Détailler les opportunités de marché disponibles ou à créer dans les TFCA et à la périphérie des TFCA, par exemple les zones tampons ou les corridors. - Dressez la liste de tous les projets générateurs de revenus qui sont positifs pour la nature, par secteur, tels que l'agriculture, la pêche, la sylviculture, le tourisme, la chasse, la viande de gibier, la taxidermie et d'autres secteurs. - Détailler les opportunités de marché pour les femmes et les jeunes et leur donner les moyens d'agir en conséquence. Un exemple pourrait être la formation continue des jeunes pour qu'ils deviennent des chasseurs professionnels, des transformateurs de viande de gibier, des apiculteurs, des petits exploitants agricoles, etc. - Déterminer les tendances et les priorités actuelles qui permettraient d'améliorer les moyens de subsistance sur la base de projets et d'expériences viables (ce qui a fonctionné et ce qui n'a pas fonctionné). - Élaborer un rapport sur le profil de la communauté avec des recommandations claires sur les interventions, les tendances, les défis, les opportunités de marché et les projets générateurs de revenus par TFCA. - Quels produits basés sur la nature pourraient être développés et vendus, par exemple, dans les TFCA, les gîtes, le secteur de la vente au détail ou exportés, etc. ; quels projets pourraient être mis en œuvre au niveau local pour créer des emplois et renforcer le développement rural ? - Fournir un soutien à la mise en œuvre afin de garantir la création de micro et petites entreprises viables - Une fois la capacité acquise, le changement de comportement peut être évident, par exemple, les TFCA seront protégées par les communautés car elles reconnaissent la valeur qui peut découler du paysage.				Avocat : SADC Faciliter : MS Mettre en œuvre : TFCA

Résultats	Sortie	Activités	Année 1-3	Année 4-6	Année 7-10	Rôle
		Activité 2.1.1.2 Entreprendre une analyse par TFCA (si ce n'est pas encore fait) pour déterminer l'environnement actuel du commerce transfrontalier, y compris les éléments suivants - Obstacles législatifs / réglementaires - Limites et contraintes transfrontalières - Tarifs douaniers / non tarifaires prélevés (ou non) entre les États partenaires - Facteurs et niveaux de bureaucratie qui entravent les flux commerciaux et les délais - Difficultés rencontrées en matière d'immigration - Coûts liés à la conformité - Infrastructure disponible (exemple : postes frontaliers communautaires) - Des services logistiques pour faciliter les échanges - Des recommandations et des procédures commerciales simplifiées et harmonisées pour chaque TFCA afin de réduire les coûts de transaction, de faciliter le commerce et d'assurer l'augmentation des flux commerciaux.				Avocat : SADC Faciliter : MS Mettre en œuvre : TFCA
	Résultat 2.1.2 Les cadres politiques et les stratégies des TFCA sont alignés sur les besoins des communautés et sont intégrés aux stratégies régionales de réduction de la pauvreté, aux stratégies de moyens de subsistance, aux programmes et aux plans.	Activité 2.1.2.1 En utilisant les lignes directrices pour l'engagement communautaire (2018), partager les informations relatives à la boîte à outils de la SADC TFCA sur l'engagement communautaire avec les gestionnaires de la TFCA, les dirigeants communautaires et d'autres parties prenantes par le biais de canaux en ligne, d'ateliers et de réunions. - Aligner les questions de gouvernance, de planification, de prise de décision et de mise en œuvre des ACTA sur les stratégies, les programmes et les plans. - Organiser au moins une réunion par an, partager les progrès et les informations et évaluer l'alignement sur le RISDP, la stratégie LEAP, la stratégie touristique, la stratégie en matière de biodiversité, etc.				Mettre en œuvre : SADC
		Activité 2.1.2.2 Créer une collaboration plus étroite et des interactions fréquentes entre l'Autorité fédérale de coordination et les communautés afin de discuter des préoccupations des communautés, de partager des informations clés relatives aux programmes, aux projets ou aux ressources et d'informer de toute nouvelle initiative.				Avocat : SADC Mettre en œuvre : TFCA
	Résultat 2.1.3 Une communauté de pratique en matière de gestion intégrée des ressources naturelles est créée et soutenue.	Activité 2.1.3.1 Créer une communauté de pratique en matière de gestion intégrée des ressources naturelles en mettant l'accent sur l'inclusion des femmes et des jeunes par le biais d'échanges d'apprentissage organisés, de réunions ou, si possible, d'interactions directes.				Faciliter : SADC Mettre en œuvre : TFCA

Résultats	Sortie	Activités	Année 1-3	Année 4-6	Année 7-10	Rôle
		Activité 2.1.3.2 Développer des mécanismes pour faciliter l'intégration des connaissances autochtones et des systèmes culturels. Les activités typiques pourraient inclure, sans s'y limiter, les musées, les contes, les murs avec des affiches décrivant l'histoire de la TFCA et de la communauté, les attractions touristiques centrales de la TFCA qui présentent la riche histoire des IPLC, etc.				
Résultat 2.2 L'assistance technique pour le développement et l'expansion des petites entreprises et des coopératives dans les économies verte et bleue est débloquée.	Résultat 2.2.1 Des chaînes de valeur inclusives sont identifiées et développées dans les secteurs prioritaires	Activité 2.2.1.1 Entreprendre des recherches sur les chaînes de valeur nouvelles et existantes et sur les capacités de production des ressources naturelles dans les TFCA et dans les secteurs clés suivants : agriculture, pêche, sylviculture, tourisme, produits de la mer, autres produits tels que la chasse, les objets de curiosité, les produits à base de plantes, etc. • Sur la base de l'analyse de la chaîne de valeur, identifier les chaînes de valeur les plus prometteuses pour la promotion du développement des entreprises. • Stimuler le développement et la croissance des entreprises par la formation technique, le développement de produits, les essais, le marketing et la promotion des produits.				Avocat : SADC Mettre en œuvre : TFCA
	Résultat 2.2.2 Les possibilités d'assistance technique sont identifiées et partagées	Activité 2.2.2.1 Élaborer des modèles de notes de projet ou de propositions de projets générateurs de revenus à des fins d'accès aux fonds et aux appels d'offres, en particulier pour promouvoir l'autonomisation des femmes et des jeunes.				Faciliter : SADC Mettre en œuvre : TFCA
		Activité 2.2.2.2 Fournir des services de conseil et de soutien professionnels et techniques pour la réalisation de ces modèles				Faciliter : SADC Mettre en œuvre : TFCA

Résultats	Sortie	Activités	Année 1-3	Année 4-6	Année 7-10	Rôle
Résultat 2.3 Le responsable du programme Boundless Southern Africa et le groupe de travail sur le tourisme dans les TFCA coordonnent efficacement la mise en œuvre des stratégies décrites dans l'objectif 3 du programme de tourisme de la SADC.	Résultat 2.3.1 Le programme de développement du marché de la TFCA est mis en œuvre dans toutes les TFCA (Stratégie 3.1 Programme de tourisme de la SADC)	Activité 2.3.1.1 Soutenir les TFCA prêtes pour le marché en mettant en œuvre la stratégie de développement du marché des TFCA de la SADC (suivi 3.1.1 Programme de tourisme de la SADC).				Avocat : SADC Mettre en œuvre : TFCA / EM
		Activité 2.3.1.2 Développer la campagne de marketing de l'ACFT (par exemple, développement d'outils de marketing, campagnes dans les médias sociaux) (Stratégie 3.1.2 Programme de tourisme de la SADC)				Faciliter : SADC Mettre en œuvre : TFCA/MS
		Activité 2.3.1.3 Améliorer et développer le matériel de marketing (par exemple, les brochures des destinations TFCA) sous la marque Boundless Southern Africa, y compris le co-branding avec les TFCA individuelles.				Mettre en œuvre : SADC Faciliter : TFCA / EM
		Activité 2.3.1.4 Développer et promouvoir les routes et itinéraires transfrontaliers (Stratégie 3.1.3 Programme de tourisme de la SADC)				Faciliter : SADC Mettre en œuvre : TFCA / EM
		Activité 2.3.1.5 L'unité Boundless pour l'Afrique australe (SADC FANR) soutient les TFCA en accueillant les médias et les tour-opérateurs lors de voyages de familiarisation vers et entre les TFCA.				Faciliter : SADC Mettre en œuvre : TFCA / EM
		Activité 2.3.1.6 Soutenir le développement d'événements dans les TFCA (stratégie 3.1.4 Programme de tourisme de la SADC)				Faciliter : SADC Mettre en œuvre : TFCA / EM
		Activité 2.3.1.7 Promouvoir et mettre en œuvre la boîte à outils de la SADC sur les produits touristiques transfrontaliers dans les TFCA (stratégie 3.2.2 Programme de tourisme de la SADC).				Faciliter : SADC Mettre en œuvre : TFCA / EM
	Résultat 2.3.2 Le programme d'investissement dans le tourisme de la TFCA est mis en œuvre de manière stratégique et rentable (objectif 3.2 du programme de tourisme de la SADC).	Activité 2.3.2.1 Développer une stratégie d'investissement et un plan d'action couvrant toutes les TFCA. Activité dérivée de la stratégie de développement du marché du tourisme des TFCA				Mettre en œuvre : SADC, TFCA / MS

Résultats	Sortie	Activités	Année 1-3	Année 4-6	Année 7-10	Rôle
		Activité 2.3.2.2 Exécuter un plan d'action quinquennal d'investissement de la TFCA				Mettre en œuvre : SADC / MS / TFCA
		Activité 2.3.2.3 Promotion et mise en œuvre de la directive sur les concessions touristiques de la SADC TFCA (stratégie 3.2.2 Programme de tourisme de la SADC)				Mettre en œuvre : SADC
	Résultat 2.3.3 Les possibilités offertes par le programme d'inclusion économique rurale dans les chaînes de valeur du tourisme sont identifiées et exploitées. (Objectif 3.3 Programme de tourisme de la SADC)	Activité 2.3.3.1 commander une étude visant à déterminer les tendances futures en matière de voyages après la conférence COVID-19 et la manière dont elles influencent la création d'opportunités de développement du marché du tourisme en vue d'accroître les possibilités d'inclusion économique rurale dans les TFCA de la SADC				Mettre en œuvre : SADC
		Activité 2.3.3.2 Développer et mettre en œuvre une stratégie de développement des PME et un plan d'action pour les TFCA afin de maximiser les liens locaux, sur la base de l'étude commandée ci-dessus (Stratégie 3.4 Stratégie de développement du marché des TFCA de la SADC).				Mettre en œuvre : SADC
		Activité 2.3.3.3 Exécuter la stratégie et le plan d'action au niveau de la TFCA, en association avec BSA, les PIC, les ONG et les autres partenaires concernés (Stratégie 3.5 Stratégie de développement du marché de la TFCA de la SADC).				
		Activité 2.3.3.4 Positionner favorablement les initiatives de tourisme communautaire dans les TFCA afin de tirer parti de la demande croissante de produits et d'expériences de tourisme durable.				Mettre en œuvre : SADC/ MS/TFCA
Résultat 2.4 La vulnérabilité des communautés vivant dans et autour des TFCA est réduite grâce à l'atténuation des menaces et des risques.	Résultat 2.4.1 Les conflits entre l'homme et la faune sont atténués par la mise en œuvre d'approches fondées sur des données probantes en vue d'une coexistence pacifique au sein des TFCA.	Activité 2.4.1.1 Établir une communauté de pratique en matière de santé et de bien-être pour soutenir la croissance et l'amélioration des activités de mise en réseau afin de permettre une plus grande collaboration pour relever les défis de la santé et du bien-être dans les pays d'Asie centrale.				Mettre en œuvre : SADC Faciliter : TFCA / EM

Résultats	Sortie	Activités	Année 1-3	Année 4-6	Année 7-10	Rôle
		Activité 2.4.1.2 Élaborer une boîte à outils et un cadre pour la gestion adaptative et fondée sur des données probantes de la gestion des ressources en eau dans les TFCA sélectionnées, avec des possibilités d'extension à d'autres TFCA.				Mettre en œuvre : SADC Faciliter : TFCA / EM
		Activité 2.4.1.3 Évaluer la manière dont les pratiques de gestion et de coexistence des ressources halieutiques sont prises en compte dans les plans de gestion des zones protégées et les plans de développement intégré des TFCA.				Faciliter : SADC Mettre en œuvre : TFCA/MS
		Activité 2.4.1.4 Soutenir le développement d'un système de suivi et d'évaluation des CEP pouvant être appliqué dans les TFCA de la SADC, en développant les systèmes déjà appliqués avec succès.				Avocat : SADC Mettre en œuvre : TFCA/MS
		Activité 2.4.1.5 Élaborer et mettre en œuvre des stratégies et des mécanismes de gestion des connaissances pour partager les enseignements tirés en matière de gestion des déchets dangereux et de coexistence dans les TFCA d'Afrique australe.				Avocat : SADC Mettre en œuvre : TFCA/MS
		Activité 2.4.1.6 Identifier les outils qui ont été développés dans les TFCA pour réduire les HWC, qui sont spécifiques à chaque espèce animale à problème et qui sont orientés vers des incitations positives pour les personnes.				Faciliter : SADC Mettre en œuvre : TFCA/MS
		Activité 2.4.1.7 Identifier les manuels de formation et les opportunités actuellement disponibles pour renforcer les capacités des communautés et des personnes ressources qui travaillent directement à la gestion du conflit.				Faciliter : SADC Mettre en œuvre : TFCA/MS
		Activité 2.4.1.8 Soutenir une approche "une seule santé" de la conservation intégrée et du développement rural dans les TFCA				Faciliter : SADC/ MS/TFCA
	Résultat 2.4.2 La sécurité alimentaire est renforcée grâce à une agriculture, une agroforesterie, une faune et une pêche intelligentes face au climat et compatibles avec la conservation.	Activité 2.4.2.1 Travailler avec des partenaires pour améliorer les voies d'accès des communautés à l'eau et aux infrastructures connexes				Avocat : SADC Faciliter : MS Mettre en œuvre : TFCA

Résultats	Sortie	Activités	Année 1-3	Année 4-6	Année 7-10	Rôle
		Activité 2.4.2.2 Renforcer la capacité des communautés locales à comprendre les risques climatiques et à intégrer les mécanismes d'adaptation, tout en intégrant à la fois les connaissances des experts et l'expérience vécue par les parties prenantes concernées.				Avocat : SADC Faciliter : MS Mettre en œuvre : TFCA
		Activité 2.4.2.3 Travailler avec des partenaires pour développer et diffuser des moyens de subsistance alternatifs qui prennent en compte les besoins, les normes et les pratiques de ces communautés afin d'accroître leur utilisation potentielle.				Avocat : SADC/MS/TFCA
	Résultat 2.4.3 Des programmes de réduction des risques de catastrophes sont mis en œuvre	Activité 2.4.3.1 Commander une étude pour déterminer quelles TFCA doivent planifier, concevoir et mettre en œuvre des systèmes communs d'alerte précoce et des plans d'atténuation/réaction aux catastrophes naturelles.				Mettre en œuvre : SADC Faciliter : TFCA / EM
		Activité 2.4.3.2 Promouvoir et soutenir les États membres dans la planification, la conception et la mise en œuvre de systèmes communs d'alerte précoce et de plans d'atténuation/réaction aux catastrophes naturelles.				Avocat : SADC Faciliter : TFCA/MS Mettre en œuvre : TFCA

4.5 **OBJECTIF 3** RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE, DES PARTENARIATS MULTISECTORIELS ET DE L'INTÉGRATION RÉGIONALE

Résultats	Sorties	Activités	Année 1-3	Année 4-6	Année 7-10	Rôle
Résultat 3.1 La volonté politique de soutenir le développement des TFCA est renforcée dans tous les domaines	Résultat 3.1.1 L'établissement et le développement des TFCA intégrés dans le protocole sur la conservation de la faune et de la flore sauvages et l'application de la loi	Activité 3.1.1.1 Intégrer le programme TFCA de la SADC et l'analyse juridique réalisée dans le cadre du rapport d'analyse de la situation dans le processus et l'évaluation de la révision du protocole de la SADC sur la conservation de la faune et de la flore sauvages et l'application de la loi.				Faciliter et mettre en œuvre : SADC
		Résultat 3.1.2 Sensibilisation aux TFCA aux niveaux national et régional grâce à des actions de plaidoyer et à une meilleure communication				Mettre en œuvre : SADC Faciliter la mise en œuvre de l'EM et de l'ETFCA
		Activité 3.1.2.1 Établir une CdP sur l'engagement des parties prenantes et la communication avec les TFCA, les États membres et les principaux partenaires				
		Activité 3.1.2.1 Élaborer et mettre en œuvre un plan d'engagement des parties prenantes et de communication pour soutenir la mise en œuvre du programme TFCA en étroite collaboration avec l'engagement des parties prenantes et la communication ainsi qu'avec la CdP d'investissement TFCA.				Faciliter et mettre en œuvre : SADC
		Activité 3.1.2.3 Développer et mettre à jour les plateformes de communication existantes conformément aux orientations des plans d'engagement et de communication des parties prenantes, par exemple le portail TFCA de la SADC, le site web de la SADC, les sites web de la TFCA, etc.				Faciliter et mettre en œuvre : SADC
	Résultat 3.1.3 Création et développement d'ACTA intégrées dans la législation nationale des États membres	Activité 3.1.3.1 Intégrer la création et le développement des TFCA dans la législation nationale				Faciliter et Mettre en œuvre : EM
	Résultat 3.1.4 Établissement de relations de travail avec les secteurs clés actifs dans les paysages terrestres et marins de la TFCA	Activité 3.1.4.1 Établir des relations de travail avec les secteurs clés de l'établissement de la TFCA par le biais de tables rondes intersectorielles et d'activités conjointes avec les directions de la SADC autres que la FANR.				Faciliter : SADC Mise en œuvre : EM

Résultats	Sorties	Activités	Année 1-3	Année 4-6	Année 7-10	Rôle
		Activité 3.1.4.2 Établir des relations de travail avec des secteurs clés dans la mise en place des TFCA par le biais d'une série de tables rondes ciblées sur une série de domaines thématiques dans le cadre des activités de la communauté de pratique du réseau TFCA de la SADC.				Faciliter : SADC Mise en œuvre : EM
		Activité 3.1.4.3 Promouvoir l'inclusion d'autres secteurs dans les structures de gouvernance et/ou les groupes de travail de l'ACTA afin d'assurer un dialogue intersectoriel.				Faciliter : SADC Mettre en œuvre : MS/TFCA
	Résultat 3.1.5 Renforcement des mécanismes de coordination et d'engagement intersectoriels	Activité 3.1.5.1 Élaborer et mettre en œuvre des plans de gestion conjointe et des plans de développement intégré dans les TFCA afin de garantir une gestion durable des ressources partagées				Avocat : SADC Faciliter : SADC / EM Mettre en œuvre : TFCA
		Activité 3.1.5.2 Sur la base des processus d'engagement des parties prenantes qui sous-tendent l'élaboration de plans de gestion conjoints et de plans de développement intégrés, identifier et engager les principales parties prenantes intersectorielles.				Avocat : SADC Faciliter : SADC / EM Mettre en œuvre : TFCA
		Activité 3.1.5.3 Sensibiliser aux TFCA aux niveaux national et régional par le biais d'une table ronde intersectorielle liée à la réunion semestrielle du comité des ministres responsables de l'environnement, des ressources naturelles et du tourisme. Les thèmes clés pourraient inclure la gestion des ressources naturelles transfrontalières, l'économie des espèces sauvages, le capital naturel et les solutions basées sur la nature, le développement socio-économique régional, l'amélioration de l'accès terrestre et aérien, etc.				Avocat : SADC / EM Faciliter : SADC / EM / TFCA Mettre en œuvre : SADC / EM / TFCA
		Activité 3.1.5.4 Créer des forums multipartites dans les TFCA au niveau du paysage				Mettre en œuvre : TFCA
		Activité 3.1.5.5 Sensibiliser aux TFCA au niveau national par la mise en place de forums interdépartementaux pour le développement des TFCA au niveau des États membres.				Mettre en œuvre : EM

Résultats	Sorties	Activités	Année 1-3	Année 4-6	Année 7-10	Rôle
		Activité 3.1.5.6 Soutenir l'apprentissage et les échanges entre les TFCA qui ont mis en place des forums multipartites par le biais d'une série de tables rondes sur une série de domaines thématiques dans le cadre des activités de la communauté de pratique du réseau TFCA de la SADC.				Avocat : SADC / EM Faciliter : SADC / EM / TFCA Mettre en œuvre : SADC / EM / TFCA
	Résultat 3.2 Amélioration de la coordination, de la gestion et de la mise en œuvre des TFCA	Activité 3.2.1.1 Évaluation des dispositifs de coordination des TFCA et des modèles de financement afin de conseiller les TFCA sur le dispositif de coordination le plus adapté à leur contexte local.				Mettre en œuvre : SADC Faciliter : TFCA/MS
		Activité 3.2.1.2 Les ACTA doivent mettre en place un ou plusieurs des dispositifs de coordination suivants afin d'améliorer la planification, la mise en œuvre et la collaboration transfrontalière : • Nomination d'un coordinateur international • Mise en place d'un secrétariat • Désignation du pays coordonnateur sur une base rotative				Avocat : SADC Mettre en œuvre : TFCA / EM
		Activité 3.2.1.3 Mise en place et opérationnalisation de structures de gestion conjointes de l'ACTA sur le terrain pour faciliter la mise en œuvre de programmes et d'initiatives conjoints.				Avocat : SADC Mettre en œuvre : TFCA / EM
		Activité 3.2.1.4 Mise en place et opérationnalisation de structures de coordination nationales qui facilitent la mise en œuvre et la gestion du TFCA				Avocat : SADC Faciliter : TFCA Mettre en œuvre : EM
		Résultat 3.2.2 Développement et opérationnalisation de plateformes de gouvernance multipartites efficaces pour soutenir la poursuite de la mise en œuvre des TFCA				Avocat : SADC Mettre en œuvre : TFCA / EM
		Activité 3.2.2.1 Promouvoir l'inclusion des communautés locales, et en particulier des femmes, dans les structures de gouvernance de la TFCA afin de protéger leurs droits d'accès et de contrôle sur les terres et les ressources naturelles.				

Résultats	Sorties	Activités	Année 1-3	Année 4-6	Année 7-10	Rôle
		Activité 3.2.2.2 Soutenir le partage des enseignements tirés de l'élaboration et de la mise en œuvre de plateformes de gouvernance multipartites efficaces au niveau des États membres et des autorités fédérales de la chasse et de la pêche (TFCA).				Faciliter : MS Mettre en œuvre : SADC / TFCA
Résultat 3.3 Amélioration de l'harmonisation des cadres politiques et juridiques pour la gestion de la TFCA	Résultat 3.3.1 Identification des domaines prioritaires pour l'harmonisation politique et juridique à l'appui de la mise en œuvre du programme TFCA	Activité 3.3.1.1 Sur la base du rapport d'analyse de la situation, identifier des domaines thématiques clés et des interventions pour soutenir l'harmonisation politique et juridique au niveau régional et au niveau de l'ACTA.				Faciliter : MS Mettre en œuvre : SADC / TFCA
Résultat 3.4 La stratégie d'engagement des parties prenantes facilite l'appropriation et l'engagement des acteurs clés au-delà des secteurs de la conservation et des moyens de subsistance, par le biais d'un dialogue multipartite et d'une sensibilisation stratégique.	Résultat 3.4.1 Développement et opérationnalisation de plateformes de gouvernance multipartites efficaces pour soutenir la poursuite de la mise en œuvre des TFCA	Activité 3.4.1.1 Soutenir le développement du réseau TFCA et des communautés de pratique				Faciliter et mettre en œuvre : SADC
		Activité 3.4.1.2 Soutenir le développement de CdP supplémentaires, notamment pour le financement durable, les moyens de subsistance et le renforcement des capacités, la planification et la gestion intégrées, et la gouvernance intégrée				Faciliter et mettre en œuvre : SADC
		Activité 3.4.1.3 Assurer la viabilité à long terme du réseau TFCA et des communautés de pratique				Faciliter et mettre en œuvre : SADC
		Activité 3.4.1.4 Assurer l'engagement continu d'un coordinateur du réseau TFCA de la SADC				Faciliter et mettre en œuvre : SADC

4.6 OBJECTIF 4 FINANCEMENT DURABLE À LONG TERME POUR LES TFCA ASSURÉ

Résultats	Sorties	Activités	Année 1-3	Année 4-6	Année 7-10	Rôle
Résultat 4.1 Développement de la capacité à assurer un financement durable pour les TFCA	Résultat 4.1.1 Création et soutien de la communauté de pratique en matière d'investissement de la TFCA	Activité 4.1.1.1 Développer et approuver un mandat pour la CoP d'investissement de la TFCA, et établir la CoP				Mettre en œuvre : SADC
		Activité 4.1.1.2 Accroître la sensibilisation au financement des paysages durables en élaborant et en mettant en œuvre un programme de travail annuel qui comprend une série d'engagements tels que des webinaires, des séminaires, des événements d'apprentissage, de partage des connaissances et d'échange.				Mettre en œuvre : SADC
		Activité 4.1.1.3 Coordonner un profil actualisé des projets et des investissements des donateurs et des partenaires dans les TFCA sur le portail TFCA				Faciliter : SADC Mettre en œuvre : MS/TFCA
		Activité 4.1.1.4 Mettre en place une plateforme de donateurs et d'investisseurs pour la TFCA et organiser régulièrement des événements, des dialogues et des engagements.				Faciliter : SADC Mettre en œuvre : EM
		Résultat 4.1.2 Mise à disposition de capacités techniques pour l'élaboration de propositions et de plans d'affaires				Mettre en œuvre : SADC
		Activité 4.1.2.1 Développer une approche de formation des formateurs afin de renforcer les capacités d'élaboration des propositions et des plans d'affaires, en tenant compte, le cas échéant, des exigences spécifiques des États membres.				Mettre en œuvre : SADC/ MS/TFCA
		Activité 4.1.2.2 Identifier les candidats appropriés dans diverses organisations pour la formation afin qu'ils soient en mesure d'intégrer la capacité, et organiser des événements de formation périodiques.				Faciliter : SADC/ MS/TFCA
		Activité 4.1.2.3 Identifier et diffuser régulièrement les appels à propositions et les opportunités de développement de plans d'affaires par le biais du réseau TFCA de la SADC.				Faciliter : SADC/ MS/TFCA
		Activité 4.1.2.4 Développer une base de données d'experts techniques ayant l'expérience de l'élaboration de propositions et de plans d'affaires pour la CdP sur l'investissement dans les TFCA.				Faciliter : SADC/ MS/TFCA

Résultats	Sorties	Activités	Année 1-3	Année 4-6	Année 7-10	Rôle
	Résultat 4.1.3 Des informations sont diffusées sur le financement des petites, micro et moyennes entreprises (PMME) dans les TFCA.	Activité 4.1.3.1 Développer une vue d'ensemble du financement et du soutien technique actuellement fournis aux PME dans les paysages de la TFCA, en indiquant le type de soutien, comment il est accessible et à quelles conditions, s'il s'agit d'une subvention ou d'un prêt.				Faciliter : SADC MS/TFCA
		Activité 4.1.3.2 Fournir des informations sur le compendium aux parties prenantes en vue d'une diffusion ultérieure par le biais des moyens de subsistance et d'autres programmes de soutien.				Mettre en œuvre : MS/TFCA
	Résultat 4.1.4 Le public cible clé reconnaît la valeur des TFCA	Activité 4.1.4.1 Développer une stratégie et une approche pour communiquer les résultats de l'étude sur les valeurs de la TFCA à des publics cibles clés tels que le secteur public, la communauté des investisseurs, les communautés locales, le secteur privé et les acteurs internationaux concernés, entre autres, de manière percutante.				Mettre en œuvre : SADC
		Activité 4.1.4.2 Développer des outils de communication tels que des brochures, des vidéos, des dossiers politiques, des diapositives de présentation pour présenter les différentes valeurs des TFCA dans des messages clairs pour différents publics cibles.				Mettre en œuvre : SADC
		Activité 4.1.4.3 Organiser un atelier réunissant les praticiens de l'ACTA concernés afin de les former à l'utilisation d'outils destinés à différents publics cibles.				Mettre en œuvre : SADC
		Activité 4.1.4.4 Préparer et mettre en œuvre une série d'événements et d'engagements avec des partenaires stratégiques afin de démontrer la valeur des TFCA.				Mettre en œuvre : SADC MS/TFCA
Résultat 4.2 La SADC TFCA FF est dotée de capacités et de capitaux	Résultat 4.2.1 Élaboration et mise en œuvre d'un plan de mobilisation des ressources	Activité 4.2.1.1 Élaborer un plan pluriannuel complet et innovant pour capitaliser le FF				Plaider et mettre en œuvre : SADC
		Activité 4.2.1.2 Entreprendre une série d'engagements stratégiques avec des partenaires financiers potentiels				Plaidoyer et mise en œuvre : SADC/MS/TFCA

Résultats	Sorties	Activités	Année 1-3	Année 4-6	Année 7-10	Rôle
	Résultat 4.2.2 Capacité de la Facilité de financement à s'acquitter de son mandat soutenu	Activité 4.2.2.1 Le FF SADC TFCA entreprend des activités opérationnelles de base sur la base d'un plan de travail annuel approuvé et conformément aux orientations données par le comité de pilotage du projet.				Plaider et mettre en œuvre : SADC
		Résultat 4.2.3 Élaboration et diffusion de bonnes pratiques sur l'impact des investissements				Plaider et mettre en œuvre : SADC
						Plaider et mettre en œuvre : SADC
	Résultat 4.3 Les pipelines de projets TFCA sont développés et la promotion des investissements pour les grands investissements publics et privés est entreprise.	Activité 4.2.3.2 Diffuser des études de cas et des profils d'information conformément aux lignes directrices en matière d'image de marque et de communication.				Plaider et mettre en œuvre : SADC
		Résultat 4.3.1 Des évaluations du financement du paysage sont élaborées et des stratégies correspondantes sont mises en œuvre, et la sensibilisation et les compétences de ce service technique sont établies.				Mettre en œuvre : SADC
						Mettre en œuvre : SADC Faciliter : TFCA
						Avocat : SADC
		Activité 4.3.1.2 Évaluation du financement du paysage et stratégies de financement dans une cohorte de TFCA pilotes de la SADC				Mettre en œuvre : SADC Faciliter : TFCA
		Activité 4.3.1.3 Plaider en faveur d'un soutien à l'augmentation du nombre d'évaluations financières des paysages et de stratégies de financement				Avocat : SADC
		Activité 4.3.1.4 Préconiser la mise en place d'un programme de mentorat pour une cohorte d'étudiants de troisième cycle en commerce et investissement afin de développer des compétences et une expérience en matière d'assistance technique dans le domaine de la finance paysagère.				Avocat : SADC/MS/TFCA

Résultats	Sorties	Activités	Année 1-3	Année 4-6	Année 7-10	Rôle
	Résultat 4.3.2 La liste des projets prioritaires est établie à l'aide d'une matrice de ce qui est souhaitable et de ce qui est faisable.	Activité 4.3.2.1 Commander une série d'évaluations techniques des infrastructures prioritaires et d'autres projets dans des TFCA individuelles et dans plusieurs TFCA, tels que l'amélioration de l'accessibilité, l'amélioration des moyens de subsistance, y compris l'infrastructure de l'eau et l'infrastructure de soutien pour les projets de l'économie verte et bleue. Cette évaluation doit être basée sur des plans ou des stratégies au niveau du paysage, afin de garantir l'alignement et de s'assurer que de nouvelles sources de revenus seront débloquées.				Mettre en œuvre : SADC
		Activité 4.3.2.2 Élaborer des études de pré faisabilité et de faisabilité pour les projets d'investissement prioritaires dans les TFCA, afin de pouvoir cibler les investisseurs et les financements autres que les donateurs par le biais de partenariats public-privé-communauté.				Mettre en œuvre : SADC
	Résultat 4.3.3 Soutien au développement et à l'extension de mécanismes et de cadres financiers appropriés pour les investissements dans les TFCA	Activité 4.3.3.1 Identifier les opportunités et les modalités au sein du Fonds de développement régional de la SADC et d'autres fonds en tant que canal de financement pour les TFCA				Avocat : SADC
		Activité 4.3.3.2 Entreprendre une analyse des cadres politiques nationaux et régionaux (législatifs et institutionnels) pour le développement d'instruments financiers qui profiteraient aux investissements dans les TFCA.				Mettre en œuvre : SADC
		Activité 4.3.3.3 Commander une étude afin d'identifier les opportunités et les voies d'accès aux mécanismes d'investissement innovants en matière de financement du paysage et aux conduits tels que les échanges de dette contre nature, la finance carbone, les compensations de biodiversité et les biobanques, les obligations pour la conservation de la faune et de la flore sauvages ou pour le paysage, les paiements pour les services écosystémiques, les fonds d'investissement privés et institutionnels, les fonds philanthropiques.				Mettre en œuvre : SADC
	Résultat 4.3.4 Les bailleurs de fonds et les investisseurs sont contactés par le biais de diverses activités de promotion de l'investissement.	Activité 4.3.4.1 Mise en place d'un forum des donateurs et des investissements de la TFCA dans le cadre du réseau TFCA de la SADC (en lien avec l'activité 4.1.1.4)- cette activité est déjà mentionnée ci-dessus.				Mettre en œuvre : SADC

Résultats	Sorties	Activités	Année 1-3	Année 4-6	Année 7-10	Rôle
		Activité 4.3.4.2 Mettre à jour en permanence la page du projet du donateur sur le portail TFCA de la SADC.				Mettre en œuvre : SADC
		Activité 4.3.4.3 Commander une cartographie des bailleurs de fonds et du paysage de l'investissement pour les TFCA				Mettre en œuvre : SADC
		Activité 4.3.4.4 Faciliter une série d'activités de sensibilisation des bailleurs de fonds et des investisseurs, y compris des événements réguliers, des dialogues et des engagements.				SADC : mettre en œuvre Faciliter : MS/TFCA

4.7 OBJECTIF 5 RENFORCEMENT DES COMPÉTENCES ET DES CAPACITÉS ET AMÉLIORATION DE LA GESTION DES CONNAISSANCES

Résultats	Sorties	Activité	Année 1-3	Année 4-6	Année 7-10	Rôle
Résultat 5.1 Le développement du capital humain dans les TFCA s'appuie sur des approches ciblées et stratégiques.	Résultat 5.1.1 Soutien à la communauté de pratique en matière de développement des compétences et de renforcement des capacités	Activité 5.1.1.1 Rétablir la communauté de pratique sur le développement et le renforcement des capacités et recruter de nouveaux membres				Faciliter : SADC
		Activité 5.1.1.2 Élaborer et mettre en œuvre un programme de travail annuel				Mettre en œuvre : SADC
		Activité 5.1.1.3 Renforcer les relations et les partenariats avec les prestataires de services de formation et les institutions universitaires				Avocat : SADC/ MS/TFCA
		Activité 5.1.1.4 Plaider en faveur des stages et des possibilités d'apprentissage intégré au travail				Avocat : SADC/ MS/TFCA
		Activité 5.1.1.5 Veiller à ce qu'une base de données des prestataires de services de formation soit mise à jour tous les trois ans par le biais d'une méthode de collecte de données en ligne accessible aux praticiens des TFCA et vice versa sur le portail TFCA de la SADC.				Mettre en œuvre : SADC
		Activité 5.1.1.6 Identifier les possibilités de financement du développement des compétences et du renforcement des capacités et collaborer pour accéder à ces possibilités				Faciliter : SADC Faciliter et mettre en œuvre : EM/ TFCA
	Résultat 5.1.2 Programmes de formation mis en œuvre sur la base d'une analyse des besoins de formation intersectorielle actualisée et élargie (TNA)	Activité 5.1.2.1 Concevoir un processus de révision et d'extension de l'évaluation des besoins technologiques dans les TFCA et définir un processus d'identification des individus/organisations/TFCA qui ont besoin d'une formation et/ou d'un encadrement spécifique ou d'un autre développement des compétences, tout en veillant à ce que les groupes désignés soient prioritaires en étroite collaboration avec la COP chargée du renforcement des capacités.				Faciliter et mettre en œuvre : SADC

Résultats	Sorties	Activité	Année 1-3	Année 4-6	Année 7-10	Rôle
		Activité 5.1.2.2 Aider à la mise en relation entre les prestataires de formation et les individus/ organisations/ACFC qui ont besoin d'une formation spécifique.				Faciliter et mettre en œuvre : SADC
		Activité 5.1.2.3 Déployer les possibilités de formation existantes, telles que le programme de formation des gardes forestiers et d'autres.				Mettre en œuvre : SADC
		Résultat 5.1.3 Les pratiques en matière de savoirs autochtones sont documentées et renforcées				Défenseur : SADC Mettre en œuvre et faciliter : EM/ACFT
		Activité 5.1.3.1 Soutenir la constitution d'une base de données sur les lieux d'importance culturelle et les valeurs culturelles et services écosystémiques culturels associés dans les TFCA par le biais d'une cartographie participative avec les communautés et d'une cartographie SIG.				Mettre en œuvre : SADC Faciliter : EM/TFCA
		Activité 5.1.3.2 Soutenir les communautés régionales et l'échange de connaissances autochtones				Préconiser : SADC Mise en œuvre : EM/ACFT
		Activité 5.1.3.3 Renforcer les relations entre les TFCA et les communautés locales en tant que détenteurs de savoirs autochtones en organisant des dialogues et des événements au sein des TFCA et entre les TFCA.				Mettre en œuvre : SADC/ TFCA Faciliter : MS
	Résultat 5.2 Le développement conjoint de la recherche contribue à la prise de décision fondée sur des données probantes et à l'adaptation des programmes dans les TFCA.	Résultat 5.2.1 Entreprendre une analyse des besoins en matière de recherche et déterminer quels cadres de recherche conjoints sont opérationnels dans les TFCA.				Mettre en œuvre : SADC/ TFCA Faciliter : MS
		Activité 5.2.1.1 Identifier et documenter les lacunes/besoins actuels en matière de recherche conjointe dans les TFCA, en mettant l'accent sur la recherche transdisciplinaire Identifier les moyens de rationaliser les processus d'enregistrement et d'approbation et les protocoles pour les propositions de recherche conjointe dans les TFCA				Préconiser : SADC Mise en œuvre : TFCA
		Activité 5.2.1.2 Documenter les pratiques relatives aux stratégies de recherche des organisations concernées dans les paysages de l'ACTA, y compris la manière dont les domaines de recherche prioritaires sont identifiés.				Avocat : SADC/ MS/TFCA
		Activité 5.2.1.3 Identifier et soutenir les liens entre la recherche et le développement professionnel dans toutes les disciplines pour les étudiants de la région.				

Résultats	Sorties	Activité	Année 1-3	Année 4-6	Année 7-10	Rôle
	Résultat 5.2.2 Les stratégies de recherche renforcent la collaboration transdisciplinaire et le partage entre la recherche et la pratique.	Activité 5.2.2.1 Veiller à ce que les résultats de la recherche soutiennent la mise en œuvre dans les paysages terrestres et marins transfrontaliers de la SADC.				Mettre en œuvre : SADC/ TFCA Avocat : SEP
	Résultat 5.2.3 Des opportunités de recherche et de développement professionnel sont créées pour les étudiants de l'enseignement supérieur basés dans la région grâce à des partenariats renforcés avec les universités et à une recherche plus intégrée.	Activité 5.2.3.1 Créer des opportunités de recherche et de développement professionnel pour les étudiants de l'enseignement supérieur basés dans la région				Avocat : SADC Mettre en œuvre : MS/TFCA
Résultat 5.3 La gestion des connaissances, le suivi et l'amélioration continue sont soutenus dans et entre les TFCA.	Résultat 5.3.1 Faciliter les processus de création formelle et d'opérationnalisation des TFCA	Activité 5.3.1.1 Faciliter le dialogue entre les États membres concernés par les initiatives TFCA, en particulier les TFCA de catégorie C, dans le but de les faire passer de la catégorie C à la catégorie B et/ou A (initier le dialogue et la signature de protocoles d'accord) et aider à la poursuite de la planification et du développement des TFCA conceptuels.				Faciliter : SADC Mettre en œuvre : TFCA/ MS
		Activité 5.3.1.2 Soutenir le développement et la mise en œuvre du programme de partage des connaissances et d'apprentissage de la TFCA				Mettre en œuvre : SADC
	Résultat 5.3.2 Mise en œuvre d'un cadre MEL pour garantir une gestion adaptative fondée sur des données probantes	Activité 5.3.2.1 Établir une communauté de pratique/équipe de travail pour guider le pilotage et la mise en œuvre du cadre TFCAMEL de la SADC, intégré dans le système de suivi et d'évaluation axé sur les résultats à l'échelle de la SADC.				Faciliter : SADC Mettre en œuvre : TFCAs/ MS
		Activité 5.3.2.2 Élaborer un mécanisme efficace pour mesurer et évaluer la mise en œuvre et l'établissement de la TFCA, notamment en examinant les outils actuels de diagnostic et d'évaluation des performances.				Faciliter : SADC
		Activité 5.3.2.3 Soutenir la mise en œuvre d'une approche systématique/systemique des inventaires de base de la biodiversité et des écosystèmes afin de surveiller, d'évaluer et de répondre efficacement aux pressions anthropiques existantes ainsi qu'aux pressions supplémentaires exercées par le changement climatique.				Mettre en œuvre : EM / TFCA

Résultats	Sorties	Activité	Année 1-3	Année 4-6	Année 7-10	Rôle
		Activité 5.3.2.4 Assurer l'établissement de rapports semestriels et une communication efficace avec les principales parties prenantes.				Faciliter : SADC
		Activité 5.3.2.5 Assurer un retour d'information aux ACTA et garantir une gestion adaptative fondée sur des données probantes				Faciliter : SADC



5 Catégories TFCA et inscription sur la liste

5.1 PROCESSUS DE CRÉATION ET DE DÉVELOPPEMENT DES TFCA

La planification, la conception, la mise en œuvre et la gestion des TFCA impliquent des aspects de processus complexes et interactifs impliquant un large éventail de parties prenantes. Les processus nécessaires au lancement de la planification et de la conception d'une TFCA concernent spécifiquement les évaluations préalables et de faisabilité, et ce qui est nécessaire pour concevoir un processus de mise en œuvre s'il s'agit d'une opportunité réalisable.

Le processus visant à faciliter la formalisation, le développement et la gestion des TFCA comprend l'obtention de l'adhésion des parties prenantes, la conception et la mise en œuvre du ou des modèles de gouvernance appropriés, la confirmation de la délimitation de l'initiative, l'élaboration d'une vision commune et d'un plan conjoint de gestion et/ou de développement intégré, la planification de la viabilité financière et, enfin, le suivi et l'évaluation en vue d'une gestion adaptative et d'une amélioration des rapports¹².

Sur la base des lignes directrices de la SADC pour l'établissement et le développement d'initiatives TFCA entre les États membres de la SADC (2015), le processus peut être divisé en deux (2) grandes étapes, à savoir : (i) le processus d'initiation TFCA ; et (ii) le processus d'établissement et de développement TFCA.

Le processus d'initiation de la TFCA comprend les étapes clés suivantes :¹³ :

1. Identifier et cartographier les parties prenantes et les acteurs clés, y compris :
 - a. SADC
 - b. Agences de conservation des gouvernements nationaux/provinciaux
 - c. Autres agences gouvernementales concernées
 - d. Communautés affectées
 - e. Propriétaires privés
 - f. ONG et organismes donateurs.

¹² SADC (2015). Directive de la SADC sur l'établissement et le développement d'initiatives TFCA entre les États membres de la SADC.

¹³ Idem

2. L'évaluation de l'environnement favorable, y compris la réalisation d'une évaluation de préféabilité.
3. Évaluer la faisabilité de l'ACTA.
4. Concevoir le processus de mise en œuvre.

L'établissement et le développement de l'ACTA comprennent les étapes clés suivantes :

1. Obtenir l'adhésion des parties prenantes et renforcer la légitimité par les moyens suivants :
 - a. Au niveau politique.
 - b. Avec les pairs et les organes de l'État concernés.
 - c. Avec les communautés intéressées et concernées.
2. Sélection d'un modèle de gouvernance approprié, y compris
 - a. Instruments de gouvernance, tels que l'élaboration et la signature de protocoles d'accord et d'accords.
 - b. Mécanismes de gouvernance, y compris la mise en place de dispositions institutionnelles pertinentes (par exemple, comité ministériel, conseil de gestion conjoint et comités de gestion ou groupes de travail multipartites).
3. Définir l'étendue géographique de manière ouverte et transparente avec toutes les parties prenantes concernées.
4. Développer le cadre de la gestion conjointe, comme la gestion conjointe / la planification intégrée.
5. Affiner le cadre de gestion commun tout au long de la mise en œuvre, notamment en travaillant sur les mesures de gestion plus précises qui seraient prises en collaboration.
6. Planifier la viabilité financière en élaborant une stratégie de financement et de ressources durable.
7. Suivi et évaluation par la conception et la mise en œuvre d'un cadre de suivi et d'évaluation pour contrôler l'efficacité de la mise en œuvre des cadres et plans conjoints.

5.2 CATÉGORIES TFCA

5.2.1 Classification mondiale

La Commission mondiale des zones protégées de l'IUCN propose la classification suivante des zones de conservation transfrontalières¹⁴ :

- **Type 1 : Zone protégée transfrontalière** : Une aire protégée transfrontalière est un espace géographique clairement défini qui comprend des aires protégées écologiquement connectées à travers une ou plusieurs frontières internationales et qui implique une certaine forme de coopération.
- **Type 2 : Paysage de conservation transfrontalier et/ou paysage marin** : Le paysage de conservation transfrontalier est une zone écologiquement connectée qui comprend à la fois des zones protégées et des zones d'utilisation de ressources multiples traversant une ou plusieurs frontières internationales et impliquant une certaine forme de coopération.
- **Type 3 : Zone de migration transfrontalière de conservation** : Les zones de conservation des migrations transfrontalières sont des habitats de la faune sauvage situés dans deux pays ou plus, qui sont nécessaires au maintien des populations d'espèces migratrices et qui impliquent une certaine forme de coopération.
- **Désignation spéciale - Parc pour la paix** : Le parc pour la paix est une désignation spéciale qui peut être appliquée à n'importe lequel des trois types de zones de conservation transfrontalières et qui est consacrée à la promotion, à la célébration et/ou à la commémoration de la paix et de la coopération.

5.2.2 TFCA de la SADC

Dans la région de la SADC, on utilise la terminologie plus large d'aire de conservation transfrontalière, qui englobe à la fois les paysages terrestres et marins transfrontaliers, y compris les aires protégées et les zones de ressources multiples traversant une ou plusieurs frontières internationales, ainsi que les aires protégées transfrontalières, communément appelées parcs transfrontaliers, constituées d'au moins deux aires protégées/parcs nationaux reliés entre eux et traversant une ou plusieurs frontières internationales. Dans le protocole sur la faune et la flore sauvages et l'application de la loi, une TFCA est définie comme "une zone ou un élément d'une grande région écologique qui chevauche les frontières de deux pays ou plus, englobant une ou plusieurs zones protégées, ainsi que de multiples zones d'utilisation des ressources".

Dans le programme TFCA 2013 de la SADC, 18 TFCA ont été identifiées dans les environnements terrestres et marins (voir tableau 6). Les TFCA ont été divisés en trois catégories en fonction de leur niveau de développement. Il s'agit non seulement d'accords entre les États membres de la SADC, mais aussi de partenariats avec des États non membres de la SADC¹⁵.

¹⁴ dem

¹⁵ Programme TFCA de la SADC (2013)

Les trois catégories précédentes, basées sur le niveau de développement des TFCA, sont les suivantes :

- **Catégorie A - TFCA établies** : Il s'agit d'ACTA établies par un traité ou toute autre forme d'accord reconnu par les pays participants.
- **Catégorie B - TFCA émergentes** : Il s'agit essentiellement d'ACTA ayant signé un protocole d'accord. Dans ce scénario, les mémorandums d'accord servent d'instruments facilitant les négociations des traités qui, une fois signés, établissent formellement les ACTA respectives.
- **Catégorie C - TFCA conceptuelles** : Il s'agit d'ACTA sans mandat officiel des pays participants, mais qui ont été proposées par certains États membres de la SADC en tant qu'ACTA potentielles.

Depuis 2013, deux TFCA sont passées de la catégorie B à la catégorie A, avec la signature d'un traité pour la TFCA Malawi-Zambie et d'un protocole d'accord pour le parc transfrontalier Iona-Skeleton Coast. L'écosystème Niassa-Selous est le seul à être passé de la catégorie C à la catégorie A depuis 2013. Le statut de toutes les autres TFCA, selon la catégorisation actuelle, est resté inchangé. Le programme TFCA 2013 de la SADC ne définissant pas de processus clair pour l'inscription des TFCA, aucune nouvelle TFCA n'a été inscrite en dehors des 18 identifiées à l'origine.

Catégorie	Nom de l'ACFT	États membres	Progrès / Situation actuelle	Taille de la TFCA
A <i>TFCA établies avec un mandat légal et établies par un traité ou toute autre forme d'accord reconnu par les pays partenaires</i>	Kgalagadi Transfrontier Park	Namibie Afrique du Sud	Traité signé : 1er août 2003	5 920 km ²
	Lubombo Transfrontier Conservation Area	Mozambique Zimbabwe	Accord signé : 8 juin 2001	3 021 km ²
	Great Limpopo Transfrontier Park	Mozambique Afrique du Sud Zimbabwe	Traité signé : 9 décembre 2002	37 572 km ²
	/Ais/Ais-Richtersveld Transfrontier Park	Angola Namibie	Le protocole d'accord a été signé : 3 mai 2018	47 698 km ²
	Kavango Zambezi Transfrontier Conservation Area	Angola Botswana Namibie Zambie Zimbabwe	Traité signé : 18 août 2011	520 000 km ²
	Malawi-Zambia Transfrontier Conservation Area¹⁶	Botswana Afrique du Sud	Traité signé : 7 avril 1999	35 551 km ²
	Maloti-Drakensberg Transfrontier Conservation and Development Area	Mozambique Afrique du Sud eSwatini	Traité signé : 22 juin 2000	11 169 km ²
	Iona-Skeleton Coast Transfrontier Park²	Malawi Zambie	Traité signé : 7 juillet 2015	31 792 km ²
	Chimanimani Transfrontier Conservation Area	Lesotho Afrique du Sud	Signature d'un protocole d'accord équivalant à la signature d'un traité : 11 juin 2001	14 740 km ²
	Niassa-Selous Ecosystem¹⁸	Mozambique Tanzanie	Accord signé : 2015	154 000 km ²

¹⁶ Malawi-Zambia TFCA has signed a Treaty since 2013 and has moved up from Category B to A

¹⁷ Iona-Skeleton Transfrontier Park has signed an Agreement since 2013 and had moved up from Category B to A

¹⁸ Niassa-Selous Ecosystem had no MoU or Agreement signed in 2013, and has moved up from Category C to A

Catégorie	Nom de l'ACFT	États membres	Progrès / Situation actuelle	Taille de la TFCA
B <i>TFCA émergentes ayant signé un protocole d'accord. Les protocoles d'accord servent d'instruments facilitant les négociations en vue de la signature de traités établissant officiellement les TFCA respectives</i>	Greater Mapungubwe Transfrontier Conservation Area	Botswana Afrique du Sud Zimbabwe	Signature d'un protocole d'accord 22 juin 2006	5 910 km ²
	Mayombe Forest Transfrontier Protected Area	Angola, République démocratique du Congo, Gabon, République du Congo	Protocole d'accord signé : Juillet 2009	36 000 km ²

C <i>TFCA conceptuelles en cours d'élaboration de protocoles d'accord ou proposées par certains États membres de la SADC en tant que TFCA potentielles</i>	Kagera Transfrontier Conservation Area	Rwanda Tanzanie Ouganda	TFCA conceptuelle	13 432 km ²
	Liuwa Plains – Mussuma Transfrontier Conservation Area	Angola Zambie	TFCA conceptuelle	16 289 km ²
	Lower Zambezi-Mana Pools Transfrontier Conservation Area	Zambie Zimbabwe	TFCA conceptuelle	17 745 km ²
	Mnazi Bay – Quirimbas Transfrontier Marine Conservation Area	Mozambique Tanzanie	TFCA conceptuelle	8 150 km ²
	Western Indian Ocean Transfrontier Marine Park	Comores Kenya France Madagascar Maurice Mozambique Seychelles Somalie Afrique du Sud Tanzanie	TFCA conceptuelle	Non défini
	ZIMOZA Transboundary Natural Resources Management	Mozambique Zambie Zimbabwe	TFCA conceptuelle	29 859 km ²

Tableau 6: Liste des TFCA par catégorie (A, B et C) basée sur le programme TFCA 2013 de la SADC

En outre, certaines TFCA existantes ont le potentiel d'étendre leur zone pour englober des composantes marines :

- Parc transfrontalier de Iona-Skeleton Coast entre l'Angola et la Namibie.
- /Ais/Ais-Richtersveld Transfrontier Park entre la Namibie et l'Afrique du Sud.

Il y a cependant eu d'autres développements transfrontaliers dans la région sur des sites qui n'avaient pas été identifiés à l'origine dans le programme TFCA 2013 de la SADC. Il s'agit notamment de

- La zone de gestion commune (ZGC) Seychelles-Maurice du plateau des Mascareignes.

Il existe également de nouveaux TFCA conceptuels potentiels (TFCA de catégorie C) :

- Les Swa-Kibula (entre la RDC et l'Angola).
- Zone prioritaire de Mutshatsha (entre la RDC et la Zambie).
- Réserve de Tshikamba (entre l'Angola et la RDC).

Les progrès en matière de planification, de développement et de mise en œuvre des ACTA de catégorie C sont souvent entravés par un manque de volonté politique, des structures de gouvernance transfrontalières inefficaces ou dysfonctionnelles et un manque de ressources humaines, techniques et financières.

En outre, il existe également d'autres développements transfrontaliers (conceptuels) dans la région impliquant des États non-SADC. Il s'agit notamment de

- La collaboration transfrontalière des Grands Virunga (GVTC), entre la RDC, le Rwanda et l'Ouganda.
- Paysage du sud du Kenya et du nord de la Tanzanie (SOKNOT) entre le Kenya et la Tanzanie.
- Zone de conservation marine transfrontalière entre le Kenya et la Tanzanie.
- Réserve naturelle de Tumba Ledima entre la RDC et la République du Congo.
- Forêt du Nord-Ubangi entre la République centrafricaine (RCA) et la RDC.

5.2.3 Catégories révisées des TFCA de la SADC

Dans le cadre du suivi de la directive des ministres responsables de l'environnement, des ressources naturelles et du tourisme, qui appelle à une révision du programme TFCA 2013 de la SADC lors de leur réunion en 2021, plusieurs considérations ont été mentionnées en relation avec le processus d'inscription sur la liste TFCA, en vue de la refonte d'un nouveau programme. Il s'agit notamment de :

- Définir une procédure claire pour l'inscription des TFCA sur la liste de la SADC, afin de soutenir l'expansion continue du réseau des TFCA de la SADC ;
- Définir clairement la manière dont les TFCA doivent être répertoriées lorsqu'elles impliquent également des partenaires non-SADC ; et
- Envisager de mettre à jour les définitions des trois catégories d'ACTA.

Par conséquent, une série d'ateliers a été organisée avec les États membres de la SADC afin de solliciter des contributions et de parvenir à un consensus sur la catégorisation et le processus d'inscription des TFCA de la SADC. Entre autres, une évaluation juridique du droit international et régional et de la politique, ainsi que des cadres juridiques des TFCA, a révélé que la SADC ne fait pas de distinction entre les différents types d'accords (par exemple, traité, accord, protocole) et que la force juridique est le facteur déterminant de la nature contraignante d'un accord. En outre, la définition des ACTA de catégorie C doit être modifiée, afin d'y intégrer l'intention officielle des États partenaires d'établir une ACTA.

Sur la base des résultats des discussions, les catégories TFCA ont été révisées comme suit :

- **Catégorie A - Formalisée** : Il s'agit d'ACTA dotées d'un mandat légal avec des limites clairement définies et établies par un **accord contraignant** pour le développement de l'ACTA par les États membres.
- **Catégorie B - Proposée** : TFCAs avec un **MOU** signé et avec une description de l'emplacement proposé. Les protocoles d'accord prévoient un arrangement **provisoire** qui facilite les négociations en vue de la signature d'un accord contraignant visant à établir officiellement l'ACTA concernée.
- **Catégorie C - Conceptuelle** : Il s'agit d'ACTA pour lesquelles les États membres ont officiellement l'**intention** de créer une ACTA, mais aucun accord contraignant ou protocole d'accord provisoire n'a été mis en place.

5.3 PROCESSUS D'INSCRIPTION SUR LA LISTE TFCA

Le Secrétariat de la SADC a un rôle important à jouer dans le suivi de l'évolution de l'établissement des TFCA. Dans le cadre du processus d'inscription, le secrétariat de la SADC demandera donc aux États membres une mise à jour au moins tous les deux (2) ans avant la réunion ministérielle conjointe pour l'environnement, les ressources naturelles et le tourisme, en leur demandant de soumettre tout nouvel accord TFCA, tout protocole d'accord provisoire ou toute lettre d'intention. Les États membres sont tenus de respecter les points suivants :

Catégories A et B :

- Les États membres soumettent tout nouvel accord ou protocole d'accord provisoire au secrétariat de la SADC, soit de leur propre initiative, soit à la suite d'une demande d'information du secrétariat de la SADC.

Catégorie C :

- Les États membres doivent envoyer une lettre d'intention signée conjointement, accompagnée de tout document justificatif (par exemple, note conceptuelle, outil de diagnostic TFCA, plan de mise en œuvre), soit de leur propre initiative, soit à la suite d'une demande d'information du secrétariat de la SADC.

À la suite des soumissions des États membres, la liste des TFCA de la SADC sera mise à jour par le secrétariat de la SADC avant chaque réunion ministérielle conjointe sur l'environnement, les ressources naturelles et le tourisme.

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme TFCA 2023-2033 de la SADC, les TFCA suivantes sont considérées comme formalisées (catégorie A) et proposées (catégorie B). Comme indiqué dans le processus de catégorisation, l'inscription des TFCA conceptuelles (catégorie C) est soumise à la présentation d'une lettre d'intention signée conjointement par les États partenaires.

L'évaluation de l'efficacité de la gestion est reconnue comme une étape critique pour mesurer le succès de la gestion des zones protégées. Les zones protégées qui reçoivent un financement de la Banque mondiale ou du Fonds pour l'environnement mondial sont chargées de réaliser une évaluation des performances (à l'aide de METT) dans le cadre de l'évaluation des activités du projet. De même, les zones protégées qui sont également désignées dans le cadre de conventions internationales telles que la Convention du patrimoine mondial et la Convention de Ramsar sont également invitées à entreprendre des rapports spécifiques à la convention¹⁹. Les TFCA, dont la gouvernance est collaborative, participative et équitable, sont réputées apporter des avantages significatifs en matière de conservation et de développement socio-économique bien au-delà de leurs frontières, et contribuer à la réduction de la pauvreté, au développement durable et à l'intégration régionale. Pour garantir la réalisation de ces avantages et la mise en œuvre efficace de tous les autres aspects de la gestion de la conservation transfrontalière, le suivi et l'évaluation sont essentiels²⁰.

¹⁹ <https://www.conservationgateway.org/externallinks/pages/mett-management-effective.aspx>

²⁰ K. Zunckel (2014). Lignes directrices TFCA de la SADC : L'établissement et le développement d'initiatives TFCA entre les États membres de la SADC

Catégorie	Nom de l'ACFT	États membres	Progrès et situation actuelle	Taille de la TFCA
A <i>Les TFCA formalisées, dotées d'un mandat légal avec des limites clairement définies et établies par un accord contraignant pour le développement de la TFCA par les États partenaires.</i>	/Ais/Ais-Richtersveld Transfrontier Park	Namibie Afrique du Sud	Traité signé : 1er août 2003	5 920 km ²
	Chimanmani Transfrontier Conservation Area	Mozambique Zimbabwe	Accord signé : 8 juin 2001	3 021 km ²
	Great Limpopo Transfrontier Park	Mozambique Afrique du Sud Zimbabwe	Traité signé : 9 décembre 2002	37 572 km ²
	Iona-Skeleton Coast Transfrontier Park	Angola Namibie	Le protocole d'accord a été signé : 3 mai 2018	47 698 km ²
	Zone de conservation transfrontalière du Kavango et du Zambèze	Angola Botswana Namibie Zambie Zimbabwe	Traité signé : 18 août 2011	520 000 km ²
	Kavango Zambezi Transfrontier Conservation Area	Botswana Afrique du Sud	Traité signé : 7 avril 1999	35 551 km ²
	Lubombo Transfrontier Conservation Area	Mozambique Afrique du Sud eSwatini	Traité signé : 22 juin 2000	11 169 km ²
	Malawi-Zambia Transfrontier Conservation Area	Malawi Zambie	Traité signé : 7 juillet 2015	31 792 km ²
	Maloti-Drakensberg Transfrontier Conservation and Development Area	Lesotho Afrique du Sud	Signature d'un protocole d'accord ayant force de loi : 11 juin 2001	14 740 km ²
	Niassa-Selous Ecosystem	Mozambique Tanzanie	Accord signé : 2015	154 000 km ²

Catégorie	Nom de l'ACFT	États membres	Progrès et situation actuelle	Taille de la TFCA
B <i>Les TFCA proposées avec un protocole d'accord signé et une description de l'emplacement proposé. Le protocole d'accord prévoit un arrangement provisoire qui facilite les négociations en vue de la signature d'un accord contraignant visant à établir officiellement l'ACTA concernée.</i>	Greater Mapungubwe Transfrontier Conservation Area	Botswana Afrique du Sud Zimbabwe	Signature du protocole d'accord : 22 juin 2006	5 910 km ²
	Lower Zambezi-Mana Pools TFCA	Zambia Zimbabwe	Le protocole d'accord a été signé: 26 Mai 2023	18,515 km ²

C <i>Les TFCA conceptuelles sont des TFCA où les États partenaires ont officiellement l'intention de créer une TFCA, mais où il n'existe pas d'accord contraignant ou de protocole d'accord provisoire.</i>	*Les TFCA conceptuelles seront ajoutées une fois qu'une lettre d'intention signée aura été soumise au secrétariat de la SADC.
---	---

Tableau 7: Liste des TFCA par catégorie (A, B et C) sur la base du programme TFCA révisé de la SADC - état mars 2023



6 Rôles et responsabilités en matière de mise en œuvre

Le programme TFCA de la SADC sera mis en œuvre à trois niveaux :

- Au niveau régional, par l'intermédiaire du secrétariat de la SADC.
- Au niveau des États membres, par l'intermédiaire des différents États membres et de leurs organes et agences du secteur public.
- Le niveau TFCA par le biais de leurs structures opérationnelles et de gouvernance multi-pays formellement établies.

6.1 STRUCTURE INSTITUTIONNELLE DU PROGRAMME TFCA DE LA SADC

La structure institutionnelle suivante est proposée pour refléter les processus et les programmes d'intégration régionale au sein de la SADC et pour assurer la mise en œuvre efficace du programme TFCA de la SADC.

Les comités ministériels sectoriels et sectoriels sont composés de ministres de chaque État membre de la SADC. Ces comités sont directement responsables de la supervision des activités des principaux domaines d'intégration, du suivi et du contrôle de la mise en œuvre du plan d'action pour la réduction des risques liés à la pauvreté (RISDP) en fonction des compétences, ainsi que de la fourniture de conseils politiques au Conseil.

Le programme TFCA de la SADC est supervisé par le Comité des ministres responsables de l'environnement, des ressources naturelles et du tourisme. Le programme de tourisme de la SADC est supervisé par le même comité, et comme l'une des cinq composantes du programme de tourisme de la SADC traite spécifiquement du tourisme dans les TFCA, elle est reflétée dans ce diagramme.

Le secrétariat de la SADC a été mandaté pour établir trois groupes de travail public-privé appropriés afin de fournir un soutien technique à la mise en œuvre du programme de tourisme de la SADC. Le comité directeur du réseau TFCA de la SADC est censé jouer un rôle similaire pour le programme TFCA de la SADC. Il est constitué des points focaux nationaux de la TFCA qui ont été nommés par les États membres.

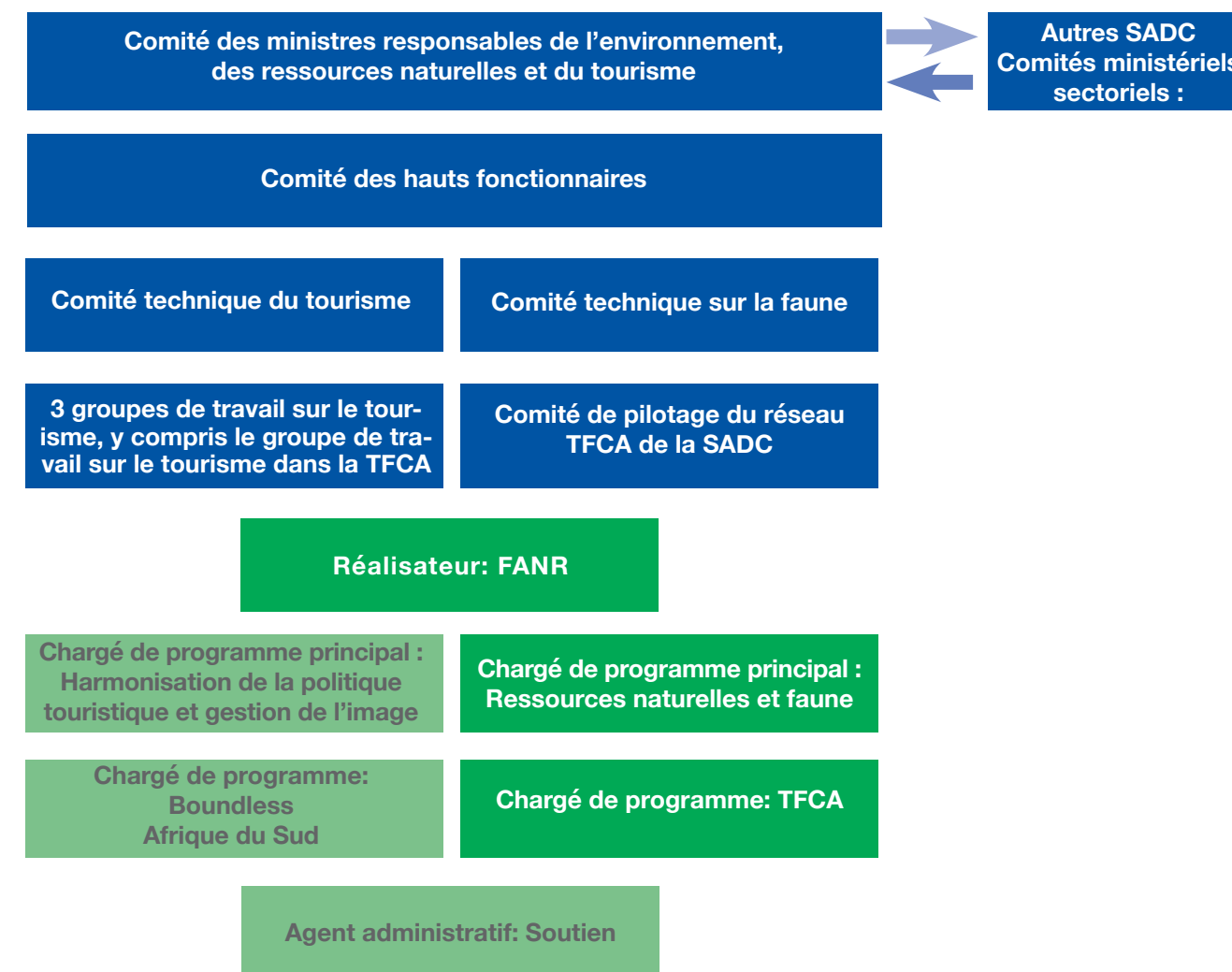


Figure 19: Structure institutionnelle du programme TFCA de la SADC

6.2 RÔLES DES PARTIES PRENANTES

6.2.1 Secrétariat de la SADC

Le secrétariat est la principale institution exécutive de la SADC et est responsable de la mise en œuvre des décisions de la politique et des institutions de la SADC telles que le sommet, les troïkas et le conseil des ministres. Il est également chargé des fonctions suivantes :

- Fournir des services de conseil stratégique aux États membres ;
- Coordonner les politiques, les stratégies et les programmes au niveau régional ;
- l'organisation de conférences consultatives et de réunions des structures décisionnelles ; et
- Fournir des services professionnels de gestion de programmes.

La direction FANR est responsable de la gestion globale du programme TFCA de la SADC. Le chargé de programme principal : Ressources naturelles et faune sauvage et le Chargé de programme : TFCAs relèvent de cette direction.

Les activités liées au tourisme pour les TFCA sont mises en œuvre par le biais du programme de tourisme de la SADC. Ce programme est placé sous les auspices du Senior Programme Officer : Harmonisation de la politique touristique et gestion de l'image. Le responsable de programme : Boundless Southern Africa est responsable de la mise en œuvre de l'objectif 3 du programme de tourisme de la SADC, sur le développement du tourisme dans les TFCA.

6.2.2 États membres

La création et le développement des TFCA individuelles restent de la responsabilité des États membres au niveau bilatéral ou multilatéral. Ils ont l'autorité et la responsabilité collective de la protection et de la gestion des ressources naturelles à travers les frontières internationales, telles qu'elles sont définies par les traités ou accords individuels établissant les différentes ACTA.

Les États membres ont l'obligation de piloter la mise en œuvre du programme aux niveaux national et local en établissant les structures de coordination multipartites jugées nécessaires. Les États membres sont en outre tenus de mettre en place des cadres institutionnels appropriés pour rationaliser la mise en œuvre, la communication et la coopération au sein et entre les ministères et les agences, entre les pays participants et avec le secrétariat de la SADC et d'autres parties prenantes. Des points focaux nationaux pour les TFCA devraient être désignés pour servir de points d'entrée pour la communication entre les États membres, les parties prenantes et le secrétariat de la SADC.

Les États membres sont tenus de mettre en place dans leurs pays respectifs des capacités institutionnelles appropriées pour :

- la mise en œuvre rentable et efficace du programme TFCA de la SADC et d'autres programmes concernant les TFCA.
- L'engagement et l'inclusion des communautés locales vivant à l'intérieur ou à côté des TFCA dans les processus de prise de décision et la création de moyens de subsistance.
- Faciliter les engagements et les partenariats du secteur privé et de la société civile.

6.2.3 TFCA

Chaque TFCA de catégorie A ou B est régie par un accord ou un protocole d'accord conclu entre les parties respectives. Ces instruments établissent les mandats institutionnels et opérationnels liés à la TFCA spécifique, ainsi que ses structures de gouvernance. En principe, chaque TFCA dispose d'une autorité de coordination, qui peut être un pays coordinateur, un coordinateur international ou un secrétariat.

6.2.4 Comité de pilotage du réseau TFCA de la SADC

Le comité de pilotage est responsable de la direction générale du réseau TFCA de la SADC et de la mise en œuvre du programme de la SADC ; il assurera des liens importants avec le comité technique de la SADC sur la faune et la flore sauvages et d'autres structures clés de la SADC. Plus précisément, il continuera à être responsable de ce qui suit

- Fixer les priorités et déterminer l'orientation stratégique du réseau TFCA de la SADC et de la mise en œuvre du programme TFCA de la SADC ;
- Donner la priorité aux liens avec d'autres groupes de parties prenantes ;
- Assurer un consensus dans tous les processus entre les membres du réseau TFCA de la SADC ;
- Faire rapport et conseiller le comité technique de la SADC sur la faune et la flore sauvages et d'autres structures clés de la SADC sur les décisions et recommandations clés émanant des membres du réseau et des structures de la TFCA ; et
- Rendre compte aux membres du réseau et aux structures de la TFCA des décisions clés émanant du comité technique de la SADC sur la faune et la flore sauvages et d'autres structures clés de la SADC.

Chaque État membre de la SADC désigne un fonctionnaire (point focal TFCA) pour siéger au comité directeur. Le secrétariat de la SADC jouera le rôle de secrétariat. Le comité de pilotage sera présidé par un président et deux vice-présidents, conformément à la troïka de la SADC, le président changeant chaque année. Les coordinateurs internationaux et le secrétariat de la TFCA seront invités en tant qu'observateurs.

6.2.5 Peuples autochtones et communautés locales

Les populations autochtones et les communautés locales sont reconnues comme d'importants gardiens de la nature dans les paysages de la TFCA landscapes. Ce programme s'appuie sur une base établie de travail en partenariat avec les gouvernements, la société civile et les acteurs privés pour soutenir leur sagesse, leurs traditions, leurs connaissances scientifiques et traditionnelles et leurs approches coutumières. Les organisations communautaires sont bien établies et actives dans l'ensemble des TFCA, en tant que partenaires et chefs de file de la conservation et du développement rural.

6.2.6 Organisations non gouvernementales et partenaires de coopération internationale

Les ONG travaillant dans les secteurs de la conservation et du développement rural sont des partenaires importants du programme car elles complètent les efforts du gouvernement et fournissent un soutien à la planification, une assistance technique et des ressources financières. La coopération des partenaires doit être alignée sur les objectifs du programme TFCA de la SADC.

La déclaration de Windhoek sur un nouveau partenariat entre la SADC et les PIC appelle à une meilleure coordination entre les PIC par la mise en place d'un mécanisme de coordination formel tel que des groupes thématiques sous l'égide de la SADC. Ceux-ci rationalisent la coopération en fonction des programmes pertinents de la SADC et favorisent l'harmonisation des différents efforts des PIC. L'esprit de cette déclaration devrait également être respecté au niveau de chaque TFCA.

6.2.7 Secteur privé

Le secteur privé est une source importante d'investissement et de création d'emplois durables dans les paysages de la TFCA. Le secteur privé sera engagé au niveau des États membres, de la TFCA et de la région à divers titres. Il est envisagé de forger des partenariats plus solides et plus durables pour assurer un développement durable avec des résultats socio-économiques et de conservation clairement définis.

6.2.8 Académie

La communauté universitaire joue un rôle important en entreprenant des recherches sur un large éventail d'aspects sectoriels et multisectoriels liés à la nature et à l'homme dans les paysages. Il est envisagé de créer des relations existantes et nouvelles par le biais d'engagements actifs conçus dans le cadre de ce programme. Les résultats visant à soutenir le développement professionnel des étudiants basés dans la région dans leurs domaines multidisciplinaires respectifs ont été articulés.



7 Principes et processus de suivi et d'évaluation

Le système de suivi, d'évaluation et d'apprentissage des programmes TFCA de la SADC est conçu dans le but d'améliorer les performances des programmes et de renforcer l'apprentissage. Le suivi, l'évaluation et l'apprentissage s'effectuent par le biais de systèmes continus d'établissement de rapports en collaboration avec un large éventail de parties prenantes, afin de garantir une vision globale des progrès réalisés dans la mise en œuvre, ainsi que du niveau auquel cette mise en œuvre a permis de progresser vers les objectifs stratégiques du programme.

Pour ce faire, elle s'appuiera sur les principes suivants :

- Le système MEL doit être axé sur l'utilisation et la participation, et conçu pour fournir les preuves nécessaires à la prise de décisions clés concernant l'efficacité des programmes ;
- Le système devrait être bien intégré dans le système MEL des autres institutions de la SADC, des TFCA et des États membres ; et
- Dans la mesure du possible, le système MEL devrait s'appuyer sur les données existantes et viser à renforcer les capacités MEL au sein des ACFT et des États membres.

La mise en pratique de ces principes nécessite un examen des pratiques et des capacités de la MEL en cours parmi les parties prenantes du programme.

7.1 ÉVALUATION

Alors que le suivi se concentrera sur la mise en œuvre du programme telle que présentée dans la section 4, l'évaluation se concentrera sur les résultats de haut niveau alignés, en particulier les effets et les objectifs clés, tels que présentés ci-dessous. Les progrès accomplis dans la réalisation de ces résultats seront régulièrement évalués afin de s'assurer de l'adéquation de la conception du programme et des changements de contexte susceptibles d'influer sur la capacité du programme à atteindre les résultats souhaités. Des approches d'évaluation adaptées seront choisies, mais la priorité sera donnée aux analyses de contribution et à d'autres modèles d'évaluation sensibles à la complexité qui aident le programme à mieux comprendre la manière dont il contribue aux résultats et aux objectifs clés. Un plan d'évaluation sera élaboré sur la base de la matrice des risques du programme, qui tiendra compte des enseignements tirés de la première décennie de mise en œuvre. Une attention particulière sera accordée à l'inclusion et à l'engagement, ce qui inclut l'objectif 2 du programme, ainsi qu'à la participation et à l'appropriation d'un large éventail de parties prenantes qui peuvent influencer l'efficacité du programme mais ne sont pas nécessairement les principaux moteurs des activités individuelles.

7.2 CHAÎNE DE RÉSULTATS

Les résultats de haut niveau qui seront évalués en priorité sont détaillés ci-dessous. Ils aideront les parties prenantes du programme à comprendre si le programme a atteint les résultats prévus, mais aussi comment d'autres changements contextuels ont influencé ces résultats. Ceci est important pour la prise de décision stratégique.

1. Objectif 1 : Gestion intégrée et efficace des paysages terrestres et marins transfrontaliers.

Objectifs clés : Conservation et restauration des paysages terrestres et marins transfrontaliers dans la région de la SADC grâce à une approche de gestion intégrée qui exploite l'innovation technologique, la résilience au changement climatique et l'amélioration continue fondée sur des données probantes :

- **Résultat 1.1 :** Application de la planification intégrée des terres et des paysages marins transfrontaliers dans les TFCA de la SADC
- **Résultat 1.2 :** La coordination transfrontalière au sein des TFCA de la SADC permet de fournir des services écosystémiques efficaces, y compris la gestion des habitats et des espèces.

2. Objectif 2 : Amélioration du bien-être et des moyens de subsistance des populations grâce à l'agriculture, à la faune, à la pêche, à la sylviculture, au tourisme et à d'autres secteurs.

Objectifs clés : Amélioration, équité et résilience des moyens de subsistance des populations autochtones et des communautés locales qui vivent à l'intérieur et à proximité des paysages terrestres et marins transfrontaliers, grâce à une gestion efficace, des droits clairement définis et une utilisation durable des ressources naturelles :

- **Résultat 2.1 :** Les opportunités dans les économies et secteurs verts et bleus contribuent à diversifier les moyens de subsistance des personnes vivant dans et autour des TFCA.
- **Résultat 2.2 :** L'assistance technique pour le développement et l'expansion des petites entreprises et des coopératives dans les économies verte et bleue est débloquée.
- **Résultat 2.3 :** Le responsable du programme Boundless Southern Africa et le groupe de travail sur le tourisme dans les TFCA coordonnent efficacement la mise en œuvre des stratégies décrites dans l'objectif 3 du programme de tourisme de la SADC.
- **Résultat 2.4 :** La vulnérabilité des communautés vivant dans et autour des TFCA est réduite, grâce à l'atténuation des menaces et des risques.

3. Objectif 3 : Renforcement de la gouvernance, des partenariats multisectoriels et de l'intégration régionale.

Objectifs clés : Renforcer les structures de gouvernance et permettre des partenariats multisectoriels pour soutenir la conservation efficace et transformatrice des paysages terrestres et marins transfrontaliers et l'impact socio-économique dans la SADC :

- **Résultat 3.1 :** La volonté politique de soutenir le développement des TFCA est renforcée dans tous les domaines.
- **Résultat 3.2 :** Amélioration de la coordination, de la gestion et de la mise en œuvre des TFCA
- **Résultat 3.3 :** Amélioration de l'harmonisation des cadres politiques et juridiques pour la gestion de l'ACTA
- **Résultat 3.4 :** La stratégie d'engagement des parties prenantes facilite l'appropriation et l'engagement des acteurs clés au-delà des secteurs de la conservation et des moyens de subsistance, par le biais d'un dialogue multipartite et d'une sensibilisation stratégique.

4. Objectif 4 : Financement durable à long terme pour les TFCA.

Objectifs clés : Des flux de ressources innovants et durables sont identifiés, sécurisés et investis dans les activités, programmes et entreprises positives pour la nature de l'ACTA :

- **Résultat 4.1 :** Développement de la capacité à garantir un financement durable pour les TFCA
- **Résultat 4.2 :** Facilité de financement de la SADC TFCA (FF) dotée de capacités et capitalisée
- **Résultat 4.3 :** Les pipelines de projets TFCA sont développés et la promotion des investissements pour les grands investissements publics et privés est entreprise.

5. Objectif 5 : renforcement des compétences et des capacités et amélioration de la gestion des connaissances.

Objectifs clés : Améliorer les capacités et les performances organisationnelles, la gestion des connaissances, le suivi, l'évaluation et l'apprentissage afin de mettre en place un programme durable :

- **Résultat 5.1 :** Le développement du capital humain dans les TFCA s'appuie sur des approches ciblées et stratégiques.
- **Résultat 5.2 :** Le développement conjoint de la recherche contribue à la prise de décision fondée sur des données probantes et à l'adaptation des programmes dans les TFCA.
- **Résultat 5.3 :** La gestion des connaissances, le suivi et l'amélioration continue sont soutenus dans et entre les TFCA.

7.3 PROCESSUS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Le programme TFCA 2013 de la SADC a été complété par un cadre de suivi et d'évaluation qui est actuellement en phase pilote. Sur la base des résultats des activités pilotes en cours, trois domaines différents apparaîtront clairement et seront utilisés pour informer des ajustements nécessaires à ce cadre de suivi et d'évaluation pour le programme à venir :

1. Le programme identifiera les indicateurs pour lesquels des données solides sont disponibles, les indicateurs pour lesquels les données sont absentes, et tout ce qui se situe entre les deux.
2. Il précisera où se situe actuellement la capacité de S&E et où se situent les priorités en termes de S&E/renforcement des capacités.
3. Enfin, il apparaîtra clairement quels indicateurs sont prioritaires pour la prise de décision fondée sur des données probantes, et quels indicateurs ne sont pas aussi prioritaires pour les décisions clés.

Les étapes de l'élaboration du cadre MEL du programme actuel sont décrites dans le diagramme ci-dessous. Ces étapes seront basées sur les principes décrits ci-dessus, qui garantiront un processus consultatif à grande échelle afin d'encourager et de promouvoir l'utilité des résultats. Elles favoriseront également l'adéquation entre le champ d'application du cadre de suivi et d'évaluation, les rôles et responsabilités de tous les acteurs concernés et leurs capacités en matière de suivi et d'évaluation. Enfin, il veillera à ce que la rigueur technique soit correctement contextualisée en fonction des perspectives de tous les utilisateurs principaux.



Figure 20: Processus et procédures de la MEL

Les indicateurs seront limités à un petit nombre de domaines de performance clés capables de mettre en évidence les progrès réalisés au niveau des processus, qui se traduiront par des résultats. Ces indicateurs trianguleront les données de processus, autour du suivi de la mise en œuvre du programme, avec les pratiques d'évaluation, en considérant la contribution du programme aux résultats de plus haut niveau, en plus des autres résultats obtenus par les organisations partenaires, ou des changements de contexte qui pourraient modifier l'efficacité de la conception du programme. Plus important encore, le cadre de suivi et d'évaluation permettra de mesurer l'efficacité et le fonctionnement de chaque TFCA, ainsi que leur contribution à la réduction de la pauvreté, au développement durable et à l'intégration régionale.



1 Plan d' action chiffré

2023-2033 Programme TFCA de la SADC

1.1 VUE D'ENSEMBLE

Ce plan d'action chiffré du programme TFCA 2023-2033 (CAP) fournit une ventilation détaillée des activités par résultat et par produit, complétée par le(s) coût(s) estimatif(s) associé(s), afin de fournir les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre du programme au cours des dix (10) prochaines années. Les activités contenues dans le présent document visent à garantir la mise en œuvre du programme du point de vue du secrétariat de la SADC. Ce CAP ne contient donc que des valeurs relatives aux activités à mettre en œuvre par le secrétariat de la SADC, et non à celles qui relèvent de la responsabilité des États membres ou des TFCA.

1.2 MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME TFCA DE LA SADC

La mise en œuvre du programme TFCA de la SADC se fera à trois niveaux distincts :

1. Au niveau régional, par l'intermédiaire du secrétariat de la SADC.
2. Au niveau des États membres, par l'intermédiaire des différents États membres et de leurs structures institutionnelles et agences du secteur public (le cas échéant).
3. Le niveau TFCA par le biais de leurs structures opérationnelles et de gouvernance communes formellement établies dans plusieurs pays.

À chacun de ces niveaux, il existe des modalités de mise en œuvre et de partenariat établies avec un large éventail de parties prenantes, sur lesquelles les activités décrites dans le présent CAP cherchent à s'appuyer.

Les rôles à jouer à ces niveaux sont définis afin de garantir la clarté, la cohérence et la complémentarité dans la mise en œuvre du programme.

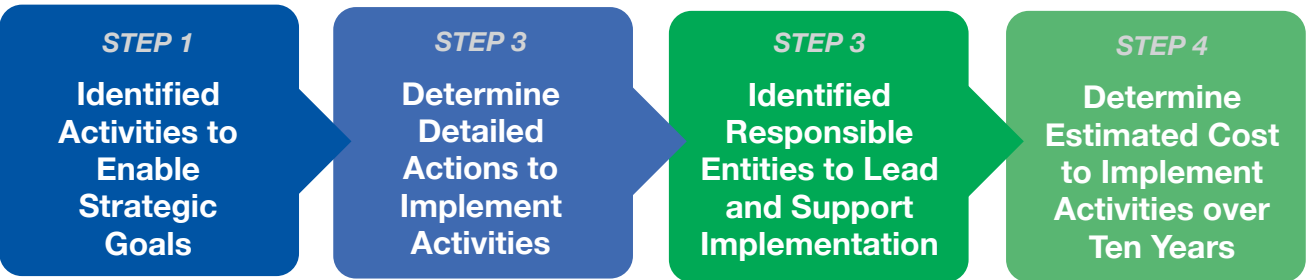
1. **Plaidoyer** : soutenir ou suggérer publiquement l'initiative, le plan d'action et/ou formuler des recommandations.
2. **Faciliter** : aider les parties prenantes dans le cadre d'un processus visant à parvenir à un accord ou à une solution.
3. **Mise en œuvre** : agir et rendre opérationnelle la mise en œuvre de l'activité.

La période de dix (10) ans du programme TFCA de la SADC est divisée en trois périodes de mise en œuvre, qui sont les suivantes :

- **Années 1 à 3** : 2023 à 2026
- **Années 4 à 6** : 2027 à 2030
- **Années 7 à 10** : 2030 à 2033.

1.3 MÉTHODOLOGIE ET APPROCHE

L'approche suivante a été suivie au cours de la phase d'élaboration de la CAP et est représentée graphiquement ci-dessous.



2 Résumé des investissements nécessaires pour les actions mandatées et recommandées pour le secrétariat de la SADC

Compte tenu des cinq objectifs détaillés dans le programme révisé, ainsi que des activités de mise en œuvre, l'investissement total nécessaire au cours des dix prochaines années pour lancer la mise en œuvre est résumé dans le tableau ci-dessous. La devise utilisée est United States Dollar (US \$).

Résumé des objectifs	Années 1 à 3 Dollars américains (\$)	Années 4 à 6 Dollars américains (\$)	Années 7 à 10 Dollars américains (\$)
Objectif 1 : Gestion intégrée et efficace des paysages terrestres et marins transfrontaliers	\$190,000	\$165,000	\$186,000
Objectif 2 : Amélioration du bien-être et des moyens de subsistance des populations grâce à l'agriculture, à la faune, à la pêche, à la sylviculture, au tourisme et à d'autres secteurs	\$541,000	\$598,000	\$794,000
Objectif 3 : renforcement de la gouvernance, des partenariats multisectoriels et de l'intégration régionale	\$430,000	\$526,000	\$680,000
Objectif 4 : Financement durable à long terme pour les TFCA assuré	\$1,937,000	\$2,068,000	\$2,453,000
Objectif 5 : Renforcement des compétences et des capacités et amélioration de la gestion des connaissances	\$275,000	\$262,000	\$348,000
Besoin de financement total par période de mise en œuvre (USD)	\$3,373,000	\$3,619,000	\$4,461,000
Besoin de financement total pour la période 2023-2033 (USD)			\$ 11,453,000

Chaque objectif, résultat, activité, la description des coûts de la SADC, le responsable de la mise en œuvre ainsi que la période au cours de laquelle la mise en œuvre aura lieu, sont présentés dans les sections au verso. Les activités à mettre en œuvre par le secrétariat de la SADC sont indiquées en couleur vert clair, tandis que celles qui relèvent de la responsabilité des États membres ou des TFCA sont indiquées en bleu clair.

2.1 **Objectif 1** GESTION INTÉGRÉE ET EFFICACE DES PAYSAGES TERRESTRES ET MARINS TRANSFRONTALIERS

Sortie	Activités	Description des coûts de la SADC	Rôle de la SADC/MS/TFCA	1ère année - 3ème année	Année 4 - Année 6	7e année - 10e année
Résultat 1.1 Planification intégrée des terres et des paysages marins transfrontaliers appliquée dans les TFCA de la SADC						
Sortie 1.1.1 Élaboration et mise en œuvre de plans transfrontaliers efficaces d'atténuation et d'adaptation au changement climatique dans les TFCA	Activité 1.1.1.1 Sur la base de la stratégie et du plan d'action de la SADC en matière de changement climatique et de la stratégie de préparation et de réponse aux catastrophes de la SADC, les TFCA très vulnérables au climat doivent entreprendre une évaluation de la vulnérabilité au niveau de la TFCA et des plans d'adaptation locaux pour guider la mise en œuvre des mesures d'adaptation et d'atténuation.		Avocat : SADC Mettre en œuvre : EM/ACFT			
	Activité 1.1.1.2 Améliorer la gestion des TFCA par la mise en œuvre de stratégies d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets / de plans de réduction des catastrophes dans le cadre d'une gestion conjointe, de plans de développement intégrés, de plans de gestion des zones protégées et de solutions fondées sur la nature.		Avocat : SADC Mettre en œuvre : EM/ACFT			
	Activité 1.1.1.3 Partager les meilleures pratiques en matière d'évaluation de la vulnérabilité climatique et de plans d'adaptation locaux, y compris celles mises en œuvre dans les TFCA de KAZA et de MAZA.		Faciliter : SADC			
	Activité 1.1.1.4 Soutenir la mise en œuvre et l'intégration de la stratégie et du plan d'action de la SADC sur le changement climatique dans les TFCA.		Avocat : SADC Mettre en œuvre : EM/ACFT			
	Activité 1.1.1.5 Soutenir la mise en œuvre de la stratégie nationale d'expansion des zones protégées dans le cadre de la mise en œuvre de la TFCA afin de renforcer la résilience au changement climatique et de sécuriser et gérer les biomes, les écosystèmes et les espèces menacés.		Mettre en œuvre : EM/ACFT			

Sortie	Activités	Description des coûts de la SADC	Rôle de la SADC/MS/TFCA	1ère année - 3ème année	Année 4 - Année 6	7e année - 10e année
Résultat 1.1.2 Planification, développement et mise en place de corridors écologiques et de zones de dispersion de la faune et de la flore, afin d'assurer la connectivité et la santé des écosystèmes	Activité 1.1.2.1 Concevoir et mettre en œuvre un programme d'apprentissage, de partage des connaissances et d'échange afin de partager les expériences et les meilleures pratiques en matière de planification, de développement et d'établissement de corridors écologiques et de zones de dispersion de la faune sauvage dans les TFCA. Le programme devrait inclure l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de travail triennal comprenant une série d'engagements tels que des webinaires, des séminaires, des événements d'apprentissage, de partage et d'échange de connaissances, ainsi que l'établissement et le maintien d'une plateforme pour l'amélioration des connaissances sur les corridors parmi les gestionnaires des TFCA et les communautés locales.	Soutenir la mise en œuvre d'un programme d'apprentissage, de partage et d'échange de connaissances entre pairs chaque année, avec des visites de sites de projets et des discussions sur place : 20 participants par événement	Mettre en œuvre : SADC Avocat : TFCA/MS	\$60,000	\$80,000	\$106,000
	Activité 1.1.2.2 Mettre en place des équipes de travail nationales multipartites dans les TFCA pour aider les États membres à faciliter la planification et la mise en œuvre de corridors écologiques et de zones de dispersion de la faune sauvage : • Identification des corridors écologiques importants • Planifier, développer et mettre en œuvre des plans de gestion conjoints pour les corridors écologiques et les zones de dispersion de la faune. • Mise en place et suivi de corridors écologiques et de zones de dispersion de la faune sauvage		Faciliter : MS Mettre en œuvre : TFCA			
	Activité 1.1.2.3 Élaborer une stratégie pour aider les États membres à mettre pleinement en œuvre la convention des Nations unies sur les espèces migratrices : • Cartographier les principales espèces migratrices • Identifier et hiérarchiser les domaines clés à soutenir • Contrôler, évaluer et rendre compte de la mise en œuvre de la convention	Soutenir la mise en œuvre d'une stratégie visant à aider les États membres à appliquer pleinement la convention des Nations unies sur les espèces migratrices.	Mettre en œuvre : SADC Plaidoyer : TFCA / EM	\$25,000		

Sortie	Activités	Description des coûts de la SADC	Rôle de la SADC/MS/TFCA	1ère année - 3ème année	Année 4 - Année 6	7e année - 10e année
	Activité 1.1.2.4 Élaborer des plans de gestion des espèces transfrontalières pour la gestion, le suivi et la recherche des principales espèces terrestres et marines		Avocat : SADC Mettre en œuvre : TFCA / EM			
	Activité 1.1.2.5 Développer une boîte à outils pour le transfert de la faune de la SADC afin d'établir une approche cohérente et des principes directeurs clairs pour le mouvement de la faune à l'intérieur, à destination et en provenance des TFCA, dans le but d'obtenir des résultats basés sur la conservation. En outre, en particulier lorsqu'il s'agit d'espèces susceptibles de provoquer des conflits entre l'homme et la faune, les transferts à des fins de conservation doivent s'aligner sur les souhaits et les besoins des communautés intéressées et concernées. Les principes directeurs cherchent à se conformer aux meilleures pratiques dans le domaine de la gestion de la faune et de la flore sauvages et abordent les complexités potentielles dans les domaines suivants, qui concernent à la fois les animaux et les moyens de subsistance des communautés : • Considérations biologiques et écologiques • Considérations socio-économiques • Politiques législatives et réglementaires • Considérations éthiques	Développer une boîte à outils et une composante de S&E dans le cadre du cadre de S&E de la TFCA ; (ii) Rapports annuels - Action réalisée en interne ¹	Mettre en œuvre : SADC Faciliter : EM / TFCA		\$25,000	
Résultat 1.2 La coordination transfrontalière au sein des TFCA de la SADC permet de fournir des services écosystémiques efficaces, y compris la gestion des habitats et des espèces.						
Sortie 1.2.1 Une approche intégrée de la biodiversité des eaux douces soutenue par le programme TFCA de la SADC et mise en œuvre par les TFCA	Activité 1.2.1.1 Promouvoir et formaliser les relations entre les organismes de bassin (RBO) et les TFCA par la signature de protocoles d'accord (MoU).		Faciliter : SADC Mettre en œuvre : EM/ ACFT			
	Activité 1.2.1.2 Développer des stratégies de gestion intégrée des ressources en eau douce pour les TFCA terrestres		Faciliter : MS Mettre en œuvre : TFCA			

Sortie	Activités	Description des coûts de la SADC	Rôle de la SADC/MS/TFCA	1ère année - 3ème année	Année 4 - Année 6	7e année - 10e année
	Activité 1.2.1.3 Veiller à ce qu'une approche globale sous-tende les stratégies, les projets, y compris l'utilisation de solutions fondées sur la nature, et les programmes de surveillance concernant les eaux transfrontalières.		Faciliter : MS Mettre en œuvre : TFCA			
	Activité 1.2.1.4 Mettre en œuvre une approche systématique / systémique des inventaires de base / éco-inventaires de la biodiversité au niveau du bassin (approche actuelle fragmentée)		Avocat : SADC Mettre en œuvre : EM/ ACFT			
	Activité 1.2.1.5 La Commission effectue un travail d'analyse pour comprendre le rôle des TFCA dans : • Recharge des eaux souterraines • Gestion de l'eau douce • Soutien aux moyens de subsistance des communautés • Gestion des catastrophes et des risques (inondations, sécheresses, etc.)		Faciliter : SADC Mettre en œuvre : TFCA			

Sortie	Activités	Description des coûts de la SADC	Rôle de la SADC/MS/TFCA	1ère année - 3ème année	Année 4 - Année 6	7e année - 10e année
Résultat 1.2.2 Une approche intégrée de la biodiversité côtière et marine soutenue par le programme TFCA de la SADC et mise en œuvre par les TFCA	Activité 1.2.2.1 La SADC doit soutenir les États membres côtiers et insulaires dans la création d'un plus grand nombre de TFCA marines et côtières, en plus de la TFCA de Lubombo, en sensibilisant à l'importance des TFCA côtières et marines, en soutenant activement les discussions bilatérales, l'engagement et la poursuite de MoU ou de traités pour faire évoluer les TFCA de catégorie C vers des TFCA marines et côtières de catégorie A pleinement établies et opérationnelles.		Avocat : SADC Mettre en œuvre : EM			
	Activité 1.2.2.2 Renforcer les capacités des TFCA marines et côtières au niveau régional grâce à une série de tables rondes sur une série de domaines thématiques dans le cadre des activités de la communauté de pratique du réseau TFCA de la SADC.	Soutenir la mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités comprenant l'organisation d'événements en ligne (facilitation et communication), de webinaires, d'événements en personne, etc. Également lié à l'activité 5.5.1.1	Faciliter : SADC Mettre en œuvre : EM	\$45,000	\$60,000	\$80,000
	Activité 1.2.2.3 Sensibiliser aux TFCA marines et côtières au niveau national par la mise en place de forums interdépartementaux pour le développement des TFCA au niveau des États membres.		Avocat : SADC Mettre en œuvre : EM			
	Activité 1.2.2.4 Sensibiliser aux TFCA marines et côtières au niveau national par la mise en place de forums multipartites dans les TFCA à l'échelle du paysage.		Avocat : SADC Mettre en œuvre : TFCA			
	Activité 1.2.2.5 Soutenir et renforcer l'engagement et la collaboration des États membres dans la TFCA de Lubombo par le biais de plans opérationnels conjoints, de la recherche scientifique et de la surveillance.		Plaidoyer : SADC MS : Faciliter TFCA : mettre en œuvre			

Sortie	Activités	Description des coûts de la SADC	Rôle de la SADC/MS/TFCA	1ère année - 3ème année	Année 4 - Année 6	7e année - 10e année
Résultat 1.2.3 Commerce illégal d'espèces sauvages ("IWT") et réduction des activités de braconnage grâce à une meilleure application de la législation, à la sensibilisation et à la diversification des moyens de subsistance.	Activité 1.2.3.1 Soutenir l'application transfrontalière de la loi et la lutte contre le braconnage par la mise en œuvre de la stratégie LEAP de la CDAA, et plus particulièrement en ce qui concerne les points suivants : • Soutenir les Secrétariats des TFCA pour développer des SOP sur la façon dont le protocole d'extradition de la SADC, ou les traités d'extradition bilatéraux (s'ils existent), peuvent être utilisés dans des TFCA et des sous-activités spécifiques (activité 1.6 SADC LEAP Strategy).	Lié à l'activité 1.6 Stratégie LEAP de la CDAA	Mettre en œuvre : SADC Faciliter : TFCA/ EM	\$25,000		
	Activité 1.2.3.2 Développer un cadre pour établir des plans de mise en œuvre du LEAP TFCA, basé sur la stratégie LEAP SADC 2022-32 et les sous-activités (activité 1.6 Stratégie LEAP SADC).	Soutenir la mise en œuvre de la stratégie LEAP de la SADC dans les TFCA. Lié à l'activité 1.6 Stratégie LEAP de la CDAA	Mettre en œuvre : SADC Faciliter : TFCA/ EM	\$35,000		
	Activité 1.2.3.3 Coordonner et mettre en œuvre une application transfrontalière conjointe de la loi et garantir des mesures efficaces de lutte contre le braconnage dans les TFCA.		Mettre en œuvre : TFCA / EM			
	Besoin de financement total pour L'objectif 1 par période de mise en œuvre (USD)				\$190,000	\$165,000
Besoin de financement total pour L'objectif 1 entre 2023 et 2033 (USD)				\$541,000		

2.2 OBJECTIF 2 AMÉLIORATION DU BIEN-ÊTRE ET DES MOYENS DE SUBSISTANCE DES POPULATIONS GRÂCE À L'AGRICULTURE, À LA FAUNE, À LA PÊCHE, À LA SYLVICULTURE, AU TOURISME ET À D'AUTRES SECTEURS

Sortie	Activités	Description des coûts de la SADC	Rôle de la SADC/MS/TFCA	1ère année - 3ème année	Année 4 - Année 6	7e année - 10e année
Résultat 2.1 Les opportunités offertes par les économies et secteurs verts et bleus contribuent à diversifier les moyens de subsistance des personnes vivant dans et autour des TFCA.						
Résultat 2.1.1 Un environnement commercial favorable est mis en place et des liens commerciaux sont créés pour les populations autochtones et les communautés locales vivant dans et autour des TFCA.	Activité 2.1.1.1 Entreprendre une évaluation rapide des moyens de subsistance dans toutes les TFCA qui n'ont pas de stratégie, de plan ou d'évaluation des moyens de subsistance en place. Cette évaluation devrait comprendre au minimum les éléments suivants - Niveau(x) de pauvreté des communautés vivant à l'intérieur et autour des TFCA, y compris la couverture géographique - Obtenir des données et des statistiques sur l'emploi dans les secteurs clés desservis, y compris l'emploi des femmes et des jeunes - Défis rencontrés - Détailler les opportunités de marché disponibles ou à créer dans les TFCA et à la périphérie des TFCA, par exemple les zones tampons ou les corridors. - Dressez la liste de tous les projets générateurs de revenus qui sont positifs pour la nature, par secteur, tels que l'agriculture, la pêche, la sylviculture, le tourisme, la chasse, la viande de gibier, la taxidermie et d'autres secteurs. - Détailler les opportunités de marché pour les femmes et les jeunes et leur donner les moyens d'agir en conséquence. Un exemple pourrait être la formation continue des jeunes pour qu'ils deviennent des chasseurs professionnels, des transformateurs de viande de gibier, des apiculteurs, des petits exploitants agricoles, etc. - Déterminer les tendances et les priorités actuelles qui permettraient d'améliorer les moyens de subsistance sur la base de projets et d'expériences viables (ce qui a fonctionné et ce qui n'a pas fonctionné).		Avocat : SADC Faciliter : MS Mettre en œuvre : TFCA			

Sortie	Activités	Description des coûts de la SADC	Rôle de la SADC/MS/TFCA	1ère année - 3ème année	Année 4 - Année 6	7e année - 10e année
	- Élaborer un rapport sur le profil de la communauté avec des recommandations claires sur les interventions, les tendances, les défis, les opportunités de marché et les projets générateurs de revenus par TFCA. - Quels sont les produits basés sur la nature qui pourraient être développés et vendus dans les TFCA, les gîtes, le secteur de la vente au détail ou exportés, quels sont les projets qui pourraient être mis en œuvre au niveau local pour créer des emplois et renforcer le développement rural ? - Fournir un soutien à la mise en œuvre afin de garantir la création de micro et petites entreprises viables. - Une fois les capacités acquises, le changement de comportement sera évident, par exemple les TFCA seront protégées par les communautés car elles reconnaissent la valeur qui peut être tirée du paysage.					
	Activité 2.1.1.2 Entreprendre une analyse par TFCA (si ce n'est pas encore fait) pour déterminer l'environnement actuel du commerce transfrontalier, y compris les éléments suivants - Obstacles législatifs / réglementaires - Limites et contraintes transfrontalières - Tarifs douaniers / non tarifaires prélevés (ou non) entre les États partenaires - Facteurs et niveaux de bureaucratie qui entravent les flux commerciaux et les délais - Difficultés rencontrées en matière d'immigration - Coûts liés à la conformité - Infrastructure disponible (exemple : postes frontaliers communautaires) - Des services logistiques pour faciliter les échanges - Des recommandations et des procédures commerciales simplifiées et harmonisées pour chaque TFCA afin de réduire les coûts de transaction, de faciliter le commerce et d'assurer l'augmentation des flux commerciaux.		Défenseur : SADC Faciliter : EM Mise en œuvre : TFCA			

Sortie	Activités	Description des coûts de la SADC	Rôle de la SADC/MS/TFCA	1ère année - 3ème année	Année 4 - Année 6	7e année - 10e année
Résultat 2.1.2 Les cadres politiques et les stratégies des TFCA sont alignés sur les besoins des communautés et sont intégrés aux stratégies régionales de lutte contre la pauvreté, aux stratégies, aux programmes et aux plans relatifs aux moyens de subsistance.	Activité 2.1.2.1 En utilisant les lignes directrices pour l'engagement communautaire (2018), partager les informations relatives à la boîte à outils de la SADC TFCA sur l'engagement communautaire avec les gestionnaires de la TFCA, les dirigeants communautaires et d'autres parties prenantes par le biais de canaux en ligne, d'ateliers et de réunions. - Aligner les questions de gouvernance, de planification, de prise de décision et de mise en œuvre des ACTA sur les stratégies, les programmes et les plans. - Organiser au moins une réunion par an, partager les progrès et les informations et évaluer l'alignement sur le RISDP, la stratégie LEAP, la stratégie touristique, la stratégie en matière de biodiversité, etc.	SADC à mettre en œuvre : Collecte d'informations, diffusion par le biais de divers canaux, ateliers et réunions	Mettre en œuvre : SADC Faciliter : SADC Mettre en œuvre : EM	\$20,000	\$26,000	\$35,000
	Activité 2.1.2.2 Créer une collaboration plus étroite et des interactions fréquentes entre la TFCA et les communautés afin de discuter des préoccupations des communautés, de partager des informations clés relatives aux programmes, projets ou ressources et d'informer de toute nouvelle initiative.		Préconiser : SADC Mise en œuvre : TFCA			
Résultat 2.1.3 Une communauté de pratique en matière de gestion intégrée des ressources naturelles est créée et soutenue.	Activité 2.1.3.1 Établir une communauté de pratique CBNRM en mettant l'accent sur l'inclusion des femmes et des jeunes par le biais d'échanges d'apprentissage organisés, de réunions ou, si possible, d'interactions en face à face.	Faciliter la COP de la GCRN en organisant des échanges d'apprentissage et des réunions / webinaires, des événements et la réunion de la CdP : 20 000 USD/an	Faciliter : SADC Mise en œuvre : TFCA	\$60,000	\$80,000	\$105,000

Sortie	Activités	Description des coûts de la SADC	Rôle de la SADC/MS/TFCA	1ère année - 3ème année	Année 4 - Année 6	7e année - 10e année
	Activité 2.1.3.2 Développer des mécanismes pour faciliter l'intégration des connaissances autochtones et des systèmes culturels. Les activités typiques pourraient inclure, sans s'y limiter, des musées, des contes, des murs avec des affiches décrivant l'histoire de la TFCA et de la communauté, dans les attractions touristiques centrales de la TFCA qui présentent la riche histoire de IPLCs, etc.		Préconiser : SADC Mise en œuvre : TFCA			
Résultat 2.2 L'assistance technique pour le développement et l'expansion des petites entreprises et des coopératives dans les économies verte et bleue est débloquée.						
Résultat 2.2.1 Des chaînes de valeur inclusives sont identifiées et développées dans les secteurs prioritaires	Activité 2.2.1.1 Entreprendre des recherches sur les chaînes de valeur nouvelles et existantes et sur les capacités de production des ressources naturelles dans les TFCA et dans les secteurs clés suivants : agriculture, pêche, sylviculture, tourisme, produits de la mer, autres produits tels que la chasse, les objets de curiosité, les produits à base de plantes, etc. - Sur la base de l'analyse de la chaîne de valeur, identifier les chaînes de valeur les plus prometteuses pour la promotion du développement des entreprises. - Stimuler le développement et la croissance des entreprises par la formation technique, le développement de produits, les essais, la commercialisation et la promotion des produits.		Préconiser : SADC Mise en œuvre : TFCA			
Résultat 2.2.2 L'assistance technique et les opportunités sont identifiées et partagées	Activité 2.2.2.1 Élaborer des modèles de notes de projet ou de propositions de projets générateurs de revenus à des fins d'accès aux fonds et aux appels d'offres, en particulier pour promouvoir l'autonomisation des femmes et des jeunes.	Lié à l'objectif 4.1.2	Faciliter : SADC Mise en œuvre : TFCA			
	Activité 2.2.2.2 Fournir des services de conseil et de soutien professionnels et techniques pour la réalisation de ces modèles	Lié à l'objectif 4.1.2	Faciliter : SADC Mise en œuvre : TFCA			

Sortie	Activités	Description des coûts de la SADC	Rôle de la SADC/MS/TFCA	1ère année - 3ème année	Année 4 - Année 6	7e année - 10e année
Résultat 2.3 Le responsable du programme Boundless Southern Africa et le groupe de travail sur le tourisme dans les TFCA coordonnent efficacement la mise en œuvre des stratégies décrites dans l'objectif 3 du programme de tourisme de la SADC.						
Résultat 2.3.1 Programme de développement du marché des TFCA mis en œuvre dans toutes les TFCA (stratégie 3.1 Programme de tourisme de la SADC)	Activité 2.3.1.1 Soutenir les TFCA prêtes pour le marché en mettant en œuvre la stratégie de développement du marché des TFCA de la SADC (suivi 3.1.1 Programme de tourisme de la SADC).		Préconiser : SADC Mise en œuvre : TFCA/ EM	\$50,000	\$66,000	\$88,000
	Activité 2.3.1.2 Développer la campagne de marketing de la TFCA (par exemple, développement d'outils de marketing, campagnes dans les médias sociaux). (Stratégie 3.1.2 Programme de tourisme de la SADC)		Faciliter : SADC Mettre en œuvre : TFCA/ EM			
	Activité 2.3.1.3 Améliorer et développer le matériel de marketing (par exemple les brochures des destinations TFCA) sous la marque Boundless Southern Africa, y compris le co-branding avec les TFCA individuelles.	Brochures de destination de la Commission pour 6 TFCA à 15 000 \$ par brochure, 2 par période de mise en œuvre (activité supplémentaire et complémentaire dans le cadre de l'objectif 3 du programme de tourisme de la SADC)	Mettre en œuvre : SADC Faciliter : TFCA/MS	\$30,000	\$40,000	\$53,000
	Activité 2.3.1.4 Développer et promouvoir les routes et itinéraires transfrontaliers (Stratégie 3.1.3 Programme de tourisme de la SADC)		Faciliter : SADC Mise en œuvre : TFCA/ EM			
	Activité 2.3.1.5 Boundless Southern Africa Unit (SADC FANR) pour aider les TFCA à accueillir les médias et les voyageurs lors de voyages de familiarisation vers et entre les TFCA.	Deux voyages de familiarisation avec les médias et/ou les voyageurs sont organisés tous les deux ans, l'un axé sur les médias internationaux (25 000 \$) et l'autre sur les médias régionaux et	Faciliter : SADC Mise en œuvre : TFCA/ EM	\$65,000	\$86,000	\$115,000

Sortie	Activités	Description des coûts de la SADC	Rôle de la SADC/MS/TFCA	1ère année - 3ème année	Année 4 - Année 6	7e année - 10e année
		nationaux (15 000 \$), avec une rotation des TFCA. ¹ Identifier les projets d'investissement dans les TFCA, cibler les investisseurs et les financements autres que les donateurs				
	Activité 2.3.1.6 Soutenir le développement d'événements dans les TFCA (Stratégie 3.1.4 Programme de tourisme de la SADC)		Mettre en œuvre : SADC/ TFCA/MS			
	Promouvoir et mettre en œuvre la boîte à outils de la SADC sur les produits touristiques transfrontaliers dans les TFCA (stratégie 3.2.2 Programme de tourisme de la SADC).	Accueillir 3 ateliers ou séminaires virtuels par période de 3 ans, sur une base rotative, à raison de 1 000 dollars par atelier.		\$3,000	\$4,000	\$6,000

¹ Activité complémentaire à l'objectif 3 du programme de tourisme de la SADC

Sortie	Activités	Description des coûts de la SADC	Rôle de la SADC/MS/TFCA	1ère année - 3ème année	Année 4 - Année 6	7e année - 10e année
Résultat 2.3.2 Le programme d'investissement dans le tourisme de la TFCA est mis en œuvre de manière stratégique et rentable (objectif 3.2 du programme de tourisme de la SADC).	Activité 2.3.2.1 Développer une stratégie d'investissement et un plan d'action couvrant toutes les TFCA. Activité dérivée de la stratégie de développement du marché du tourisme des TFCA	Conseil pour l'élaboration de la stratégie et du plan d'action	Mettre en œuvre : SADC, TFCA/MS	\$20,000		
	Activité 2.3.2.2 Exécuter un plan d'action quinquennal d'investissement de la TFCA	Développer des supports imprimés et en ligne pour soutenir le plan d'action en matière d'investissement (10 000 \$) et organiser des événements de sensibilisation à l'investissement tous les deux ans.	Mettre en œuvre : SADC, TFCA/MS	\$40,000	\$53,000	\$70,000
	Activité 2.3.2.3 Promotion et mise en œuvre de la directive sur les concessions touristiques de la SADC TFCA (stratégie 3.2.2 Programme de tourisme de la SADC)	Accueillir 3 ateliers ou séminaires virtuels par période de 3 ans, sur une base rotative, à raison de 1 000 dollars par atelier.	Mettre en œuvre : SADC	\$3,000	\$4,000	\$6,000

Sortie	Activités	Description des coûts de la SADC	Rôle de la SADC/MS/TFCA	1ère année - 3ème année	Année 4 - Année 6	7e année - 10e année
Résultat 2.3.3 Les possibilités offertes par le programme d'inclusion économique rurale dans les chaînes de valeur du tourisme sont identifiées et exploitées (objectif 3.3 du programme de tourisme de la SADC).	Activité 2.3.3.1 commander une étude visant à déterminer les tendances futures en matière de voyage après la conférence COVID-19 et la manière dont elles influencent la création d'opportunités de développement du marché du tourisme en vue d'accroître les possibilités d'inclusion économique rurale dans les TFCA de la SADC	Consultation pour déterminer les tendances futures en matière de voyages	Mettre en œuvre : SADC	\$20,000		
	Activité 2.3.3.2 Développer et mettre en œuvre une stratégie de développement commercial SMME et un plan d'action pour les TFCA afin de maximiser les liens locaux, sur la base de l'étude commandée ci-dessus (Stratégie 3.4 Stratégie de développement du marché des TFCA de la SADC).	Conseil pour l'élaboration de la stratégie (20 000 \$) et pour la mise en œuvre de la stratégie (20 000 \$ par trimestre)	Mettre en œuvre : SADC	\$40,000	\$53,000	\$70,000
	Activité 2.3.3.3 Exécuter la stratégie et le plan d'action au niveau de la TFCA, en association avec BSA, ICP, ONG et autres partenaires concernés (Stratégie 3.5 Stratégie de développement du marché de la TFCA de la SADC).		Avocat : SADC Mettre en œuvre : TFCA			
	Activité 2.3.3.4 Positionner favorablement les initiatives de tourisme communautaire dans les TFCA afin de tirer parti de la demande croissante de produits et d'expériences de tourisme durable.	Soutien marketing par le biais de partenariats stratégiques avec 3 plateformes de voyage telles que booking.com et wetu.com, à raison de 20 000 dollars par partenariat et par an.	Mettre en œuvre : SADC/MS/TFCA	\$60,000	\$80,000	\$106,000

Sortie	Activités	Description des coûts de la SADC	Rôle de la SADC/MS/TFCA	1ère année - 3ème année	Année 4 - Année 6	7e année - 10e année
Résultat 2.4 La vulnérabilité des communautés vivant dans et autour des TFCA est réduite, grâce à l'atténuation des menaces et des risques.						
Résultat 2.4.1 Les conflits entre l'homme et la faune sont atténués par la mise en œuvre d'approches fondées sur des données probantes en vue d'une coexistence pacifique au sein des TFCA.	Activité 2.4.1.1 Établir une communauté de pratique en matière de santé et de bien-être pour soutenir la croissance et l'amélioration des activités de mise en réseau afin de permettre une plus grande collaboration pour relever les défis de la santé et du bien-être dans les pays d'Asie centrale.	Trois ateliers de la communauté de pratique HWC organisés avec les parties prenantes, pour un coût de 40 000 dollars par atelier. Développer la boîte à outils et le cadre	Mettre en œuvre : SADC Faciliter : TFCA/MS	\$40,000	\$53,000	\$70,000
	Activité 2.4.1.2 Élaborer une boîte à outils et un cadre pour la gestion adaptative et fondée sur des données probantes de la gestion des ressources en eau dans les TFCA sélectionnées, avec des possibilités d'extension à d'autres TFCA.	modifier la formulation pour développer la boîte à outils et le cadre	Mettre en œuvre : SADC Faciliter : TFCA/MS	\$50,000		
	Activité 2.4.1.3 Évaluer la manière dont les pratiques de gestion et de coexistence des communautés de chasseurs et de trappeurs sont prises en compte dans les plans de gestion des zones protégées et les plans de développement intégré des zones de conservation de la faune et de la flore.		Faciliter : SADC Mise en œuvre : TFCA/ EM			
	Activité 2.4.1.4 Soutenir le développement d'un système de suivi et d'évaluation des CEP pouvant être appliqué dans les TFCA de la SADC, en développant les systèmes déjà appliqués avec succès.		Préconiser : SADC Mise en œuvre : TFCA/ EM			
	Activité 2.4.1.5 Élaborer et mettre en œuvre des stratégies et des mécanismes de gestion des connaissances pour partager les enseignements tirés en matière de gestion des déchets dangereux et de coexistence dans les TFCA d'Afrique australe.		Préconiser : SADC Mise en œuvre : TFCA/ EM			

Sortie	Activités	Description des coûts de la SADC	Rôle de la SADC/MS/TFCA	1ère année - 3ème année	Année 4 - Année 6	7e année - 10e année
	Activité 2.4.1.6 Identifier les outils qui ont été développés dans les TFCA pour réduire les HWC, qui sont spécifiques à chaque espèce animale à problème et qui sont orientés vers des incitations positives pour les personnes.		Faciliter : SADC Mise en œuvre : TFCA/ EM			
	Activité 2.4.1.7 Identifier les manuels de formation et les opportunités actuellement disponibles pour renforcer les capacités des communautés et des personnes ressources qui travaillent directement à la gestion du conflit.		Faciliter : SADC Mise en œuvre : TFCA/ EM			
	Activité 2.4.1.8 Soutenir une approche "une seule santé" de la conservation intégrée et du développement rural dans les TFCA		Faciliter : SADC/MS/TFCA			
Résultat 2.4.2 La sécurité alimentaire est renforcée grâce à une agriculture, une agroforesterie et une pêche intelligentes sur le plan climatique et compatibles avec la conservation.	Activité 2.4.2.1 Travailler avec des partenaires pour améliorer les voies d'accès des communautés à l'eau et aux infrastructures connexes	Liens croisés avec le résultat 1.1.1	Défenseur : SADC Faciliter : EM Mise en œuvre : TFCA			
	Activité 2.4.2.2 Renforcer la capacité des communautés locales à comprendre les risques climatiques et à intégrer les mécanismes d'adaptation, tout en intégrant à la fois les connaissances des experts et l'expérience vécue par les parties prenantes concernées.		Défenseur : SADC Faciliter : EM Mise en œuvre : TFCA			
	Activité 2.4.2.3 Travailler avec des partenaires pour développer et diffuser des moyens de subsistance alternatifs qui tiennent compte des besoins, des normes et des pratiques de ces communautés afin d'accroître leur utilisation potentielle.		Avocat : SADC/MS/TFCA			

Sortie	Activités	Description des coûts de la SADC	Rôle de la SADC/MS/TFCA	1ère année - 3ème année	Année 4 - Année 6	7e année - 10e année
Résultat 2.4.3 Des programmes de réduction des risques de catastrophes sont mis en œuvre	Activité 2.4.3.1 Commander une étude pour déterminer quelles TFCA doivent planifier, concevoir et mettre en œuvre des systèmes communs d'alerte précoce et des plans d'atténuation/réaction aux catastrophes naturelles.		Mettre en œuvre : SADC Faciliter : TFCA/MS	\$40,000	\$53,000	\$70,000
	Activité 2.4.3.2 Promouvoir et soutenir les États membres dans la planification, la conception et la mise en œuvre de systèmes communs d'alerte précoce et de plans d'atténuation/réaction aux catastrophes naturelles.		Défenseur : SADC Faciliter : TFCA/MS Mise en œuvre : TFCA			
	Besoin de financement total pour <i>L'objectif 2</i> par période de mise en œuvre (USD)			\$541,000	\$598,000	\$794,000
Besoin de financement total pour <i>L'objectif 2</i> entre 2023 et 2033 (USD)						\$1,933,000

2.3 **OBJECTIF 3** RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE, DES PARTENARIATS MULTISECTORIELS ET DE L'INTÉGRATION RÉGIONALE

Sortie	Activités	Description des coûts de la SADC	Rôle de la SADC/MS/TFCA	1ère année - 3ème année	Année 4 - Année 6	7e année - 10e année
Résultat 3.1 La volonté politique de soutenir le développement des TFCA est renforcée dans tous les domaines.						
Résultat 3.1.1 L'établissement et le développement des TFCA intégrés dans le protocole sur la conservation de la faune et de la flore sauvages et l'application de la loi	Activité 3.1.1.1 Intégrer le programme TFCA de la SADC et l'analyse juridique réalisée dans le cadre du rapport d'analyse de la situation dans le processus et l'évaluation de la révision du protocole de la SADC sur la conservation de la faune et de la flore sauvages et l'application de la loi.	En interne, en collaboration avec le réseau TFCA de la SADC Steering Committee	Faciliter et mettre en œuvre : SADC			
	Résultat 3.1.2 Sensibilisation aux TFCA aux niveaux national et régional grâce à des actions de plaidoyer et à une meilleure communication		Mettre en œuvre : SADC Faciliter : MS/TFCA			
	Activité 3.1.2.1 Élaborer et mettre en œuvre un plan d'engagement des parties prenantes et de communication pour soutenir la mise en œuvre du programme TFCA en étroite collaboration avec l'engagement des parties prenantes et la communication ainsi qu'avec la CdP d'investissement TFCA.	Élaborer un plan d'engagement des parties prenantes et de communication	Mettre en œuvre : SADC Faciliter : EM/TFCA	\$15,000		
	Activité 3.1.2.2 Développer et mettre à jour les plateformes de communication existantes conformément aux orientations des plans d'engagement et de communication des parties prenantes (par exemple, le portail TFCA de la SADC, le site web de la SADC, les sites web de la TFCA).	(i) Mise à jour du portail TFCA de la SADC, du site web de la SADC et des sites web des TFCA - 30 000 USD ; (ii) gestion continue - 20 000 USD/an	Faciliter et mettre en œuvre : SADC	\$90,000	\$120,000	\$150,000

Sortie	Activités	Description des coûts de la SADC	Rôle de la SADC/MS/TFCA	1ère année - 3ème année	Année 4 - Année 6	7e année - 10e année
Résultat 3.1.3 Création et développement d'ACTA intégrées dans la législation nationale des États membres	Activité 3.1.3.1 Intégrer la création et le développement des TFCA dans la législation nationale		Faciliter et mettre en œuvre : EM			
Résultat 3.1.4 Établissement de relations de travail avec les secteurs clés actifs dans les paysages terrestres et marins de la TFCA	Activité 3.1.4.1 Établir des relations de travail avec les secteurs clés de l'établissement de la TFCA par le biais de tables rondes intersectorielles et d'activités conjointes avec les directions de la SADC autres que la FANR.	Lié à l'activité 3.1.5.2	Faciliter : SADC Mise en œuvre : EM			
	Activité 3.1.4.2 Établir des relations de travail avec des secteurs clés dans la mise en place des TFCA par le biais d'une série de tables rondes ciblées sur une série de domaines thématiques dans le cadre des activités de la communauté de pratique du réseau TFCA de la SADC.	Lié à l'activité 3.1.5.3	Faciliter : SADC Mise en œuvre : EM			
	Activité 3.1.4.3 Promouvoir l'inclusion d'autres secteurs dans les structures de gouvernance et/ou les groupes de travail de l'ACTA afin d'assurer un dialogue intersectoriel.		Faciliter : SADC Mettre en œuvre : EM / TFCA			

Sortie	Activités	Description des coûts de la SADC	Rôle de la SADC/MS/TFCA	1ère année - 3ème année	Année 4 - Année 6	7e année - 10e année
Résultat 3.1.5 Renforcement des mécanismes de coordination et d'engagement intersectoriels	Activité 3.1.5.1 Élaborer et mettre en œuvre des plans de gestion conjointe et des plans de développement intégré dans les TFCA afin de garantir une gestion durable des ressources partagées		Plaidoyer : SADC Faciliter : SADC / EM Mettre en œuvre : TFCA			
	Activité 3.1.5.2 Sur la base des processus d'engagement des parties prenantes qui sous-tendent l'élaboration de plans de gestion conjoints et de plans de développement intégrés, identifier et engager les principales parties prenantes intersectorielles.		Plaidoyer : SADC Faciliter : SADC / EM Mettre en œuvre : TFCA			
	Activité 3.1.5.3 Sensibiliser aux TFCA aux niveaux national et régional par le biais d'une table ronde intersectorielle liée à la réunion semestrielle du Comité des ministres responsables de l'environnement, des ressources naturelles et du tourisme. Les thèmes clés pourraient inclure la gestion des ressources naturelles transfrontalières, l'économie des espèces sauvages, le capital naturel et les solutions basées sur la nature, le développement socio-économique régional, l'amélioration de l'accès terrestre et aérien, etc.	Un événement tous les deux ans lié à la réunion semestrielle du Comité des ministres	Plaidoyer : SADC / EM Faciliter : SADC / EM / TFCA Mettre en œuvre : SADC / EM / TFCA	\$20,000	\$26,000	\$35,000
	Activité 3.1.5.4 Créer des forums multipartites dans les TFCA au niveau du paysage		Mettre en œuvre : TFCA			
	Activité 3.1.5.5 Sensibiliser aux TFCA au niveau national par la mise en place de forums interdépartementaux pour le développement des TFCA au niveau des États membres.		Mettre en œuvre : EM			
	Activité 3.1.5.6 Soutenir l'apprentissage et les échanges entre les TFCA qui ont mis en place des forums multipartites par le biais d'une série de tables rondes sur une série de domaines thématiques dans le cadre des activités de la communauté de pratique du réseau TFCA de la SADC.	Série de webinaires et événement lié à la réunion du comité de pilotage du réseau (tous les 2 ans)	Plaidoyer : SADC / EM Faciliter : SADC / EM / TFCA Mettre en œuvre : SADC / EM / TFCA	\$60,000	\$80,000	\$106,000

Sortie	Activités	Description des coûts de la SADC	Rôle de la SADC/MS/TFCA	1ère année - 3ème année	Année 4 - Année 6	7e année - 10e année
Résultat 3.2 Amélioration de la coordination, de la gestion et de la mise en œuvre des TFCA						
Résultat 3.2.1 Renforcement des structures de coordination et de gouvernance de l'ACFT	Activité 3.2.1.1 Évaluation des dispositifs de coordination des TFCA et des modèles de financement afin de conseiller les TFCA sur le dispositif de coordination le plus adapté à leur contexte local.	Consultation pour l'élaboration d'une évaluation et d'une étude comparative sur les accords de coordination et les modèles de financement de l'ACFT	Mettre en œuvre : SADC Faciliter : TFCAs/MS	\$20,000		
	Activité 3.2.1.2 Les ACTA doivent mettre en place un ou plusieurs des dispositifs de coordination suivants afin d'améliorer la planification, la mise en œuvre et la collaboration transfrontalière : • Nomination d'un coordinateur international • Mise en place d'un secrétariat • Désignation du pays coordonnateur sur une base rotative		Plaidoyer : SADC Mettre en œuvre : TFCA / EM			
	Activité 3.2.1.3 Mise en place et opérationnalisation de structures de gestion conjointes de l'ACTA sur le terrain pour faciliter la mise en œuvre de programmes et d'initiatives conjoints.		Plaidoyer : SADC Mettre en œuvre : TFCA / EM			
	Activité 3.2.1.4 Mise en place et opérationnalisation de structures de coordination nationales qui facilitent la mise en œuvre et la gestion du TFCA		Plaidoyer : SADC Faciliter : TFCA Mettre en œuvre : EM			

Sortie	Activités	Description des coûts de la SADC	Rôle de la SADC/MS/TFCA	1ère année - 3ème année	Année 4 - Année 6	7e année - 10e année
Résultat 3.2.2 Développement et opérationnalisation de plateformes de gouvernance multipartites efficaces pour soutenir la poursuite de la mise en œuvre des TFCA	Activité 3.2.2.1 Promouvoir l'inclusion des communautés locales, et en particulier des femmes, dans les structures de gouvernance de l'ACTA afin de protéger leurs droits d'accès et de contrôle sur les terres et les ressources naturelles.		Plaidoyer : SADC Mettre en œuvre : TFCA / EM			
	Activité 3.2.2.2 Soutenir le partage des enseignements tirés de l'élaboration et de la mise en œuvre de plateformes de gouvernance multipartites efficaces au niveau des États membres et de l'Autorité fédérale de coordination pour la pêche (TFCA).	Apprentissage de pair à pair ou échange de webinaires	Faciliter : MS Mettre en œuvre : SADC / TFCA			
Résultat 3.3 Résultat 3.3 Amélioration de l'harmonisation des cadres politiques et juridiques pour la gestion de l'ACTA						
Résultat 3.3.1 Identification des domaines prioritaires pour l'harmonisation politique et juridique à l'appui de la mise en œuvre du programme TFCA	Activité 3.3.1.1 Sur la base du rapport d'analyse de la situation, identifier des domaines thématiques clés et des interventions pour soutenir l'harmonisation politique et juridique au niveau régional et au niveau de l'ACTA.		Faciliter : EM Mise en œuvre : SADC / TFCA			

Sortie	Activités	Description des coûts de la SADC	Rôle de la SADC/MS/TFCA	1ère année - 3ème année	Année 4 - Année 6	7e année - 10e année
Résultat 3.4 Résultat 3.4 La stratégie d'engagement des parties prenantes facilite l'appropriation et l'engagement des acteurs clés au-delà des secteurs de la conservation et des moyens de subsistance, par le biais d'un dialogue multipartite et d'une sensibilisation stratégique.						
Résultat 3.4.1 Soutien à la poursuite du développement du réseau TFCA et des communautés de pratique afin d'améliorer la communication et la coopération, d'établir des partenariats et des réseaux et de renforcer la coordination entre les donateurs.	Activité 3.4.1.1 Soutenir le développement du réseau TFCA et des communautés de pratique	Webinaires, réseau et réunion de la CdP - 20 000 USD/an	Faciliter et mettre en œuvre : SADC	\$60,000	\$80,000	\$106,000
	Activité 3.4.1.2 Soutenir le développement de CdP supplémentaires, notamment pour le financement durable, les moyens de subsistance et le renforcement des capacités, la planification, la gestion et la gouvernance intégrées.	Lié à l'activité 3.3.2.1	Faciliter et mettre en œuvre : SADC	\$30,000	\$40,000	\$53,000
	Activité 3.4.1.3 Assurer la viabilité à long terme du réseau TFCA et des communautés de pratique	Lié aux activités 3.3.2.1, 3.3.2.3 et 3.3.2.6. Faciliter - Action réalisée en interne	Faciliter et mettre en œuvre : SADC			
	Activité 3.4.1.4 Assurer l'engagement continu d'un coordinateur du réseau TFCA de la SADC	Salaire et budget opérationnel : 45 000 USD/an	Faciliter et mettre en œuvre : SADC	\$135,000	\$180,000	\$230,000
	Besoin de financement total pour l'objectif 3 par période de mise en œuvre (USD)				\$430,000	\$526,000
Besoin de financement total pour l'objectif 3 entre 2023 et 2033 (USD)						\$1,636,000

2.4 **OBJECTIF 4** FINANCEMENT DURABLE À LONG TERME POUR LES TFCA ASSURÉ

Sortie	Activités	Description des coûts de la SADC	Rôle de la SADC/MS/TFCA	1ère année - 3ème année	Année 4 - Année 6	7e année - 10e année
Résultat 4.1 Développement de la capacité à assurer un financement durable pour les TFCA						
Résultat 4.1.1 Création et soutien de la communauté de pratique en matière d'investissement de la TFCA	Activité 4.1.1.1 Élaborer et approuver un mandat pour la CoP d'investissement de la TFCA, et mettre en place la CoP	Faciliter - Action réalisée en interne ¹	Mettre en œuvre : SADC			
	Activité 4.1.1.2 Accroître la sensibilisation au financement des paysages durables en élaborant et en mettant en œuvre un programme de travail annuel qui comprend une série d'engagements tels que des webinaires, des séminaires, des événements d'apprentissage, de partage des connaissances et d'échange.	Coûts liés à l'organisation d'événements de sensibilisation : 20 000 dollars par an	Mettre en œuvre : SADC	\$60,000	\$80,000	\$106,000
	Activité 4.1.1.3 Coordonner un profil actualisé des projets et des investissements des donateurs et des partenaires dans les TFCA sur le portail TFCA	Faciliter - Action réalisée en interne ²	Faciliter : SADC Mise en œuvre : EM/TFCA			
	Activité 4.1.1.4 Mettre en place une plateforme de donateurs et d'investisseurs pour la TFCA et organiser régulièrement des événements, des dialogues et des engagements.	Activités liées à la facilitation d'événements, de dialogues et d'engagements : 20 000 dollars par an.	Faciliter : SADC Mettre en œuvre : EM	\$60,000	\$80,000	\$106,000

¹ Action menée en interne par le secrétariat de la SADC

² Action menée en interne par le secrétariat de la SADC

Sortie	Activités	Description des coûts de la SADC	Rôle de la SADC/MS/TFCA	1ère année - 3ème année	Année 4 - Année 6	7e année - 10e année
Résultat 4.1.2 Mise à disposition de capacités techniques pour l'élaboration de propositions et de plans d'affaires	Activité 4.1.2.1 Développer une approche de formation des formateurs afin de renforcer les capacités d'élaboration des propositions et des plans d'affaires, en tenant compte, le cas échéant, des exigences spécifiques des États membres.	Élaborer une approche rentable et du matériel d'appui pour déployer cette activité.	Mettre en œuvre : SADC	\$30,000		
	Activité 4.1.2.2 Identifier les candidats appropriés dans diverses organisations pour la formation afin qu'ils soient en mesure d'intégrer la capacité, et organiser des événements de formation périodiques.		Mettre en œuvre : SADC/MS/TFCA	\$30,000	\$40,000	\$53,000
	Activité 4.1.2.3 Identifier et diffuser régulièrement les appels à propositions et les opportunités de développement de plans d'affaires par le biais du réseau TFCA de la SADC.		Faciliter : SADC/MS/TFCA			
	Activité 4.1.2.4 Développer une base de données d'experts techniques ayant l'expérience de l'élaboration de propositions et de plans d'affaires pour la CdP sur l'investissement dans les TFCA.	Activité des membres de la COP d'investissement	Faciliter : SADC/MS/TFCA			
Résultat 4.1.3 Des informations sont diffusées sur le financement des petites, micro et moyennes entreprises (PMME) dans les TFCA.	Activité 4.1.3.1 Développer une vue d'ensemble du financement et du soutien technique actuellement fournis aux PME dans les paysages de la TFCA, en indiquant le type de soutien, comment il est accessible et à quelles conditions, s'il s'agit d'une subvention ou d'un prêt.	Activité des membres de la COP d'investissement	Faciliter : SADC/MS/TFCA			
	Activité 4.1.3.2 Fournir des informations sur la vue d'ensemble aux parties prenantes en vue d'une diffusion ultérieure par le biais des moyens de subsistance et d'autres programmes de soutien.		Mettre en œuvre : MS/TFCA			

Sortie	Activités	Description des coûts de la SADC	Rôle de la SADC/MS/TFCA	1ère année - 3ème année	Année 4 - Année 6	7e année - 10e année
Résultat 4.1.4 Le public cible clé reconnaît la valeur des TFCA	Activité 4.1.4.1 Développer une stratégie et une approche pour communiquer les résultats de l'étude sur les valeurs de la TFCA à des publics cibles clés tels que le secteur public, la communauté des investisseurs, les communautés locales, le secteur privé et les acteurs internationaux concernés, entre autres, de manière percutante.	Une expertise technique a été commandée pour entreprendre une segmentation détaillée du public cible et l'identification de plans de sensibilisation appropriés.	Mettre en œuvre : SADC	\$40,000		
	Activité 4.1.4.2 Développer des outils de communication tels que des brochures, des vidéos, des dossiers politiques, des diapositives de présentation pour présenter les différentes valeurs des TFCA dans des messages clairs pour différents publics cibles.	Coûts de production d'une série d'outils de communication efficaces	Mettre en œuvre : SADC	\$15,000	\$20,000	\$26,000
	Activité 4.1.4.3 Organiser un atelier réunissant les praticiens de l'ACTA concernés, afin de les former à l'utilisation d'outils destinés à différents publics cibles.	Un atelier en personne est organisé tous les trois ans, pour un coût de 30 000 dollars par atelier.	Mettre en œuvre la SADC	\$30,000	\$40,000	\$53,000
	Activité 4.1.4.3 Préparer et mettre en œuvre une série d'événements et d'engagements avec des partenaires stratégiques afin de démontrer la valeur des TFCA.	1 événement et 4 engagements virtuels par an, pour un coût de 10 000 dollars par événement et de 5 000 dollars par engagement.	Mettre en œuvre : SADC/MS/TFCA	\$20,000	\$26,000	\$35,000

Sortie	Activités	Description des coûts de la SADC	Rôle de la SADC/MS/TFCA	1ère année - 3ème année	Année 4 - Année 6	7e année - 10e année
Résultat 4.2 Capacité et capitalisation de la facilité de financement de la SADC TFCA (FF)						
Résultat 4.2.1 Élaboration et mise en œuvre d'un plan de mobilisation des ressources	Activité 4.2.1.1 Élaborer un plan pluriannuel complet et innovant pour capitaliser le FF	Faciliter - Action menée en interne par le TFCA FF de la SADC	Plaider et mettre en œuvre : SADC Activité entreprise par le FF SADC TFCA avec les ressources existantes			
	Activité 4.2.1.2 Entreprendre une série d'engagements stratégiques avec des partenaires financiers potentiels	Préparation et réalisation d'engagements stratégiques à raison de 15 000 dollars par événement et par an. Lien vers 4.1.4.3	Plaidoyer et mise en œuvre : SADC/MS/TFCA	\$15,000	\$20,000	\$26,000
Résultat 4.2.2 Capacité de la Facilité de financement à s'acquitter de son mandat soutenu	Activité 4.2.2.1 Le FF SADC TFCA entreprend des activités opérationnelles de base sur la base d'un plan de travail annuel approuvé et conformément aux orientations données par le comité de pilotage du projet.	Coûts de fonctionnement annuels du FF TFCA de la SADC, sur la base du personnel actuel, 250 000 dollars par an.	Plaider et mettre en œuvre : SADC	\$750 000	\$750 000	\$1 000 000
Résultat 4.2.3 Élaboration et diffusion de bonnes pratiques sur l'impact des investissements	Activité 4.2.3.1 Élaborer des études de cas et des profils d'information sur les projets soutenus afin de mettre en évidence les enseignements tirés et l'impact obtenu, par rapport aux indicateurs définis dans le cadre logique du FF TFCA de la SADC.	5 études de cas développées par an à un coût de 10 000 \$ par série de 5	Plaider et mettre en œuvre : SADC	\$30,000	\$40,000	\$53,000
	Activité 4.2.3.2 Diffuser des études de cas et des profils d'information conformément aux lignes directrices en matière d'image de marque et de communication.	Faciliter - Action menée en interne par le TFCA FF de la SADC	Plaider et mettre en œuvre : SADC			

Sortie	Activités	Description des coûts de la SADC	Rôle de la SADC/MS/TFCA	1ère année - 3ème année	Année 4 - Année 6	7e année - 10e année
Résultat 4.3 Les pipelines de projets TFCA sont développés et la promotion des investissements pour les grands investissements publics et privés est entreprise.						
Résultat 4.3.1 Des évaluations du financement du paysage sont élaborées, des stratégies correspondantes sont mises en œuvre et la sensibilisation et les compétences de ce service technique sont établies.	Activité 4.3.1.1 Préparer une vue d'ensemble des meilleures pratiques mondiales et des études de cas concernant le financement des paysages de conservation et déterminer l'applicabilité des modèles de meilleures pratiques mis en œuvre à ce jour.	Assistance technique pour la mise en place d'un accélérateur pluriannuel de financement du paysage	Mettre en œuvre : SADC	\$80,000		
	Activité 4.3.1.2 Évaluation du financement du paysage et stratégies de financement dans une cohorte de TFCA pilotes de la SADC	Assistance technique pour la réalisation des évaluations du financement du paysage	Mettre en œuvre : SADC Faciliter : TFCA	\$50,000	\$100,000	\$150,000
	Activité 4.3.1.3 Plaider en faveur d'un soutien à l'augmentation du nombre d'évaluations financières des paysages et de stratégies de financement	Avocat - Action menée en interne	Avocat : SADC			
	Activité 4.3.1.4 Préconiser la mise en place d'un programme de mentorat pour une cohorte d'étudiants de troisième cycle en commerce et investissement afin de développer des compétences et de l'expérience en matière d'appui technique à la finance paysagère.	Identifier et soutenir le mentorat des bénéficiaires dans le cadre de cette activité	Avocat : SADC/MS/TFCA		\$200 000	

Sortie	Activités	Description des coûts de la SADC	Rôle de la SADC/MS/TFCA	1ère année - 3ème année	Année 4 - Année 6	7e année - 10e année
Résultat 4.3.2 La liste des projets prioritaires est établie à l'aide d'une matrice de ce qui est souhaitable et de ce qui est faisable.	Activité 4.3.2.1 Commander une série d'évaluations techniques des infrastructures prioritaires et d'autres projets dans des TFCA individuelles et dans plusieurs TFCA, tels que l'amélioration de l'accessibilité, l'amélioration des moyens de subsistance, y compris l'infrastructure de l'eau et l'infrastructure de soutien pour les projets de l'économie verte et bleue. Cette évaluation doit être basée sur des plans ou des stratégies au niveau du paysage, afin de garantir l'alignement et de s'assurer que de nouvelles sources de revenus seront débloquées.	Un consultant entreprend une évaluation technique dans toutes les TFCA de la SADC.	Faciliter : SADC Mettre en œuvre : TFCA/MS	\$350,000	\$450,000	\$550,000
	Activité 4.3.2.2 Élaborer des études de pré faisabilité et de faisabilité pour les projets d'investissement prioritaires dans les TFCA, afin de pouvoir cibler les investisseurs et les financements autres que les donateurs par le biais de partenariats public-privé-communauté.	Charger des équipes techniques de développer des projets prioritaires de pré faisabilité et de faisabilité jusqu'à un stade finançable.	Faciliter : SADC Mettre en œuvre : TFCA/ EM	\$150,000		
Résultat 4.3.3 Soutien au développement et à l'extension de mécanismes et de cadres financiers appropriés pour les investissements dans les TFCA	Activité 4.3.3.1 Identifier les opportunités et les modalités au sein du Fonds de développement régional de la SADC et d'autres fonds en tant que canal de financement pour les TFCA.	Avocat - Action menée en interne ³	Avocat : SADC			
	Activité 4.3.3.2 Entreprendre une analyse des cadres politiques nationaux et régionaux (législatifs et institutionnels) pour le développement d'instruments financiers qui profiteraient aux investissements dans les TFCA.	Assistance technique pour la réalisation d'un examen approfondi	Mettre en œuvre : SADC	\$50,000		

³ Action menée en interne par le secrétariat de la SADC

Sortie	Activités	Description des coûts de la SADC	Rôle de la SADC/MS/TFCA	1ère année - 3ème année	Année 4 - Année 6	7e année - 10e année
	Activité 4.3.3.3 Commander une étude afin d'identifier les opportunités et les voies d'accès aux mécanismes d'investissement innovants en matière de financement du paysage et aux conduits tels que les échanges de dette contre nature, la finance carbone, les compensations de biodiversité et les biobanques, les obligations pour la conservation de la faune et de la flore sauvages ou pour le paysage, les paiements pour les services écosystémiques, les fonds d'investissement privés et institutionnels, les fonds philanthropiques.	Soutien technique pour identifier et activer des mécanismes d'investissement novateurs pour le financement des paysages de l'ACTA	Mettre en œuvre : SADC	\$100,000	\$133,000	\$177,000
Résultat 4.3.4 Les bailleurs de fonds et les investisseurs sont contactés par le biais de diverses activités de promotion de l'investissement.	Activité 4.3.4.1 Mise en place d'un forum des donateurs et des investissements de la TFCA dans le cadre du réseau TFCA de la SADC (en lien avec l'activité 4.1.1.4)	Activité menée par la communauté de pratique en matière d'investissement	Mettre en œuvre : SADC	\$30,000	\$40,000	\$53,000
	Activité 4.3.4.2 Mettre à jour en permanence la page du projet du donateur sur le portail TFCA de la SADC.	Activité menée par la communauté de pratique en matière d'investissement	Mettre en œuvre : SADC	\$7,000	\$9,000	\$12,000
	Activité 4.3.4.3 Commander une cartographie des bailleurs de fonds et du paysage de l'investissement pour les TFCA	Activité menée par la communauté de pratique en matière d'investissement	Mettre en œuvre : SADC	\$10,000		
	Activité 4.3.4.4 Faciliter une série d'activités de sensibilisation des bailleurs de fonds et des investisseurs, y compris des événements, des dialogues et des engagements réguliers.	Une activité majeure de sensibilisation par an, d'un coût de 10 000 \$ chacune. Lien vers 4.1.4.3	SADC : Mettre en œuvre Faciliter : EM/TFCA	\$30,000	\$40,000	\$53,000
Besoin de financement total pour <i>L'objectif 4</i> par période de mise en œuvre (USD)				\$1,937,000	\$2,068,000	\$2,453,000
Besoin de financement total pour <i>L'objectif 4</i> entre 2023 et 2033 (USD)						\$6,458,000

2.5 **GOAL 5** OBJECTIF 5 RENFORCEMENT DES COMPÉTENCES ET DES CAPACITÉS ET AMÉLIORATION DE LA GESTION DES CONNAISSANCES

Sortie	Activités	Description des coûts de la SADC	Rôle de la SADC/MS/TFCA	1ère année - 3ème année	Année 4 - Année 6	7e année - 10e année
Résultat 4.2 Le développement du capital humain dans les TFCA s'appuie sur des approches ciblées et stratégiques.						
Résultat 5.1.1 Soutien à la communauté de pratique en matière de développement des compétences et de renforcement des capacités	Activité 5.1.1.1 Rétablir la communauté de pratique sur le développement et le renforcement des capacités et recruter de nouveaux membres	Faciliter : Action réalisée en interne	Faciliter : SADC			
	Activité 5.1.1.2 Élaborer et mettre en œuvre un programme de travail annuel	Accueil d'un atelier virtuel annuel de l'équipe centrale de la COP chargée du développement et du renforcement des capacités	Mettre en œuvre : SADC	\$10,000	\$13,000	\$17,000
	Activité 5.1.1.3 Renforcer les relations et les partenariats avec les prestataires de services de formation et les institutions universitaires	Défenseur : par les membres de la communauté de pratique	Avocat : SADC/MS/TFCA			
	Activité 5.1.1.4 Plaider en faveur des stages et des possibilités d'apprentissage intégré au travail	Défenseur : par les membres de la communauté de pratique	Avocat : SADC/MS/TFCA			
	Activité 5.1.1.5 Veiller à ce qu'une base de données des prestataires de services de formation soit mise à jour tous les trois ans par le biais d'une méthode de collecte de données en ligne accessible aux praticiens de la TFCA et vice versa sur le portail TFCA de la SADC.	Exécuté par le coordinateur du réseau TFCA de la SADC avec un soutien informatique.	Mettre en œuvre : SADC	\$10,000		
	Activité 5.1.1.6 Identifier les possibilités de financement du développement des compétences et du renforcement des capacités et collaborer pour accéder à ces possibilités		Faciliter : SADC Faciliter et mettre en œuvre : EM/TFCA			

Sortie	Activités	Description des coûts de la SADC	Rôle de la SADC/MS/TFCA	1ère année - 3ème année	Année 4 - Année 6	7e année - 10e année
Résultat 5.1.2 Programmes de formation mis en œuvre sur la base d'une analyse des besoins de formation intersectorielle actualisée et élargie (TNA)	Activité 5.1.2.1 Concevoir un processus de révision et d'extension de l'évaluation des besoins technologiques dans les TFCA et définir un processus d'identification des individus/organisations/TFCA qui ont besoin d'une formation et/ou d'un encadrement spécifique ou d'un autre développement des compétences, tout en veillant à ce que les groupes désignés soient prioritaires en étroite collaboration avec la COP chargée du renforcement des capacités.	Consultation pour la révision et l'extension de TNA	Faciliter et mettre en œuvre : SADC	\$50,000		
	Activité 5.1.2.2 Aider à la mise en relation entre les prestataires de formation et les individus / organisations / TFCA qui ont besoin d'une formation spécifique	Lien vers l'activité 4.1.1.2	Faciliter et mettre en œuvre : SADC		\$30,000	\$40,000
	Activité 5.1.2.3 Déployer les possibilités de formation existantes, telles que le programme de formation des gardes forestiers et d'autres.		Mettre en œuvre : MS/TFCA			
Résultat 5.1.3 Les pratiques en matière de savoirs autochtones sont documentées et renforcées	Activité 5.1.3.1 Soutenir la documentation d'une base de données des lieux d'importance culturelle et des valeurs culturelles associées ainsi que des services écosystémiques culturels dans les TFCA par le biais d'une cartographie participative avec les communautés et GIS mapping.		Défenseur : SADC Mettre en œuvre et faciliter : EM/ACFT			
	Activité 5.1.3.2 Soutenir les communautés régionales et l'échange de connaissances indigènes	Une réunion/ un événement organisé tous les trois ans pour documenter les pratiques en matière de connaissances indigènes	Mettre en œuvre : SADC Faciliter : EM/TFCA	\$20,000	\$26,000	\$35,000
	Activité 5.1.3.3 Renforcer les relations entre les TFCA et les communautés locales en tant que détenteurs de savoirs autochtones en organisant des dialogues et des événements au sein des TFCA et entre elles.		Préconiser : SADC Mise en œuvre : EM/ACFT			

Sortie	Activités	Description des coûts de la SADC	Rôle de la SADC/MS/TFCA	1ère année - 3ème année	Année 4 - Année 6	7e année - 10e année
Résultat 5.2 Le développement conjoint de la recherche contribue à la prise de décision fondée sur des données probantes et à l'adaptation des programmes dans les TFCA.						
Résultat 5.2.1 Entreprendre une analyse des besoins en matière de recherche et déterminer quels cadres de recherche conjoints sont opérationnels dans les TFCA.	Activité 5.2.1.1 Identifier et documenter les lacunes/ besoins actuels en matière de recherche conjointe dans les TFCA, en mettant l'accent sur la recherche transdisciplinaire Identifier les moyens de rationaliser les processus d'enregistrement et d'approbation et les protocoles pour les propositions de recherche conjointe dans les TFCA	Processus facilité pour identifier les lacunes/ besoins en matière de recherche dans les TFCA (par exemple, enquête)	Mettre en œuvre : SADC/TFCA Faciliter : MS	\$10,000		
	Activité 5.2.1.2 Documenter les pratiques relatives aux stratégies de recherche des organisations concernées dans les paysages de l'ACTA, y compris la manière dont les domaines de recherche prioritaires sont identifiés.		Préconiser : SADC Mise en œuvre : TFCA			
	Activité 5.2.1.3 Identifier et soutenir les liens entre la recherche et le développement professionnel dans toutes les disciplines pour les étudiants de la région.		Avocat : SADC/MS/TFCA			
Résultat 5.2.2 Les stratégies de recherche renforcent la collaboration transdisciplinaire et le partage entre la recherche et la pratique.	Activité 5.2.2.1 Veiller à ce que les résultats de la recherche soutiennent la mise en œuvre dans les paysages terrestres et marins transfrontaliers de la SADC.	Veiller à ce que les recherches pertinentes soient présentées régulièrement lors des réunions du réseau TFCA (par exemple, les principaux présentateurs doivent se rendre aux réunions du réseau pour présenter les recherches. La plupart des présentations peuvent être virtuelles)	Mettre en œuvre : SADC/TFCA Avocat : SEP	\$5,000	\$7,000	\$9,000

Sortie	Activités	Description des coûts de la SADC	Rôle de la SADC/MS/TFCA	1ère année - 3ème année	Année 4 - Année 6	7e année - 10e année
Résultat 5.2.3 Des opportunités de recherche et de développement professionnel sont créées pour les étudiants de l'enseignement supérieur basés dans la région grâce à des partenariats renforcés avec les universités et à une recherche plus intégrée.	Activité 5.2.3.1 Créer des opportunités de recherche et de stage pour les étudiants de l'enseignement supérieur basés dans la région		Avocat : SADC Mettre en œuvre : MS/TFCA			
Résultat 5.3 La gestion des connaissances, le suivi et l'amélioration continue sont soutenus dans et entre les TFCA.						
Résultat 5.3.1 Faciliter les processus de création formelle et d'opérationnalisation des TFCA	Activité 5.3.1.1 Faciliter le dialogue entre les États membres concernés par les initiatives TFCA, en particulier les TFCA de catégorie C, dans le but de les faire passer de la catégorie C à la catégorie B et/ou A (initier le dialogue et la signature de protocoles d'accord) et aider à la poursuite de la planification et du développement des TFCA conceptuels.	Réunions de facilitation et accueil d'un échange d'apprentissage par an à raison de 10 000 \$ chacun Lié au résultat 3.2.1	Faciliter : SADC Mise en œuvre : TFCA/MS	\$30,000	\$40,000	\$53,000
	Activité 5.3.1.2 Soutenir le développement et la mise en œuvre du programme de partage des connaissances et d'apprentissage de la TFCA	Lié au résultat 1.1.3.	Mettre en œuvre : SADC	\$60,000	\$80,000	\$106,000

Sortie	Activités	Description des coûts de la SADC	Rôle de la SADC/MS/TFCA	1ère année - 3ème année	Année 4 - Année 6	7e année - 10e année
Résultat 5.3.2 Mettre en œuvre un cadre de suivi, d'évaluation et d'apprentissage afin de garantir une gestion adaptative fondée sur des données probantes.	Activité 5.3.2.1 Établir une communauté de pratique/équipe de travail pour guider le pilotage et la mise en œuvre du cadre de la SADC TFCA MEL intégré dans le système de suivi et d'évaluation axé sur les résultats à l'échelle de la SADC.	(i) Apprentissage par le pilotage du cadre de la MEL avec des améliorations prévues pendant 2 ans - sessions de travail (2 en personne par an), visites de sites pour des exemples de meilleures pratiques (2 par an), ateliers pour les parties prenantes (2 par an) ; (ii) mise en œuvre - conseiller technique consultant	Faciliter : SADC Mise en œuvre : TFCAs/MS	\$50,000	\$66,000	\$88,000
	Activité 5.3.2.2 Élaborer un mécanisme efficace pour mesurer et évaluer la mise en œuvre et l'établissement de la TFCA, notamment en examinant les outils actuels de diagnostic et d'évaluation des performances.	(i) Frais de consultation pour l'examen des outils de meilleures pratiques et le développement d'un outil de performance TFCA révisé ; (ii) examen de la performance de 3 TFCA par an	Faciliter : SADC	\$30 000		

Sortie	Activités	Description des coûts de la SADC	Rôle de la SADC/MS/TFCA	1ère année - 3ème année	Année 4 - Année 6	7e année - 10e année
	Activité 5.3.2.3 Soutenir la mise en œuvre d'une approche systématique/systemique des inventaires de base de la biodiversité et des écosystèmes afin de surveiller, d'évaluer et de répondre efficacement aux pressions anthropiques existantes ainsi qu'aux pressions supplémentaires exercées par le changement climatique.		Mettre en œuvre : EM / TFCA			
	Activité 5.3.2.4 Assurer l'établissement de rapports semestriels et une communication efficace avec les principales parties prenantes.	Lié à l'activité 3.3.2.3 & 3.3.2.4	Faciliter : SADC			
	Activité 5.3.2.5 Assurer un retour d'information aux ACTA et garantir une gestion adaptative fondée sur des données probantes	Lié à l'activité 3.3.2.3	Faciliter : SADC			
Besoin de financement total pour <i>L'objectif 5</i> par période de mise en œuvre (USD)				\$275,000	\$262,000	\$348,000
Besoin de financement total pour <i>L'objectif 5</i> entre 2023 et 2033 (USD)						\$885,000

Appendix 2

Références

Global Transboundary Conservation Network. Available online from <http://www.tbpa.net/index.php>.

Kunming-Montreal Global Biodiversity Framework: Conference of the Parties to the Convention on Biological Diversity. CBD/COP/15/L.25. Published on 18 December 2022.
Available online from: <https://www.cbd.int/doc/c/e6d3/cd1d/daf663719a03902a9b116c34/cop-15-l-25-en.pdf>

SADC. Draft. Toolbox on Community Engagement in SADC Transfrontier Conservation Areas.

SADC. Draft. SADC Toolbox on cross-border tourism products in TFCAs.

SADC. 2018 Monitoring and Evaluation of TFCAs: Situational Analysis Report.

SADC. 2013. Training Needs Assessment for Transboundary Conservation Management in SADC Regional Report Phase 1.

SADC. 2020. Regional Indicative Strategic Development Plan (RISDP). 2020 – 2030.
Available online: https://www.sadc.int/sites/default/files/2021-08/RISDP_2020-2030.pdf.

SADC Revised Protocol on Shared Watercourses of 2000.
Available online: <https://www.sadc.int/document/revised-protocol-shared-watercourses-2000-english>.

SADC Protocol on Forestry of 2002. Available online: <https://www.sadc.int/document/protocol-forestry-2002>.

SADC Protocol on Fisheries of 2006. Available online: <https://sadc.int/document/protocol-fisheries-2006>.

SADC Regional Biodiversity Strategy.
Available online: <https://www.sadc.int/update-sadc-biodiversity-strategy-and-action-plan> and <https://www.cbd.int/doc/nbsap/nbsapcbw-safr-02/SADC%20Regional%20BSAP.pdf>.

SADC Climate Change Strategy and Action Plan. 2015.
Available online: https://www.sadc.int/sites/default/files/2021-11/SADC_Climate_Change_Strategy_and_Action_Plan-English.pdf.

SADC: Green Economy Strategy and Action Plan for Sustainable Development. 2015.
Available online: file:///C:/Users/admin/Downloads/SADC_Green_Economy_Strategy_and_Action_Plan-English.pdf.

SADC Programme for Transfrontier Conservation Areas (TFCAs). 2013. ISBN: NO. 978-99968-403-3-2.

SADC. 2015.SADC TFCA Guidelines:
The establishment and development of TFCA initiatives between SADC Member States.

SADC. 2018. SADC TFCA Monitoring and Evaluation Framework. (SADC TFCAs M&E Framework).

SADC. 2019. SADC Tourism Programme. 2020-2030. ISBN: NO. 978-99968-403-5-7.

SADC. 2015 Law Enforcement and Anti-Poaching Strategy. 2016-2021.

SADC. Draft. Law Enforcement and Anti-Poaching Strategy. 2023-2033.

SADC. Draft. Demonstrating the Value of SADC Transfrontier Conservation Areas (TFCAs) and Understanding the Funding Modalities for Investment, Technical Report.

SADC (1999) Protocol on Wildlife Conservation and Law Enforcement. Maputo (Mozambique): SADC.

WWF Adria Transboundary Conservation Factsheet (2020).



SADC House
Plot No. 54385
Central Business District
Private Bag 0095
Gaborone
Botswana

+267 395 1863

www.sadc.int

TFCA

In partnership with:



german
cooperation

DEUTSCHE ZUSAMMENARBEIT

Implemented by:

giz

Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH